



Projet de Gestion durable des Paysages
Communaux pour la REDD+



Commune de Bougnounou

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)

Comune de Bougnounou
Province du Ziro / Région du Centre-Ouest

**Approuvé le 30 juin 2023
en session du Conseil de Collectivité**

**Lancement : Juin 2023
Clôture : Juin 2025**



Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES CARTES	4
LISTE DES FIGURES	4
1. INFORMATIONS GENERALES	5
2. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE	6
3. BREVE DESCRIPTION DES ESPACES DE CONSERVATION RETENUS POUR LE PDIC/REDD+	7
3.1. La forêt communale de Bougnounou	7
3.2. La forêt inter-villageoise Bougnounou-Nétiao	9
4. DESCRIPTION DU PDIC/REDD+	11
4.1. Financement initial	11
4.1.1. Contraintes auxquelles le PDIC REDD + répond	11
4.1.2. Description globale du PDIC / REDD +	11
4.1.3. Description détaillée des activités du PDIC/REDD +	12
4.1.4. Budget des activités retenues par espace de conservation	61
4.2. Financement additionnel	86
4.2.1. Description détaillée des activités du PDIC REDD +	86
4.2.2. Budget des activités retenues par espace de conservation	111
5. RESULTATS ATTENDUS	122
5.1. Financement initial	122
5.1.1. Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+	122
5.1.2. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+	126
5.1.3. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices	128
5.2. Financement additionnel	130
5.2.1. Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+	130
5.2.2. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices	132
6. PRINCIPAUX RISQUES GLOBAUX ET MESURES D'ATTENUATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDIC/REDD+	133
6.1. Financement initial	133
6.2. Financement additionnel	134
ANNEXES	135
Annexe 1 : Chronogramme indicatif détaillé et coût de mise en œuvre des activités	136
Annexe 1.1. Chronogramme financement initial	136
Annexe 1.2. Chronogramme financement additionnel (An 3)	155
Annexe 2 : Résultats issus de l'outil ExAct	165

Annexe 2.1. Financement initial	165
Annexe 2.2. Financement additionnel.....	166
Annexe 3 : Coordonnées des investissements ponctuels	168
Annexe 4 : Coordonnées des centres des investissements polygonaux	168
Annexe 5 : Récapitulatif des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PDIC/REDD+ de la commune.....	171
Annexe 6 : Listes et contacts des personnes rencontrées	175
Annexe 7 : PV de consultation du public	190
Annexe 8 : Photos de terrain	193

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Budget des activités ordinaires de la forêt communale de Bougnounou (financement initial)	61
Tableau 2 : Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de la forêt communale de Bougnounou (financement initial)	72
Tableau 3 : Budget des activités ordinaires de la forêt intervillageoise (financement initial)	74
Tableau 4 : Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de la forêt intervillageoise (financement initial)	84
Tableau 5 : Budget récapitulatif financement initial	85
Tableau 6 : Budget des activités ordinaires de la forêt communale de Bougnounou (financement additionnel)	111
Tableau 7 : Budget des activités ordinaires (financement additionnel)	115
Tableau 8 : Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités (financement additionnel)	120
Tableau 9 : Budget récapitulatif (financement additionnel).....	121
Tableau 10 : Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs (financement initial)	122
Tableau 11 : Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de Bougnounou (financement initial)	127
Tableau 12 : Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs (financement additionnel)	130
Tableau 13 : Risques globaux et mesures d'atténuation (financement initial).....	133
Tableau 14 : Risques globaux et mesures d'atténuation (financement additionnel).....	134
Tableau 15 : Récapitulatif des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PDIC/REDD+ de la commune (financement initial)	171
Tableau 16 : Récapitulatif des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PDIC/REDD+ de la commune (financement additionnel)	174

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la commune de Bougnounou	7
Carte 2 : Présentation de la forêt communale de Bougnounou	8
Carte 3 : Présentation de la forêt inter-villageoise de Bougnounou-Nétiao-Pébiou	9
Carte 4 : Localisation des espaces de conservation de la commune de Bougnounou.....	10
Carte 5 : Répartition des investissements de la forêt communale.....	35
Carte 6 : Répartition des investissements de la forêt intervillageoise.....	59
Carte 7 : Répartition de l'ensemble des investissements PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Contribution des différentes composantes du PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou	126
Figure 2: Bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou (financement initial)	126

1. INFORMATIONS GENERALES

Maîtrise d'ouvrage : Commune de BOUGNOUNOU

Représentée par le : KONATE Drissa Président de la Délégation Spéciale

Contact(s) téléphonique (s): +226 78074443

WhatsApp: +226 78074443

E-Mail : idriskonat@gmail.com

**Montant du PDIC/REDD+ financement initial de la commune : 200 000 000
FCFA**

2. BREVE PRESENTATION DE LA COMMUNE

La commune rurale de Bougnounou est située dans la région du Centre-Ouest, province du Ziro. Elle est à l'ouest du chef-lieu de province (Sapouy) et distante d 50 km de ce dernier. Bougnounou est distante de la capitale, Ouagadougou, de 150 km et du chef-lieu de la région centre ouest, Koudougou, de 75 km. La commune est délimitée au Nord-Est par la commune de Kayao (province de Bazéga) ; au Nord-Ouest par la commune de Thyou (province de Boulkiemdé) ; au Sud par la commune rurale de Cassou (province du Ziro) ; à l'Ouest par les communes rurales de Dalo (province du Ziro) et de Nébiélianayou et à l'Est par la commune rurale de Bakata (province du Ziro). La commune rurale de Bougnounou s'étend sur une superficie de 552,72 Km². La commune compte 28 921 habitants¹ répartis dans 20 villages avec une densité de 52 habitants/km².

Le climat de la commune de type soudano-sahélienne, est compris entre les isohyètes 900 mm et 600 mm et caractérisé par deux saisons bien marquées : une saison sèche qui dure environ huit mois, d'octobre à mai et une saison pluvieuse qui dure environ quatre mois, de juin à septembre.

Deux types de sols sont rencontrés dans la commune : les sols ferrugineux tropicaux hydromorphes ou indurés et es lithosols (sol squelettique) ou sols minéraux bruts².

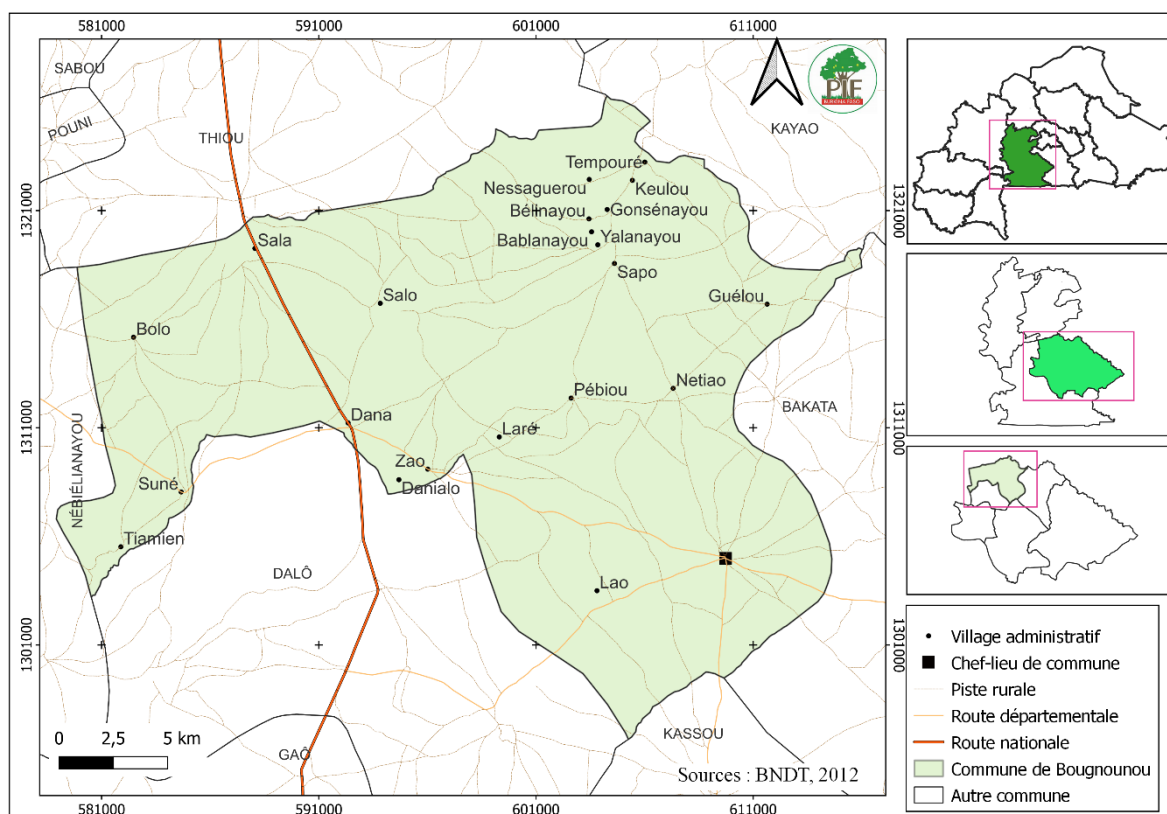
L'analyse des données sur l'occupation des terres indique l'existence des zones de culture et territoire agroforestier sur 33 361 ha (soit 60,36%), des terres forestières qui s'étendent sur 17 581 ha (soit 31,81%), des prairies (ou savanes herbeuses) qui occupent 4 133 ha (soit 7,48%), des zones d'habitation sur environ 100 ha (soit 0,18%) et des terres humides sur environ 51 ha³. Les principaux enjeux de conservation forestière sont les pressions sur les ressources foncières, forestières et végétales ; la dégradation des terres et espaces boisés consécutive à la déforestation, aux feux de brousse, au surpâturage et à la disparition des produits forestiers non ligneux (PFNL) et des animaux sauvages ; les conflits liés à l'accès et à l'usage des ressources naturelles et la présence de groupes vulnérables par rapport à l'accès à la terre et aux ressources naturelles (femmes, jeunes, personnes déplacées internes, migrants et transhumants)⁴.

¹ INSD, 2019 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

² PCD de Bougnounou, 2018-2022 (Rapport provisoire)

³ Notice communale de Bougnounou, Mai 2022 : Résultats du diagnostic socio-foncier et de la planification participative- Version définitive

⁴ Idem que 3



Carte 1 : Localisation de la commune de Bougnounou

3. BREVE DESCRIPTION DES ESPACES DE CONSERVATION RETENUS POUR LE PDIC/REDD+

Les deux espaces de conservations (EC) retenus sont la forêt communale de Bougnounou et la forêt inter-villageoise Bougnounou-Nétiao.

3.1. La forêt communale de Bougnounou

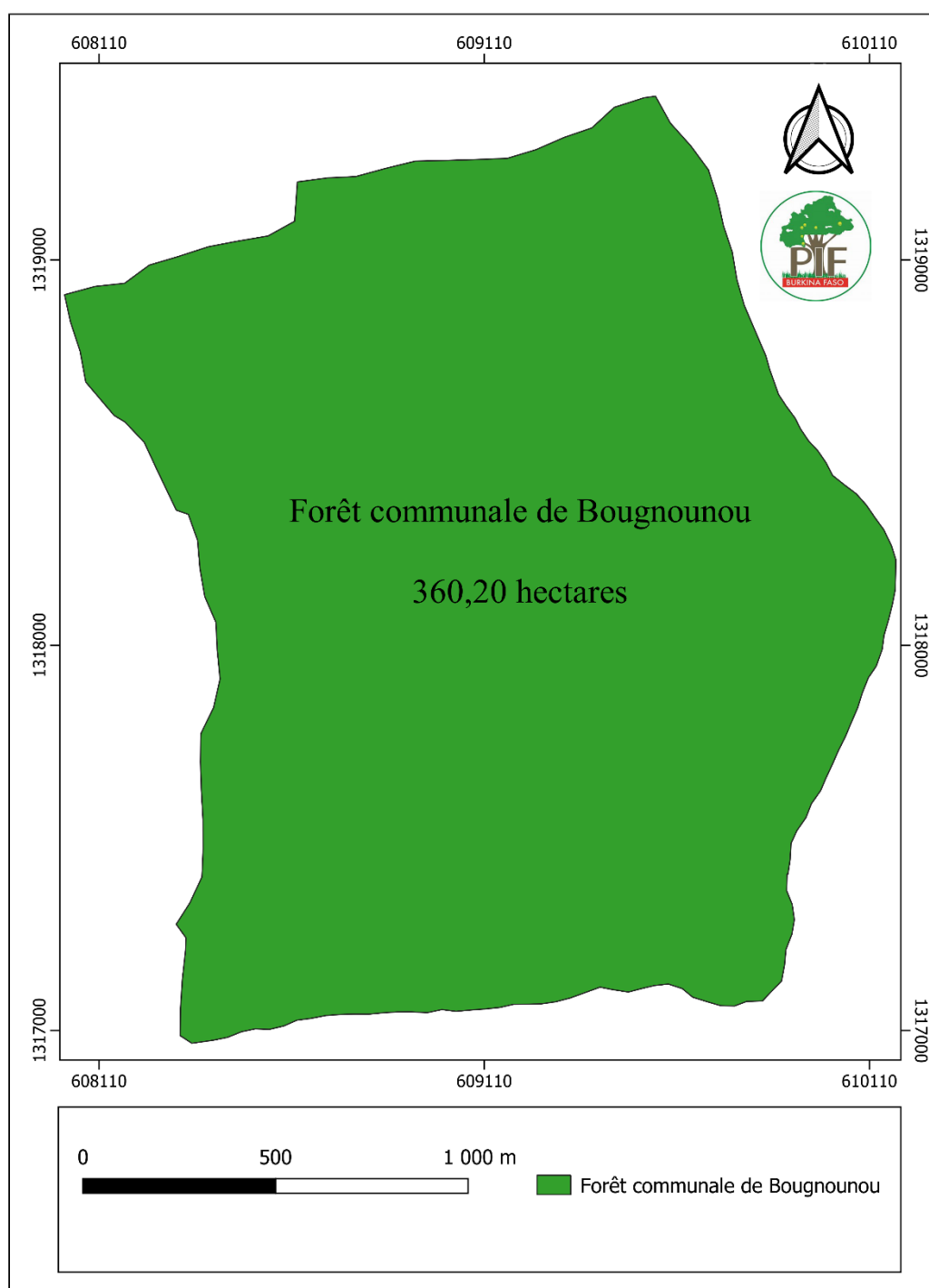
La forêt communale de Bougnounou a une superficie de 360,20 ha. Elle est exploitée par 09 villages, dont 02 villages mères (Sapo et Guélou) et 07 villages satellites (Tampouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou) dont la population totale est estimée à 5 317 habitants. Les autres usagers viennent de Dana, Sala, Thyu dans le Boulkiemdé, Kayao dans le Bazega et même Ouagadougou.

L'espace est géré par un comité de gestion locale comprenant les agents des Services des eaux et forêts et des chefs de village de chacun des 09 villages. Le site comprend plusieurs ressources telles que des points d'eau, du bois énergie, du bois d'œuvre et de service, de la faune sauvage, des plantes médicinales, des produits forestiers non ligneux (PFNL), des pistes à bétail et du pâturage.

Les différentes pressions exercées sur les ressources de cet espace de conservation sont le surpâturage (éleveurs sédentaires autochtones et allochtones); la mauvaise exploitation des

PFNL et du bois vert (femmes et bucherons) ; le braconnage de la faune; l'abattage anarchique des arbres pour la production du charbon de bois (charbonniers clandestins) ; la destruction de la végétation par les feux de brousse (apiculteurs traditionnels pendant la récolte du miel et charbonniers clandestins) et l'extraction clandestine de sable (les populations des villages riverains).

L'importance écologique de cette forêt réside surtout dans la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone.



Carte 2 : Présentation de la forêt communale de Bougnounou

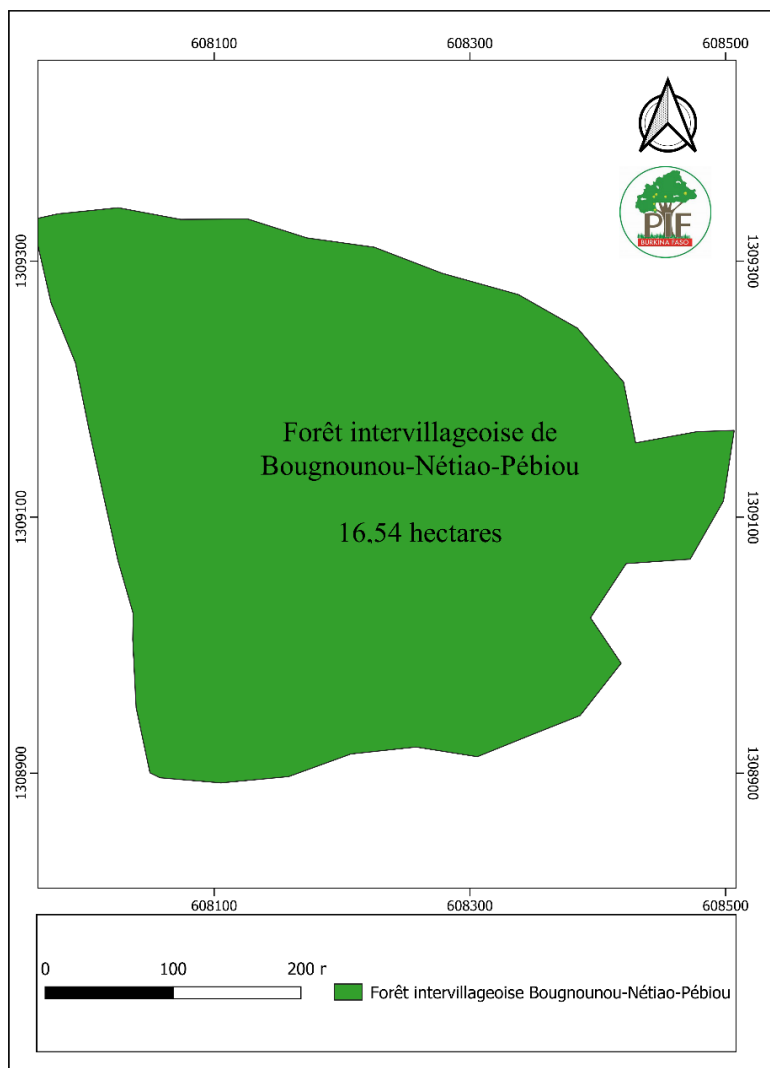
3.2. La forêt inter-villageoise Bougnounou-Nétiao

La forêt inter-villageoise, d'une superficie de 16,54 ha est située entre les villages de Bougnounou et Nétiao. Elle est exploitée par 3 villages (Nétiao, Bougnounou, Pébiou) dont l'ensemble de la population est estimé à 9 176 habitants.

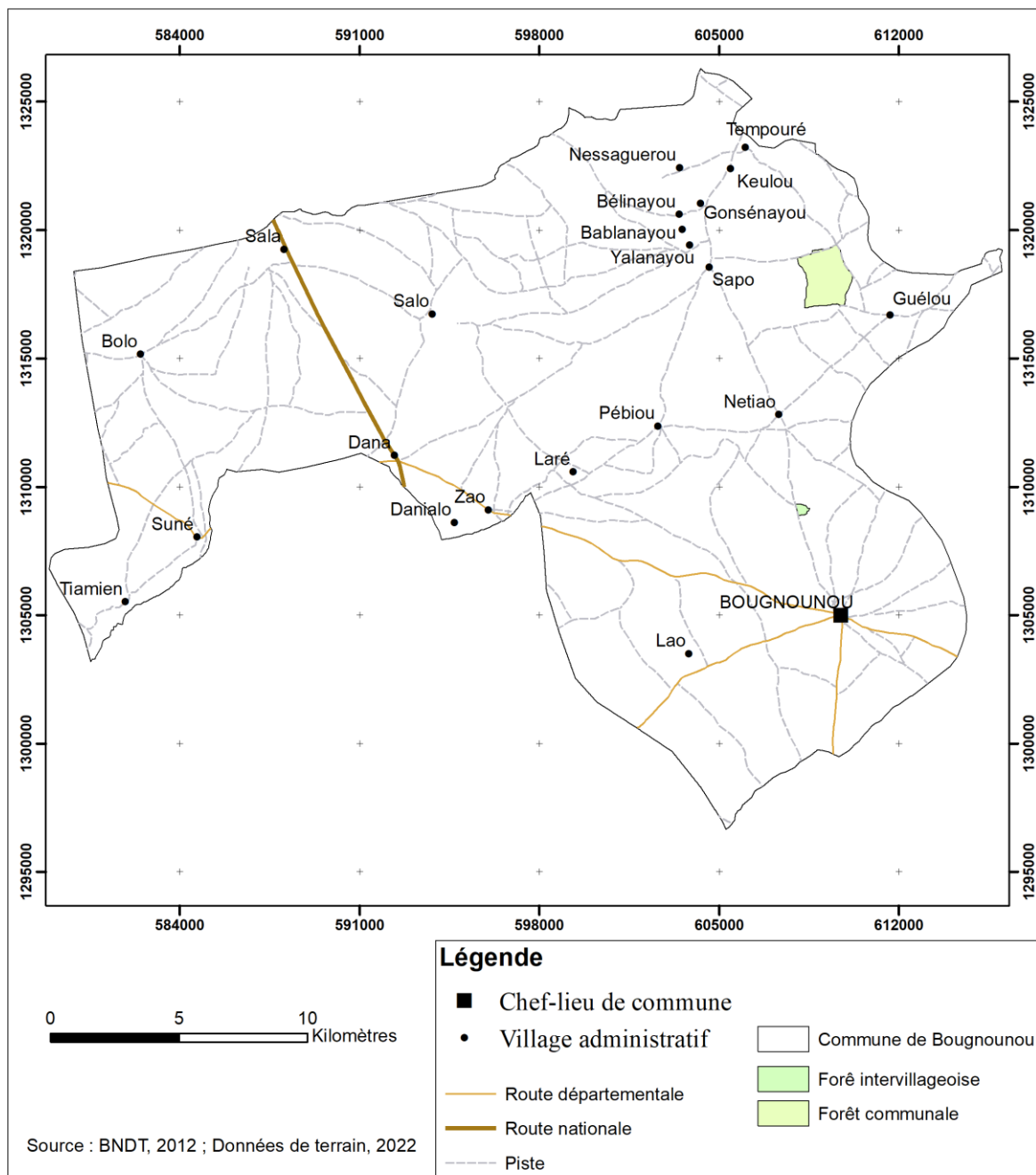
L'espace de conservation ne bénéficie pas d'une organisation spécifique pour assurer sa gestion. Il comprend plusieurs ressources telles que le bois énergie, le bois d'œuvre et de service, les PFNL, les plantes médicinales et le pâturage.

Les différentes pressions exercées sur cet espace de conservation sont l'extension du front agricole qui empiètent sur ses limites; le surpâturage et la mutilation des arbres pour le bétail(éleveurs) ; les feux (apiculteurs traditionnels pendant la récolte du miel ,la chasse à la battue et les charbonniers clandestins) ; la mauvaise exploitation des écorces, des racines et des feuilles des arbres (tradipraticiens) ; la mauvaise exploitation des PFNL (femmes) ; l'exploitation du bois vert (femmes et bucherons) ; l'abattage anarchique des arbres pour la carbonisation (charbonniers clandestins).

L'importance écologique de cette forêt réside surtout dans la conservation de la biodiversité et la séquestration du carbone.



Carte 3 : Présentation de la forêt inter-villageoise de Bougnounou-Nétiao-Pébiou



Carte 4 : Localisation des espaces de conservation de la commune de Bougnounou

4. DESCRIPTION DU PDIC/REDD+

4.1. Financement initial

4.1.1. Contraintes auxquelles le PDIC REDD + répond

Les principales contraintes auxquelles sont soumises ces deux espaces de conservation sont :

- Le surpâturage et la mutilation des arbres pour le bétail (éleveurs sédentaires autochtones et allochtones) ;
- La mauvaise exploitation des PFNL par l'abattage des arbres pour accéder aux fruits et la cueillette des fruits immatures ;
- L'exploitation illégale du bois vert à des fins domestiques (bois de feu, bois de service et d'œuvre) ou commerciale pour la carbonisation et la vente ;
- La destruction de la végétation par les feux de brousse (apiculteurs traditionnels pendant la récolte du miel, chasse à la battue et charbonniers clandestins) ;
- La mauvaise exploitation des écorces, des racines et des feuilles des arbres (tradipraticiens);
- Le ramassage clandestin de sable (les populations des villages riverains).

Ces contraintes seront prises en compte par un ensemble de mesures dont :

- Des activités pour améliorer la séquestration de carbone (plantations, densification de forêts, mises en défens, etc.) ;
- Des activités habilitantes visant la préservation et la conservation de la ressource (établissement de chartes d'usage, élaboration de chartes foncières, sécurisation de l'espace, mise en place des outils réglementaires adaptés, renforcement des structures de gestion et de contrôle, etc.) ;
- Des activités permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts (développement d'alternatives pour limiter le surpâturage ou l'empiétement agricole, activités génératrices de revenus, activités réduisant le besoin en bois de chauffe, etc.).

4.1.2. Description globale du PDIC / REDD +

L'objectif global est d'une part de renforcer la capacité de séquestration de carbone des espaces de conservation et d'autre part de contribuer à la réduction de la pauvreté dans la commune de Bougnounou.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Gérer et sécuriser durablement les deux espaces de conservations identifiés ;
- Sécuriser les droits d'usage des populations à l'intérieur et à l'extérieur des espaces de conservation ;
- Réaliser des investissements ayant un impact positif sur le stockage de carbone
- Améliorer les conditions de vie des populations installées autour des espaces de conservation ;

Les résultats attendus sont :

- La séquestration du carbone par les massifs forestiers de la commune est renforcée grâce à la restauration/préservation des deux espaces de conservation ;

- La gouvernance des ressources naturelles et du foncier est renforcée ;
- Les productions agro-sylvo-pastorales sont améliorées ;
- Les conditions de vie des populations sont améliorées.

4.1.3. Description détaillée des activités du PDIC/REDD +

4.1.3.1. Espace de conservation 1 : La forêt communale de Bougnounou

Activités de type 1 (activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et qui contribuent directement à la séquestration de carbone) d'un coût total de 14 575 000 FCFA

Activité 1.1. Reboiser le pourtour de la forêt communale de Bougnounou avec des espèces locales sur 7,973 Km.

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de protéger la forêt contre les feux de brousse. Ce pare-feu vert contribuera également à matérialiser clairement les limites de la forêt.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont la reconstitution d'une partie du couvert végétation détruite par la réalisation du pare-feu et la meilleure protection de la forêt contre les feux de brousse.

c) Sous activités

Les principales sous activités contribuant à la réalisation de cette activité sont :

- Réaliser le piquetage sur le pourtour de la forêt sur une distance de 7,9 km
- Réaliser la trouaison qui consiste au cérusage des trous pour la plantation des arbres
- Acheter et transporter 3000 plants
- Planter 3000 plants sur le pourtour de la forêt
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires Directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 355 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de piquetage, de trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. Environ 3000 plants seront plantés sur deux lignes en quinconce avec un écartement de 4,5 m entre chaque plant.

Les plants seront fournis par la pépinière qui sera mise en place à Bougnounou dans le cadre du PDIC/REDD+. Les travaux de piquetage et la supervision de l'activité seront assurés par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, pique

d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 1.2. Reboiser l'intérieur de la forêt communale de Bougnounou sur 72 ha (20% de la superficie)

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de renforcer le potentiel végétal de la forêt et partant son potentiel de séquestration des GES (CO₂).

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les zones dénudées de la forêt sont reboisées et contribuent à l'augmentation du potentiel végétal de celle-ci ;
- la capacité de séquestration des GES de la forêt est améliorée.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier les zones nues à reboiser
- Réaliser le piquetage dans les zones à reboiser au sein de la forêt
- Réaliser la trouaison qui consiste au cérusage des trous pour la plantation des arbres
- Acheter et transporter 3600 plants
- Planter 3600 plants dans les zones à reboiser au sein de la forêt
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 730 000 FCFA

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de piquetage, de trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. Environ 3 600 plants seront plantés dans les zones nues. Les plants seront fournis par la pépinière qui sera mise en place à Bougnounou dans le cadre du PDIC/REDD+. L'identification des zones nues et la supervision des travaux seront assurées par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 1.3. Protéger les plants par des grilles de protection

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de protéger les plants mis en terre sur le pourtour et à l'intérieur de la forêt contre la destruction des animaux afin d'assurer leur survie.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont de permettre la croissance des plants jusqu'à un âge où ils seront moins vulnérables.

c) Sous activités

Les principales sous activités contribuant à la réalisation de cette activité sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir les grilles
- Mettre en place les grilles
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires Directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 7 280 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de mise en place des grilles de protection. Tous les 6600 plants mis en terre sur le pourtour et à l'intérieur de la forêt seront protégés par des grilles. Un prestataire sera recruté pour fournir les grilles. La supervision des travaux sera assurée par les agents du service en charge de l'environnement.

Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de contribuer à une meilleure gestion des ressources de la forêt par la mise en place d'un système de surveillance. Ce système permettra de lutter contre l'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt, l'installation de champs et de lutter efficacement contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Un système de surveillance est fonctionnel;
- Les ressources de la forêt sont mieux protégées des pressions anthropiques ;
- Le taux d'exploitation clandestine est réduit.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Constituer des équipes de surveillance ;
- Mettre en place un plan de patrouille ;
- Effectuer des patrouilles de surveillances de la forêt ;
- Réaliser des points réguliers au COGES ;
- Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 185 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers le COGES. Le COGES organisera aussi des sorties régulières pour surveiller et donner l'alerte en cas de besoin. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer à la surveillance à travers des alertes en cas de violation d'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt et en cas de survenue de feux de brousse. Le service en charge de l'environnement supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 1.5. Entretenir le pare-feu de la forêt communale de Bounounou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de sécuriser la végétation constituant le pare-feu périmétral existant. Cela permettra au plan présent dans ce pare-feu de grandir et de jouer pleinement leur rôle de barrière contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les limites de la forêt sont clairement définies par un pare-feu périmétral de 7,9 km de long et 5 m de large ;
- la forêt est protégée des feux de brousse grâce au pare-feu.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Organiser l'équipe de nettoyage
- Nettoyer les pare-feu sur 7,9 km de long et 5 m de large
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est 515 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers leur COGES. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer au nettoyage du pare-feu. Cette activité sera supervisée par le Service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'entretien du pare-feu pourraient entraîner la perte du couvert végétal par la destruction de quelques arbres et arbustes, des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 1.6. Doter le COGES de la forêt communale de Bognounou de matériel de surveillance

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources de la forêt par la dotation du COGES en matériel pour faciliter la surveillance de la forêt et la lutte contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un matériel de surveillance adéquat
- les ressources de la forêt sont mieux protégées des pressions anthropiques.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir du matériel de surveillance et de lutte contre les feux de brousse
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations riveraines de la forêt communale de Bognounou, soit au total 5 317 habitants dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 510 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le COGES sera doté d'un kit matériel composé de vélos, bidons de 20 litres, coupe-coupe, pioche, pelle, râteau, etc. Un prestataire sera recruté pour l'acquisition du matériel de surveillance et de lutte contre les feux de brousse. L'activité se déroulera sous la supervision du service en charge de l'environnement.

Activités de type 2 (activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier) d'un coût total 11 700 000 FCFA

Activité 2.1. Elaborer une charte foncière de la forêt communale de Bognounou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de doter le COGES d'outils de gestion et de sécurisation de la forêt par l'élaboration d'une charte foncière pour la gestion de la forêt.

b) Résultats attendus :

- les différentes parties prenantes connaissent leurs droits et devoirs dans la gestion de la forêt ;
- la forêt dispose d'un statut officiel.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider la charte

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 000 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation Spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.), les autorités coutumières et la Mairie. Un prestataire de services sera recruté pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de la charte foncière. Le service en charge de l'environnement supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.2. Ré dynamiser le COGES de la forêt communale de Bougnounou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de doter les acteurs d'un Comité de Gestion (COGES) communal. IL s'agira de ré dynamiser le COGES existant en veillant la représentativité des acteurs suivants : 1 représentant de chacun des 9 villages, 1 représentant du Chantier d'Aménagement Forestier (CAF) de Bougnounou, 1 représentant de chacun des services techniques (agriculture, environnement et ressources animales) et 1 représentant de la Mairie

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les acteurs disposent d'un organe de gestion de la forêt au niveau communal.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Rencontres préparatoires regroupant les représentants de chacun des 9 villages usagers
- AG de mise en place

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont 14 les membres du COGES communal.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.), les autorités coutumières, les CVD, le CAF/Bougnounou et la Mairie. La mise en place des différentes structures sera supervisée par la Mairie au niveau communal et le service en charge de l'Environnement au niveau village. La mise en œuvre de l'activité sera assurée par le service en charge de l'environnement.

Activité 2.3. Mettre en place le COGES du périmètre maraîcher de Yalanayou

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du site aménagé en le dotant d'organes compétents et d'outils de gestion.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : le COGES du site est fonctionnel.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Rencontres préparatoires regroupant tous les exploitants
- AG de mise en place

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers du périmètre maraicher, soit au total 80 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 membres regroupant les exploitants du site maraicher sera mis en place. Le service en charge de l'agriculture accompagnera la mise en place du COGES.

Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Yalanayou

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 32 producteurs maraichers des villages Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou et Sapo qui bénéficieront des parcelles issues de l'aménagement.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les exploitants du site maraicher, la Délégation Spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et les autorités coutumières. Un prestataire de services sera recruté pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de cet outil. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.5. Renforcer les capacités du COGES de la forêt communale

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités techniques des membres du COGES afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont les membres du COGES de la forêt sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion de la forêt et sur les techniques de gestion durable des forêts

- Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)
- Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 14 membres des COGES communal. De même, au moins 1000 personnes seront également touchées par les sensibilisations qui seront organisées dans les villages.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 575 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.), les autorités coutumières, les représentants des villages membres du COGES, le CAF/Bougnounou et la Mairie. Le Service en charge de l'environnement assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2 .6. Mettre en place deux COGES pour la gestion des parcs de vaccination et des forages pastoraux dans les villages de Guélou et Tempouré

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de mettre en place un COGES pour la gestion efficiente du parc de vaccination et du forage pastoral dans chacun des villages ci-cités.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Un COGES est mis en place dans chacun des villages

c) Sous activités

- Rencontres préparatoires pour la mise en place des COGES
- AG de mise en place des COGES

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres de chacun des COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera la délégation spéciale, les CVD et les services techniques déconcentrés. Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.7. Former les membres des COGES des parcs de vaccination et des forages pastoraux dans les villages de Guélou et Tempouré sur la gestion

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES de chaque village afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion de ces infrastructures communautaires.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion des ouvrages ;
- les parcs de vaccination et les forages pastoraux sont entretenus

c) Sous activités

- Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion des parcs de vaccination ;
- Mener des séances de sensibilisation des populations sur la gestion des parcs de vaccination et des forages pastoraux
- Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres des instances dirigeantes de chaque COGES et environ 100 personnes seront touchées par les séances de sensibilisations qui seront organisées dans les villages.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 225 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les services techniques déconcentrés et le COGES de chaque village. La formation se tiendra en une seule séance et regroupera tous les 10 membres du COGES. Les séances de sensibilisation se dérouleront dans chacun des 2 villages. La formation et les séances de sensibilisation seront assurées par le service en charge des ressources animales.

Activité 2.8. Elaborer deux (02) cahiers de charges pour la gestion des parcs de vaccination et des forages des villages de Guélou et Tempouré

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter chacun des deux (2) COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Chaque COGES dispose d'un cahier de charges ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier des prestataires
- Rédiger et valider les cahiers de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont environ 200 éleveurs y compris les transhumants et les autres parties prenantes (autorités coutumières et administratives et les services techniques).

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 600 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES de chaque village, la Délégation Spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et

les autorités coutumières. Un prestataire de services sera recruté pour accompagner les acteurs dans l'élaboration des cahiers de charges. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.9. Mettre en place un COGES pour la gestion du forage pastoral et du bouli pastoral de Sapo

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du forage et du bouli en les dotant d'organes de gestion compétents.

b) Résultats attendus

- Le COGES du site est mis en place et est fonctionnel ;
- Le forage et le bouli pastoral sont bien gérés

c) Sous activités

- Rencontres préparatoires pour la mise en place du COGES
- AG de mise en place du COGES

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont environ 200 éleveurs de Sapo et ceux des villages environnants y compris les transhumants.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le COGES qui sera mis en place sera composé de 10 personnes dont le rôle sera la bonne gestion du forage pastoral et du bouli pastoral.

Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.10. Former les membres du COGES pour la gestion du forage et du bouli pastoral de Sapo

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du forage et du bouli.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du forage ;
- le forage et le bouli sont bien gérés

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES de Sapo pour la gestion du forage et du bouli pastoral
- Assurer la formation par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les membres des COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 175 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des 10 membres du COGES. La mise en œuvre de l'activité impliquera les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture et ressources animales). Des sensibilisation seront également organisées à l'endroit de la population du village ? Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.11. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du forage et du bouli pastoral de Sapo

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 200 éleveurs de Sapo.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation Spéciale, les services techniques déconcentrés. Un prestataire de services sera recruté pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de cet outil. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.12. Former les membres du COGES du périmètre maraicher de Yalanayou sur sa gestion

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du périmètre maraicher.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du périmètre maraicher ;
- le forage est entretenu

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES de Yalanayou pour la gestion du

périmètre maraicher

- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres du COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 125 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation de deux (2) sera organisée au profit des membres du COGES. La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et le service en charge de l'agriculture qui assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.13 Mettre en place un COGES pour la gestion du fenil à Sapo

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de mettre en place un COGES pour la gestion efficiente du fenil de Sapo.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- le COGES est mis en place et fonctionnel ;

c) Sous activités

- Rencontre préparatoire pour la mise en place du COGES
- AG de mise en place du COGES

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les 200 éleveurs du village de Sapo et environnant.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 personnes sera mis en place. Ce COGES sera composé des représentants des exploitants du site maraicher qui seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative. Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.14. Former les membres du COGES pour la gestion du fenil de Sapo

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du fenil de Sapo.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion des ouvrages ;
- le fenil de Sapo est entretenu

c) Sous activités

- Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion du fenil ;
- Mener des séances de sensibilisation des populations sur la gestion du fenil ;

- Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge des ressources animales

d) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 200 000 FCFA.

e) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres des instances dirigeantes de chaque COGES et environ 2000 personnes seront touchées par les séances de sensibilisations qui seront organisées dans les villages.

f) Stratégie de mise en œuvre

La formation sera organisée à Bounounou pendant deux (2) . Les animations se tiendront dans chacun des villages concernés. La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et le service en charge des ressources animales qui en assurera la mise en oeuvre.

Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du fenil de Sapo

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider les cahiers de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les éleveurs et les autres parties prenantes (autorités coutumières ; administratives et les services techniques).

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation Spéciale, le service technique déconcentré des ressources animales, et les autorités coutumières. Un prestataire de services sera recruté pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de cet outil. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activités de type 3 (activités indirectement liées à la forêt mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts) d'un coût total de 84 622 500 FCFA

Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Yalanayou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement des cultures maraichères en mettant à la disposition des producteurs des sites aménagés. Cela apportera un plus sur le plan alimentaire et améliorera les revenus des producteurs maraichers.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- la production maraîchère a augmenté ;
- les revenus des producteurs maraîchers ont augmenté

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Aménager le site (labour et fractionnement)
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraîchers de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou et Sapo, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 200 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les 2 ha seront aménagés à Yalanayou au profit des villages de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou et Sapo.

Un prestataire sera recruté pour les travaux d'aménagement du site. Les travaux impliqueront les bénéficiaires, le COGES du site et le Service en charge de l'agriculture. Le COGES mobilisera les bénéficiaires pour la participation aux travaux qui ne nécessiteront pas l'intervention de tracteur. En effet, les bénéficiaires devront contribuer en sable, moellons et en main d'œuvre. Cette contribution sera mobilisée selon les besoins du prestataire de service.

Le Service en charge de l'agriculture supervisera l'ensemble des travaux.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'aménagement du périmètre maraîcher pourraient entraîner la perte du couvert végétal par la destruction de quelques arbres et arbustes, des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe, etc.), la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 3.2. Réaliser un forage dans le périmètre maraîcher de Yalanayou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement des cultures maraîchères en mettant à la disposition des producteurs du site maraîcher. Cela apportera un plus sur le plan alimentaire et améliorera la disponibilité de l'eau pendant les périodes sèches.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Les producteurs disposent d'une source d'eau permanente
- les revenus des producteurs maraîchers ont augmenté

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire

- Réaliser un forage positif
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers de Bougnounou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 8 420 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et le service en charge de l'agriculture qui en assurera la supervision.

Un prestataire sera identifié pour réaliser un forage positif à gros débit.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du forage pourraient occasionner la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière et des blessures.

Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 3.3. Equiper le forage du périmètre maraicher de Yalanayou d'un dispositif solaire d'exhaure

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de faciliter le pompage de l'eau pour l'arrosage des cultures afin de réduire la charge de travail et aussi d'améliorer l'accès à l'eau potable dans le village de Yalanayou.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- La charge de travail de pompage de l'eau est amoindrie
- L'accès à l'eau potable est amélioré
- Les itinéraires techniques sont respectés dans les délais ;
- La ressource eau est bien répartie sur le périmètre.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure
- Construire des bassins de distribution de l'eau
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou et Sapo, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 6 015 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le dispositif sera composé d'une pompe immergée solaire, panneaux photovoltaïques, de bassins de stockage et de distribution de l'eau.

Un prestataire de service sera recruté pour fournir et installer l'équipement de pompage. Il assurera aussi la construction des bassins de stockage et de distribution de l'eau.

Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Yalanayou sur les techniques de production maraîchère

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des producteurs en techniques de production maraîchère. Ceci contribuera aussi à l'amélioration de la productivité des périmètres maraichers et permettra ainsi une production plus saine et une réduction des pénuries en matière de légume dans la localité à certaine période de l'année (préoccupation soulevé lors des consultations).

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- au moins 80 personnes maîtrisent les techniques de production des principaux légumes appréciés par les ménages de la localité ;
- la productivité des cultures maraîchères est améliorée ;
- les revenus des producteurs maraichers se sont accru ;
- les marchés locaux sont approvisionnés en légume sain

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraîchère ;
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers des sites de production, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est 375 000 FCFA

f) Stratégie de mise en œuvre

La formation mettra l'accent sera sur les techniques de production plus saines et réduisant les rejets de déchets polluants dans l'environnement. Par exemple des techniques visant la réduction de l'utilisation des engrais chimiques, des pesticide et l'association des plantes seront privilégiées. Le service en charge de l'agriculture assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.5. Doter les producteurs maraichers de Yalanayou d'intrants pour la production maraîchère

a) Objectif

L'objectif de cette activité est d'accroître la productivité et la production des cultures maraîchères en mettant à la disposition des producteurs des facteurs de production de qualité.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : la production maraîchère a augmenté d'au moins 10% ; les revenus des producteurs maraîchers ont augmenté d'au moins 10% ; des légumes sains sont mis sur le marché par les producteurs.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir les intrants
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraîchers du site maraîcher de Yalanayou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 220 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Des kits d'intrants constitués de semences, d'engrais, de produits de traitement phytosanitaire seront acquis et mis à la disposition des producteurs maraîchers. Un prestataire sera recruté pour fournir les kits. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.6. Former les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou sur les techniques de production de la fumure organique (compost en tas)

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la fertilité des sols à travers le renforcement des capacités des producteurs en techniques de production de compost. Ceci contribuera aussi à l'amélioration de la productivité agricole et de la réduction des pollutions dues à l'usage des engrais chimiques et assurera ainsi une production durable.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- au moins 225 personnes maîtrisent les techniques de compostage en tas ;
- la productivité des cultures est améliorée ;
- les revenus des producteurs se sont accrus.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir les sessions de formation
- Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs des villages concernés, soit au total 225 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 430 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les bénéficiaires seront identifiés par village, soit 25 personnes par village. Seront privilégiés, les producteurs maraichers dans chaque village. Le service en charge de l'agriculture assurera cette formations.

Activité 3.7. Doter les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou en matériel de production (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.) de la fumure organique en tas

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer les capacités matérielles des producteurs afin de leur faciliter la production de fumure organique nécessaire à l'amélioration de la fertilisation des sols.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Chaque village dispose de matériel pour appliquer les techniques de compostage en tas ;
- Les conditions d'intensification de la production de compost sont créées

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un fournisseur
- Acquérir le matériel
- Assurer le suivi de la commande le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs des villages concernés, soit au total 225 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 720 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Chaque village sera doté d'un kit (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, Burkina phosphate, etc.) pour la production de la fumure organique. Un prestataire sera recruté pour la fourniture du matériel sous la supervision du conseil de collectivité, du service de l'agriculture et des bénéficiaires à travers leur COGES.

Activité 3.8. Former les groupements d'éleveurs de Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou et Sapo sur la fauche et conservation du fourrage

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer l'alimentation du bétail en aidant les pasteurs à maîtriser les techniques de fauche et conservation du fourrage naturel ce qui leur permettra de constituer des stocks fourragers complémentaires pour pallier le déficit fourrager en saison sèche.

a) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les groupements d'éleveurs de d'éleveurs de Guélou, Tempouré, Yalanayou,

Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou et Sapo

- maîtrisent les techniques de fauche et conservation du fourrage naturel ;
- un stock de fourrage naturel est disponible pour pallier au déficit alimentaire des animaux en saison sèche.

b) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de fauche et conservation du fourrage naturel ;
- Assurer la formation par le service en charge des ressources animales

c) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les groupements d'éleveurs dont les capacités techniques et matérielles des membres seront renforcées. Au moins 225 éleveurs seront concernés par l'activité.

d) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 650 000 FCFA.

e) Stratégie de mise en œuvre

Au moins 225 éleveurs soit 25 par village, seront identifiés et bénéficieront de la formation en fauche et conservation du fourrage. Six sessions de formation seront organisées.

Le service en charge des ressources animales assurera cette formation.

Activité 3.9. Equiper les groupements de Sapo, Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou en matériel de fauche (faux, coupe-coupe, botteleuse, etc.)

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer l'alimentation du bétail en aidant les pasteurs à se doter d'un stock fourrager complémentaire pour pallier le déficit fourrager en saison sèche.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les groupements d'éleveurs de Sapo, Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou maîtrisent les techniques de fauche et conservation du fourrage naturel ;
- un stock de fourrage naturel est disponible pour pallier au déficit alimentaire des animaux en saison sèche.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir le matériel de fauche (faux, coupe-coupe, botteleuse, etc.) ;
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les groupements d'éleveurs dont les capacités techniques et matérielles des membres seront renforcées. Au moins 225 éleveurs seront concernés par l'activité.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 820 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les éleveurs formés seront organisés en 5 groupes de 25 personnes et chaque groupe recevra un kit (faux, coupe-coupe, botteleuse, etc.) pour la fauche du fourrage naturel.

Un prestataire de services sera recruté pour fournir le matériel.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.10. Construire un parc de vaccination dans le village de Tempouré

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer les soins vétérinaires en mettant à la disposition des éleveurs un cadre approprié pour les soins animaux.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les soins vétérinaires sont améliorés grâce à l'installation du parc de vaccination.

c) Sous activités

Les sous activités sont

- Identifier un prestataire
- Réaliser le parc de vaccination
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les éleveurs des villages de Tempouré, Kuelou, Belinayou et Nessaguerou et les éleveurs transhumants.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 5 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le parc de vaccination sera construit à Tempouré au profit des éleveurs des villages de Tempouré, Kuelou, Belinayou et Nessaguerou.

Un prestataire sera recruté par la construction du parc.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du parc de vaccination pourraient occasionner la destruction de quelques arbres et arbustes, des nuisances sonores, de la poussière et des risques de blessures. Son exploitation engendrera la production de déchets plastiques et des déchets solides et liquides par l'utilisation des produits vétérinaires. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 3.11. Construire un parc de vaccination dans le village de Guelou

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer les soins vétérinaires en mettant à la disposition des éleveurs un cadre approprié par les soins animaux.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les soins vétérinaires sont améliorés grâce à l'installation du parc de vaccination.

c) Sous activités

Les sous activités sont

- Identifier un prestataire
- Réaliser le parc de vaccination
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les éleveurs des villages de Guelou, Sapo, Netiao et les éleveurs transhumants.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 5 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le parc de vaccination sera construit à Guélou au profit des éleveurs des villages de Guelou, Sapo, Netiao. Un prestataire sera recruté pour la construction du parc.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité et appuiera les bénéficiaires dans l'application du contenu du cahier de charges.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du parc de vaccination pourraient occasionner la destruction de quelques arbres et arbustes, des nuisances sonores, de la poussière et des risques de blessures. Son exploitation engendrera la production de déchets plastiques et des déchets solides et liquides par l'utilisation des produits vétérinaires. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 3.12. Réaliser un forage pastoral dans le village de Guélou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est d'améliorer l'offre en eau d'abreuvement pour les animaux des villages de Guelou, Sapo, Netiao et des autres villages riverains de la forêt communale par la réalisation d'un forage pastoral.

b) Résultats attendus

Les résultats sont : l'offre en eau pour les animaux est améliorée grâce à la réalisation d'un forage.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Réaliser un forage positif
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les mêmes que ceux du parc de vaccination construit à Guélou

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 6 320 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le forage pastoral vient en complément au parc de vaccination. Dans ce sens ; il sera réalisé dans l'emprise du parc qui sera construit à Guélou.

Un prestataire de service sera recruté pour la réalisation du forage.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

g) Risques environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du forage pourraient occasionner la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière et des blessures. L'exploitation du forage pastoral engendrera des déchets plastiques.

Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 2).

Activité 3.13. Vulgariser les foyers améliorés

a) Objectif

Cette activité a pour but de contribuer à la diminution des pressions anthropiques sur les forêts par la réduction de la quantité de bois utilisée dans la fabrication de la bière locale (le dolo) et dans la cuisson des aliments dans les ménages.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les quantités de bois utilisées dans la fabrication du dolo sont réduites d'au moins 20% ;
- les quantités de bois utilisées pour la cuisson des aliments dans les ménages ont été réduites d'au moins 30%.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Former des maçons sur les techniques de construction du foyer dolo (2 à Sapo)
- Former 18 monitrices endogènes (2 par village) en technique de fabrication du foyer amélioré 3 pierres (FA3P)
- Former 180 femmes (10 femmes par village) en techniques de fabrication du FA3P
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont 2 maçons formés en techniques de construction du foyer dolo ; 18 monitrices endogènes formées en techniques de construction du FA3P et les 180 femmes formées en techniques de construction du FA3P.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 550 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité se fera en deux étapes :

- Pour les foyers dolo, 2 maçons seront identifiés et formés en techniques de construction dudit foyer. Le projet appuiera ensuite la construction de 2 foyers dans un cabaret pour servir de témoin afin d'inciter les autres dolotières à s'en équiper. Les maçons ainsi formés pourront appuyer à la demande toute dolotière qui souhaiterait s'équiper en foyer dolo.
- Pour les foyers FA3P, 18 monitrices soit 2 par village seront formées pour ensuite former à leur tour 180 femmes à raison de 10 par village.

Il est attendu la construction d'au moins 20 foyers dolo et que 10% des ménages de la commune soit 400 ménages disposent d'au moins un FA3P au bout de deux années après la formation des monitrices endogènes.

Des prestataires seront recrutés pour former les maçons sur la construction des foyers dolo et les monitrices endogènes FA3P.

La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement qui assurera un suivi après formation pour évaluer le taux d'adoption et sensibiliser les populations à l'utilisation des FA3P.

Activité 3.14. Construire un fenil pour les groupements d'éleveurs de Sapo.

a) Objectif

Cette activité a pour but de contribuer à la diminution des pressions anthropiques sur les ressources forestières par le stockage de fourrages de bonne qualité pour la saison sèche.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Les pressions anthropiques sur les ressources forestières ont diminué ;
- Le fourrage de bonne qualité est disponible en saison sèche.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire de service ;
- Réaliser l'infrastructure
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les 200 éleveurs du village de Sapo et environnant.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 752 500 FCFA

f) Stratégie de mise en œuvre

Le COGES mobilisera les communautés pour participer aux travaux de construction du fenil.

Un prestataire de service sera recruté pour la construction du fenil. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.15. Construire un bouli pastoral à Sapo

a) Objectif

La construction du bouli a pour objectif d'augmenter la disponibilité en eau pour les animaux. Cette construction s'accompagnera de la mise en place d'un dispositif et d'outils pour une meilleure gestion de l'ouvrage.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- l'offre en eau pour les animaux s'est accrue ;

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Réaliser les études techniques
- Identifier un prestataire
- Réaliser l'infrastructure
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les éleveurs des villages riverains de la forêt communale et les transhumants.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

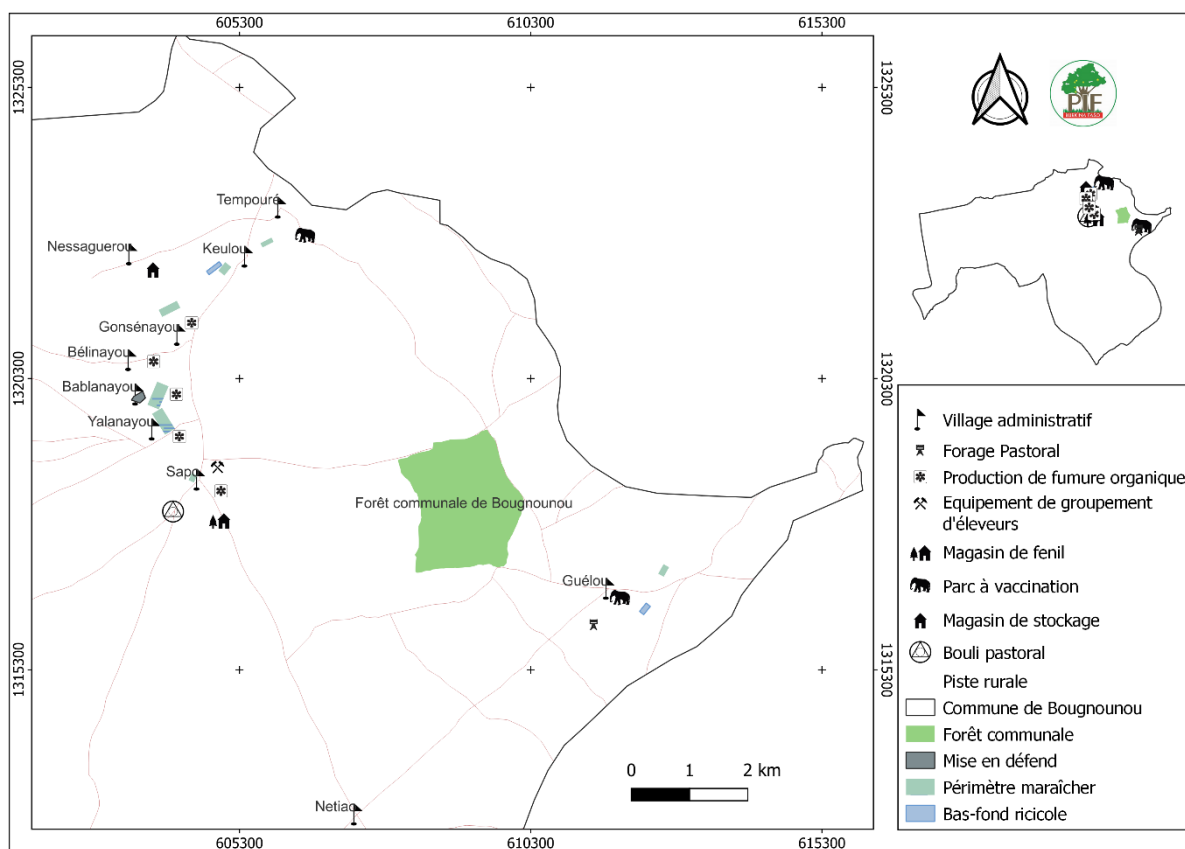
Le coût de l'activité est de 34 550 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le bouli d'une capacité de 9000m³ sera construit à Sapo. Le COGES (parc-de vaccination et forage pastoral) mobilisera les populations des villages riverains de la forêt communale pour participer aux travaux.

Un prestataire sera recruté pour accompagner le COGES dans la construction du bouli.

La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge des ressources animales.



Carte 5 : Répartition des investissements de la forêt communale

4.1.3.2. Espace de conservation 2 : La forêt inter villageoise Bougnounou-Nétiao

Activités de type 1 (activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et qui contribuent directement à la séquestration de carbone) d'un coût total de 14 087 500 FCFA.

Activité 1.1. Mettre en place une pépinière de production des plants à Bougnounou

a) Objectif

Cette activité vise à appuyer les efforts de reboisement des acteurs en mettant à leur disposition des plants de qualité et en quantité.

b) Résultats attendus

Les résultats sont :

- une pépinière de production des plants est fonctionnelle ;
- des plants de qualité sont disponibles en quantité

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Clôturer le site avec du grillage
- Renforcer la clôture avec une haie vive
- Produire 20 000 plants (prise en charge de 2 pépiniéristes pendant 2 années).
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les exploitants forestiers des villages Bougnounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 330 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le COGES mobilisera les bénéficiaires pour participer aux travaux tels que la mise en place de la haie vive. Deux pépiniéristes seront recrutés pour la production des plants et l'entretien de la pépinière. Un prestataire sera recruté pour la fourniture et pose de la clôture en grillage.

La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'aménagement de la pépinière pourraient entraîner la destruction de quelques arbustes, des agression d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tabelau 4).

Activité 1.2. Equiper la pépinière de Bougnounou

a) Objectif

Cette activité vise à doter la pépinière de petit équipement de production des plants.

b) Résultats attendus

Les résultats sont :

- La pépinière dispose d'un petit équipement de production des plants.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire

- Acquérir le matériel
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les exploitants forestiers des villages Bougnounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 520 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un prestataire de services sera recruté pour fournir le matériel composé d'arrosoir, seau, pots plastiques, semences, produits de traitement, brouette, charrette, pelle, pioche, râteau, etc.

La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement.

Activité 1.3. Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 1,72 km.

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de protéger le massif contre l'érosion et certaines intempéries. Ce pare-feu vert contribuera également à matérialiser clairement les limites de la forêt.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont la reconstitution d'une partie du couvert végétation détruite par la réalisation du pare-feu et la meilleure protection de la forêt contre les feux de brousse.

c) Sous activités

Les principales sous activités contribuant à la réalisation de cette activité sont :

- Réaliser le piquetage sur le pourtour de la forêt sur une distance de 1,72 km
- Réaliser la trouaison qui consiste au cérusage des trous pour la plantation des arbres
- Acheter et transporter les plants
- Planter 1000 plants sur le pourtour de la forêt.

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 450 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de piquetage, de trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. Le piquetage sera réalisé par le service en charge de l'environnement. Environ 1000 plants seront plantés sur deux lignes en quinconce avec un écartement de 2 m entre chaque plant.

Les plants seront fournis par la pépinière qui sera mise en place à Bougnounou dans le cadre du PDIC/REDD+.

La supervision des travaux sera assurée par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 4).

Activité 1.4. Reboiser l'intérieur de la forêt sur 4 ha

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de renforcer le potentiel végétal de la forêt et partant son potentiel de séquestration des GES (CO₂).

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : 4 ha de zones nues sont reboisés et contribue à l'augmentation du potentiel végétal de la forêt ; la capacité de séquestration des GES de la forêt est améliorée.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier et évaluer les zones nues à reboiser au sein de la forêt ;
- Réaliser le piquetage des zones à reboiser au sein de la forêt ;
- Réaliser la trouaison ;
- Acheter et transporter les plants
- Réaliser la plantation des zones à reboiser au sein de la forêt

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 125 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de piquetage, de trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. L'identification des zones nues à reboiser au sein de la forêt et le piquetage seront faits par le service en charge de l'environnement.

Environ 2500 plants seront plantés dans les zones nues avec un écartement de 4 m entre chaque plant. Les plants seront fournis par la pépinière qui sera mise en place à Bougnounou dans le cadre du PDIC/REDD+.

La supervision des travaux sera assurée par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, pique d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 4).

Activité 1.5. Protéger les plants par des grilles de protection

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de protéger les plants mis en terre sur le pourtour et à l'intérieur de la forêt contre la destruction des animaux afin d'assurer leur survie.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont le renforcement du couvert végétal par des plants bien protégés.

c) Sous activités

Les principales sous activités contribuant à la réalisation de cette activité sont :

- Identifier un fournisseur

- Acquérir les grilles
- Mettre en place les grilles de protection
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires Directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 870 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de mise en place des grilles de protection. Tous les 3500 plants mis en terre seront protégés par des grilles.

La supervision des travaux sera assurée par les agents du service en charge de l'environnement.

Activité 1.6. Mettre en place un système de surveillance de la forêt

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de contribuer à une meilleure gestion des ressources de la forêt par la mise en place d'un système de surveillance. Ce système permettra de lutter contre l'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt, l'installation de champs et de lutter efficacement contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Un système de surveillance fonctionnel ;
- Les ressources de la forêt sont mieux protégées des pressions anthropiques ;
- Le taux d'exploitation clandestine est réduit.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Constituer les équipes de surveillance ;
- Mettre en place un plan de patrouille ;
- Effectuer des patrouilles de surveillances de la forêt ;
- Réaliser des points réguliers au COGES.
- Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 016 500 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers le COGES. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer à la surveillance à travers des alertes en cas de violation de la charte, d'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt et en cas de survenue

de feux de brousse. Le COGES organisera aussi des sorties régulières pour surveiller et donner l'alerte en cas de besoin. Le service en charge de l'environnement supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 1.7. Sécuriser l'emprise de la forêt inter-villageoise

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de sécuriser la forêt en matérialisant à la peinture les limites de l'espace de conservation sur 1720 mètres, en réalisant des pare-feu sur 1,72 km de long et 5 m de large et en fixant des plaques informatives sur la forêt.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les limites de la forêt sont clairement définies par un pare-feu périmétral de 1,72 km de long et 5 m de large ; la forêt est protégée des feux de brousse grâce au pare-feu.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Matérialiser à la peinture les limites de l'espace de conservation sur 1720 mètres
- Réaliser des pare-feu sur 1,72 km de long et 5 m de large
- Fabriquer et fixer des plaques informatives sur la forêt
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 556 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers leur COGES. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux. La matérialisation des limites à la peinture sera faite par le service en charge de l'environnement.

Un prestataire de services sera recruté pour la fabrication et fixation des plaques informatives. Cette activité sera supervisée par le Service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de sécurisation de l'emprise de la forêt entraîner la destruction de quelques arbres et arbustes, des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tabelau 4).

Activité 1.8. Doter le COGES de matériel de surveillance de la forêt et de lutte contre les feux de brousse

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources de la forêt par la mise en l'acquisition de matériel pour la surveillance de la forêt et la lutte contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'équipement de surveillance
- les ressources de la forêt sont mieux protégées des pressions anthropiques.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir le matériel
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 220 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un prestataire sera recruté pour l'acquisition du matériel de surveillance et de lutte contre les feux de brousse. La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement.

Activités de type 2 (activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier) d'un coût total de 9 900 000 FCFA

Activité 2.1. Elaborer une charte pour la gestion de la forêt inter-villageoise

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de doter le COGES d'outils de gestion et de sécurisation de la forêt par l'élaboration d'une charte de la forêt et un arrêté de classement de la forêt.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont les différentes parties prenantes connaissent leurs droits et devoirs dans la gestion de la forêt ; la forêt dispose d'un statut officiel.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider la charte

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 000 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.), les autorités coutumières et la Mairie. Un prestataire de services sera recruté pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de ces différents outils. La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement.

Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la forêt inter villageoise

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de doter les acteurs d'organes de gestion de la forêt par la mise en place d'un COGES inter-villageois

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les acteurs disposent d'un organe de gestion de la forêt intervillageoise.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Rencontre préparatoire pour la mise en place du COGES
- AG de mise en place du COGES

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 membres représentants les villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sera mis en place. Les membres du COGES seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative.

Le service en charge de l'environnement supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.3. Renforcer les capacités du COGES de la forêt intervillageoise

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités techniques des membres du COGES afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont les membres du COGES de la forêt sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion de la forêt et sur les techniques de gestion durable des forêts
- Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)
- Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres des COGES communal. De même, au moins 1000 personnes seront également touchées par les sensibilisations qui seront organisées dans les villages.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 350 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les services techniques déconcentrés (environnement,

agriculture, ressources animales, etc.), les autorités coutumières, les représentants des villages membres du COGES, le CAF/Bougnounou et la Mairie. Le Service en charge de l'environnement assurera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.4. Mettre en place un COGES pour la pépinière de Bougnounou

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion de la pépinière et de ses infrastructures (forage, magasin de stockage, etc.) en le dotant d'organes compétents.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : le COGES est fonctionnel et compétent ; le cahier de charge du site est appliqué.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Rencontre préparatoire pour la mise en place du COGES
- AG de mise en place du COGES

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 membres représentant les villages les villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sera mis en place. Le service en charge de l'environnement supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.5. Elaborer un cahier de charges pour le COGES de la pépinière de Bougnounou.

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

c) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou

d) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 300 000 FCFA.

e) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et les autorités

coutumières. Un prestataire de services sera recruté pour accompagner les acteurs dans l'élaboration de cet outil. Le service en charge de l'environnement assurera la supervision de l'activité.

Activité 2.6. Former les membres du COGES (la pépinière et le forage) de Bougnounou

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion de la pépinière et de son forage.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du forage ;
- la pépinière et le forage sont bien entretenus

c) Sous activités,

- Identifier un prestataire
- Tenir les sessions de formations
- Assurer la formation par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres du COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des membres du COGES afin de renforcer leur capacité pour mieux gérer la pépinière, l'équipement et les infrastructures.

La formation sera réalisée par le service en charge de l'environnement.

Activité 2.7. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraicher de Bougnounou.

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du périmètre maraicher en le dotant d'organes compétents.

b) Résultats attendus

- Le COGES du site est dynamique et compétent ;
- Le périmètre maraicher et ses infrastructures sont bien entretenues.

c) Sous activités

- Assemblée générale informative (rencontre préparatoire)
- Assemblée générale constitutive (Rencontre de mise en place du COGES)

d) Bénéficiaires directs

Les 32 producteurs maraichers des villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou exploitant le périmètre maraicher de Bougnounou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 membres représentant les exploitants maraichers sera mis en place. Les membres seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.8. Former les membres du COGES du périmètre maraicher de Bournounou sur la gestion

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du périmètre maraicher.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du périmètre maraicher ;
- le périmètre maraicher est bien géré et entretenu.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES sur la gestion du périmètre maraicher de Bournounou.
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres des COGES du périmètre maraicher de Bournounou

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des membres du COGES. Le service en charge de l'agriculture assurera la formation.

Activité 2.9. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Bournounou

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion du périmètre maraicher qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont 32 les producteurs maraichers exploitant le site maraicher.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.). Le service en charge de l'agriculture sera chargé de la supervision de l'activité.

Activité 2.10. Mettre en place un COGES pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bougnounou

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du forage pastoral et du parc de vaccination en les dotant d'organes compétents.

b) Résultats attendus

- Le COGES du site est dynamique et compétent ;
- Le forage et le parc sont bien entretenus

c) Sous activités

- Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)
- Assemblée Générale constitutive (mise en place des COGES)

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 200 éleveurs des villages de Bougnounou et de Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Chaque village met en place un COGES pour la gestion du parc de vaccination et son forage. Chaque COGES, composé de 10 membres, sera constitué par les éleveurs de chaque village.

Les membres seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.11. Former les membres du COGES de Bougnounou sur la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres de chaque COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion des forages pastoraux et des parcs de vaccination.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du forage ;
- les forages pastoraux et les parcs de vaccination sont entretenus

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres des COGES de Bougnounou et Nétiao

pour la gestion des forages pastoraux.

- Assurer la formation par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 20 membres des COGES de Bougnounou et de Nétiao.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des membres de chaque COGES.

Le service des ressources animales assurera la formation.

Activité 2.12. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bougnounou

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier les prestataires
- Rédiger et valider les cahiers de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 200 éleveurs et les autres parties prenantes (autorités coutumières et administratives et les services techniques).

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un cahier de charges sera élaboré au profit de chacun des deux COGES pour la gestion de leurs infrastructures pastorales. Un prestataire sera recruté pour appuyer l'élaboration des cahiers de charges. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.13. Mettre en place un COGES pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou.

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du parc en le dotant d'organes compétents.

b) Résultats attendus

- Le COGES du site est dynamique et compétent ;
- Le parc est entretenu

c) Sous activités

- Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)

- Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les éleveurs du village de Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES sera mettre en place un COGES pour la gestion du parc de vaccination et son forage. Il sera composé de 10 membres représentant les éleveurs du village.

Les membres seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.14. Former les membres du COGES de Pebiou sur la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pebiou

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du parc de vaccination.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du parc de vaccination ;
- le parc est entretenu

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES de Nétiao pour la gestion des parcs de vaccination
- Assurer la formation par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres du COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des membres du COGES. Le service des ressources animales assurera la formation.

Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le CGOES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel pour la gestion du parc de

vaccination ;

- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les éleveurs et les autres parties prenantes (autorités coutumières et administratives et les services techniques).

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un cahier de charges sera élaboré au profit du COGES pour la gestion du parc de vaccination. Un prestataire sera recruté pour appuyer l'élaboration des cahiers de charges. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activités de type 3 (activités indirectement liées à la forêt, mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts) d'un coût total de 52 925 000 FCFA

Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Bougnounou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement des cultures maraichères en mettant à la disposition des producteurs des sites aménagés. Cela apportera un plus sur le plan alimentaire et améliorera les revenus des producteurs maraichers.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : un site de 2 ha est aménagé pour la culture maraichère ; la production maraichère s'est améliorée

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Aménager le site (labour et fractionnement)
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers du village de Bougnounou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 200 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un site de 2 ha sera aménagé à Bougnounou au profit de 32 producteurs dudit village. Les travaux impliqueront les bénéficiaires, le COGES du site et le Service en charge de l'agriculture. Le COGES mobilisera les bénéficiaires pour la participation aux travaux qui ne nécessiteront pas l'intervention de tracteur. Des prestataires seront recrutés pour les travaux de d'aménagement du site. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux. Le Service en charge de l'agriculture supervisera l'ensemble des travaux.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'aménagement du périmètre maraîcher pourraient entraîner la perte du couvert végétal par la destruction de quelques arbres et arbustes, des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe, etc.), la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 4).

Activité 3.2. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraîcher de Bounounou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement des cultures maraîchères en mettant à la disposition des producteurs des sites aménagés. Cela apportera un plus sur le plan alimentaire et améliorera la disponibilité de l'eau

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Les producteurs disposent d'une source d'eau permanente
- les revenus des producteurs maraîchers ont augmenté

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Réaliser un forage positif
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraîchers de Bounounou soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 8 420 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et le service en charge de l'agriculture qui en assurera la supervision. Un prestataire sera identifié pour réaliser un forage positif à gros débit. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du forage pourraient occasionner la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière et des blessures.

Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 4).

Activité 3.3. Equiper le forage du périmètre maraîcher de Bounounou d'un dispositif solaire d'exhaure

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de faciliter d'une part le pompage de l'eau et l'arrosage des cultures afin de diminuer ainsi la charge de travail et d'autre part d'améliorer la disponibilité en eau potable pour les populations

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- La charge de travail de pompage de l'eau est amoindrie

- La disponibilité en eau potable est améliorée

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure
- Construire des bassins de stockage et de distribution de l'eau
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers de Bounounou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 6 005 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et le service en charge de l'agriculture qui en assurera la supervision.

Le dispositif sera composé d'une pompe immergée solaire, panneaux photovoltaïques, de bassins de stockage et de distribution de l'eau.

Des prestataires seront identifiés pour fournir et installer le système d'exhaure solaire et construire les bassins de stockage et de distribution de l'eau. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux.

Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Bounounou sur les techniques de production maraîchère

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des producteurs en techniques de production maraîchère. Ceci contribuera aussi à l'amélioration de la productivité des périmètres maraichers et permettra ainsi une production plus saine et une réduction des pénuries en matière de légume dans la localité à certaine période de l'année (préoccupation soulevé lors des consultations).

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- au moins 32 personnes maîtrisent les techniques de production des principaux légumes appréciés par les ménages de la localité ;
- la productivité des cultures maraîchères est améliorée ;
- les revenus des producteurs maraichers se sont accru ;
- les marchés locaux sont approvisionnés en légume sain

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de production maraîchère ;
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers des sites de production, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est 550 000 FCFA

f) Stratégie de mise en œuvre

Les bénéficiaires sont les exploitants du périmètre maraicher.

Le service en charge de l'agriculture assurera la formation.

Activité 3.5. Doter les producteurs maraichers de Bougnounou d'intrants pour la production maraichère

a) Objectif

L'objectif de cette activité est d'accroître la productivité et la production des cultures maraichères en mettant à la disposition des producteurs des facteurs de production de qualité.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : la production maraichère a augmenté d'au moins 10% ; les revenus des producteurs maraichers ont augmenté d'au moins 10%.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir les intrants
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers du site maraicher de Bougnounou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 220 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Des kits d'intrants constitués de semences, d'engrais, de produits de traitement phytosanitaire seront acquis et mis à la disposition des producteurs maraichers. Un prestataire sera recruté pour fournir les kits. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.6. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la fertilité des sols à travers le renforcement des capacités des producteurs en techniques de compostage tas.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : 150 personnes maîtrisent les techniques de compostage en tas ; la productivité des cultures maraichères est améliorée d'au moins 10% ; les revenus des producteurs maraichers se sont accrus d'au moins 10%.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier des prestataires ;
- Tenir les sessions de formation

- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture
- Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs des villages concernés, soit au total 150 personnes dont 10% de femmes, 70% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 810 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Trois (03) sessions de formation (1 session par village) seront organisées au profit des producteurs. Le service en charge de l'agriculture assurera la formation.

Activité 3.7. Doter les producteurs Bougnounou, Nétiao et Pébiou de matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.)

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la fertilité des sols à travers le renforcement des capacités des producteurs en petit matériel pour la production de compost.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- la productivité des cultures maraichères est améliorée d'au moins 10% ;
- les revenus des producteurs maraichers se sont accrus d'au moins 10%.
- la productivité des cultures maraichères est améliorée ;

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir le matériel
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs des villages concernés, soit au total 150 personnes dont 10% de femmes, 70% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 920 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Des kits de production de la fumure organique composés de pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc. seront acquis et mis à la disposition des producteurs maraichers. Un prestataire sera recruté pour fournir les kits. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.8. Réaliser un forage pastoral à Bougnounou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est d'améliorer l'offre en eau d'abreuvement pour les animaux des villages riverains de la forêt inter villageoise par la réalisation du forage pastoral, le renforcement des capacités des acteurs et l'élaboration d'outils de gestion.

b) Résultats attendus

Les résultats sont : l'offre en eau pour les animaux est améliorée grâce à la réalisation de deux forages ; les outils de gestion du forage sont opérationnels

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Réaliser un forage positif
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les éleveurs des villages riverains de la forêt intervillagéoise et les éleveurs transhumants.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 6 320 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le forage pastoral vient en complément du parc de vaccination déjà existant. Dans ce sens ; il sera réalisé dans l'emprise du parc existant à Bounounou. De ce fait, le COGES et les outils de gestion seront élaborés pour prendre en compte le complexe parc de vaccination-forage pastoral. Un prestataire de service sera recruté pour la réalisation du forage. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du forage pourraient occasionner la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière et des blessures.

Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tabelau 4).

Activité 3.9. Construire un parc de vaccination à Pébiou

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer les soins vétérinaires à mettre à la disposition des éleveurs un cadre approprié pour les soins des animaux.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les soins vétérinaires sont améliorés grâce à l'installation du parc de vaccination.

c) Sous activités

Les sous activités sont

- Identifier un prestataire
- Construire le parc de vaccination
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les 200 éleveurs des villages riverains de la forêt intervillagéoise de et les éleveurs transhumants.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 5 300 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le parc de vaccination sera construit à Nétiao pour les éleveurs des villages de Pébiou, Laré, Sapo et Yalanayou. Un prestataire sera recruté par la construction du parc. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du parc de vaccination pourraient occasionner la destruction de quelques arbres et arbustes, des nuisances sonores, de la poussière et des risques de blessures. Son exploitation engendrera la production de déchets plastiques et des déchets solides et liquides par l'utilisation des produits vétérinaires. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 4).

Activité 3.10. Vulgariser les foyers améliorés FA3P

a) Objectif

Cette activité a pour but de contribuer à la diminution des pressions anthropiques sur les forêts par la réduction de la quantité de bois utilisée dans la fabrication de la bière locale (le dolo) et dans la cuisson des aliments dans les ménages.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les quantités de bois utilisées dans la fabrication du dolo sont réduites d'au moins 20% ; les quantités de bois utilisées pour la cuisson des aliments dans les ménages ont été réduites d'au moins 30%.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier les prestataires
- Former 5 maçons sur les techniques de construction du foyer dolo
- Former 6 monitrices endogènes en technique de fabrication du foyer amélioré 3 pierres (FA3P)
- Former 90 femmes en techniques de fabrication du FA3P
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont 5 maçons formés en techniques de construction du foyer dolo, 6 monitrices endogènes formées en techniques de construction du FA3P et les 90 femmes formées en techniques de construction du FA3P.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 450 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité se fera en deux étapes :

- Pour les foyers dolo, 5 maçons (2 à Bougnonou, 2 à Nétiao et 1 à Pébiou) seront identifiés et formés en techniques de construction dudit foyer. Le projet appuiera ensuite la construction de 2 foyers dans un cabaret pour servir de témoin afin d'inciter les autres dolotières à s'en équiper. Les maçons ainsi formés pourront appuyer à la demande toute dolotière qui souhaiterait s'équiper en foyer dolo.
- Pour les foyers FA3P, 6 monitrices (3 à Bougnonou, 2 à Nétiao et 1 à Pébiou) seront formées pour ensuite former à leur tour 90 femmes (50 à Bougnonou, 30 à Nétiao et

10 à Pébiou).

Il est attendu la construction d'au moins 20 foyers dolo et que 10% des ménages de la commune soit 400 ménages disposent d'au moins un FA3P au bout de deux années.

Des prestataires seront recrutés pour former les maçons en techniques de construction des foyers dolo et les monitrices endogènes pour les FA3P.

La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement.

Activité 3.11. Former les éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur la fauche et conservation du fourrage

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer l'alimentation du bétail en aidant les pasteurs à se doter d'un stock fourrager complémentaire pour pallier le déficit fourrager en saison sèche.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les groupements d'éleveurs maîtrisent les techniques de fauche et conservation du fourrage naturel ; un stock de fourrage naturel est disponible pour pallier au déficit alimentaire des animaux en saison sèche.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir les sessions de formation des groupements d'éleveurs sur la fauche et conservation du fourrage naturel
- Assurer la formation par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les groupements d'éleveurs dont les capacités techniques et matérielles des membres seront renforcées. Au moins 150 éleveurs seront concernés par l'activité.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 825 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Au moins 150 éleveurs seront identifiés dans les 3 villages (Bougnounou, Nétiao et Pébiou) et bénéficieront de la formation en fauche et conservation du fourrage. Les formations se tiendront dans chacun des villages et regroupera 50 personnes par site. Le service des ressources animales assurera la formation.

Activité 3.12. Acquérir du matériel pour la fauche et conservation du fourrage au profit des éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer l'alimentation du bétail en aidant les pasteurs à se doter d'un stock fourrager complémentaire pour pallier le déficit fourrager en saison sèche.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les groupements d'éleveurs maîtrisent les techniques de fauche et conservation du fourrage naturel ; un stock de fourrage naturel est disponible pour pallier au déficit alimentaire des animaux en saison sèche.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir le matériel
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les groupements d'éleveurs dont les capacités techniques et matérielles des membres seront renforcées. Au moins 150 éleveurs seront concernés par l'activité.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 620 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Chaque village sera doté d'un petit matériel (faux, coupe-coupe, botteleuse, etc.) pour appuyer les éleveurs à constituer leur stock de fourrage. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.13. Construire un magasin de stockage dans la pépinière de Bougnounou

a) Objectif

Cette activité vise à doter la pépinière d'un magasin pour le stockage du matériel, des outils de production et des intrants.

b) Résultats attendus

Les résultats sont :

- La pépinière dispose d'un magasin de stockage
- Le matériel, les outils de production et les intrants sont bien sécurisés

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Construire le magasin
- Suivre et contrôler la construction du magasin
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les exploitants forestiers des villages Bougnounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 645 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le COGES de la pépinière mobilisera les populations pour participer aux travaux de ramassage des agrégats (sable, gravillon, moellons, etc.).

Un prestataire de service sera recruté pour la construction du magasin. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité de la construction du magasin.

La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de construction du magasin pourraient entraîner la destruction de quelques arbres et arbustes, des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe), la poussière. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tabelau 4).

Activité 3.14. Réaliser un forage positif dans la pépinière de Bougnounou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de rendre disponible l'eau en toute saison pour améliorer et faciliter la production des plants.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- La pépinière dispose d'une source permanente d'eau
- La production des plants est améliorée

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Réaliser un forage positif
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les exploitants forestiers des villages Bounounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 6 320 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le COGES mobilisera la population pour participer aux travaux.

Un prestataire sera identifié pour réaliser un forage positif dans la pépinière. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux.

La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge de l'environnement.

g) Risques environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du forage pourraient occasionner la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière et des blessures. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tabelau 4).

Activité 3.15. Réaliser un forage pastoral à Pébiou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est d'améliorer l'offre en eau d'abreuvement pour les animaux des villages riverains de la forêt inter villageoise par la réalisation du forage pastoral, le renforcement des capacités des acteurs et l'élaboration d'outils de gestion.

b) Résultats attendus

Les résultats sont : l'offre en eau pour les animaux est améliorée grâce à la réalisation de deux forages ; les outils de gestion du forage sont opérationnels

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Réaliser un forage positif
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les éleveurs des villages riverains de la forêt intervillageoise et les éleveurs transhumants.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 6 320 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

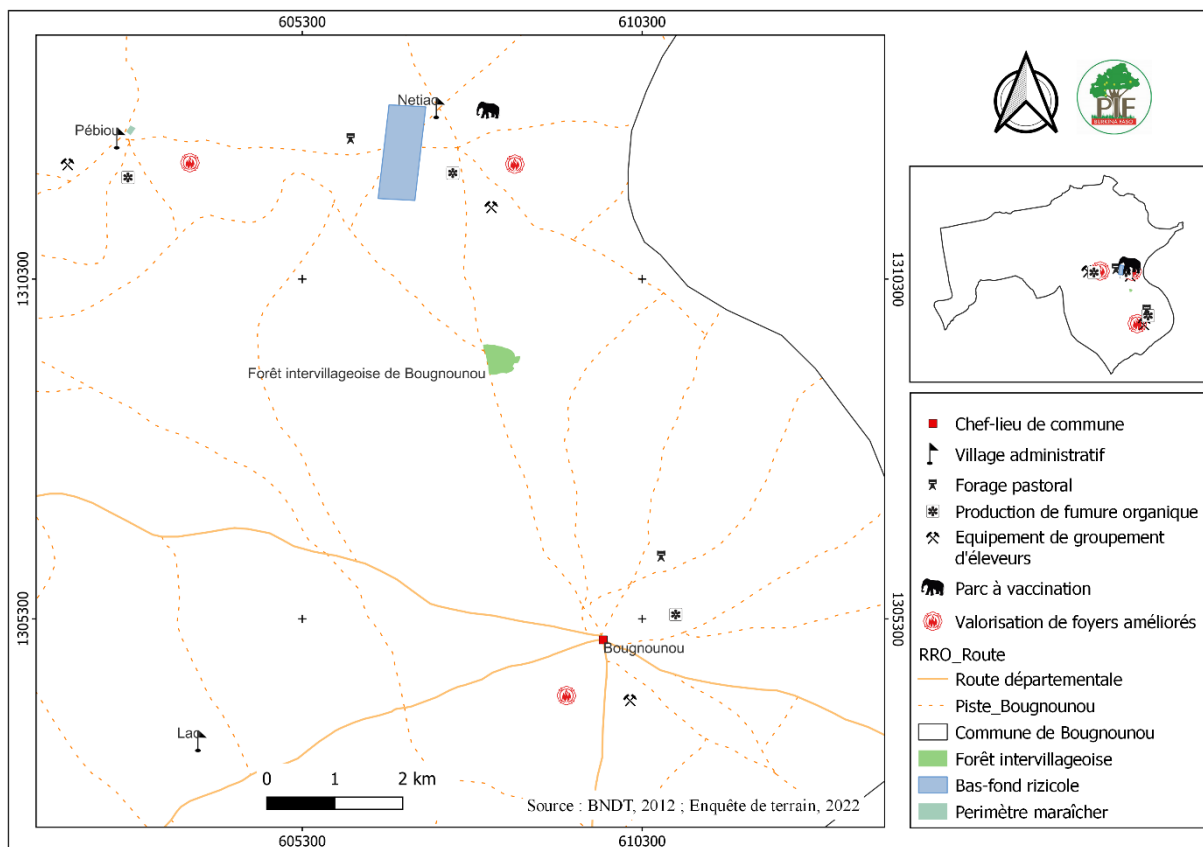
Le forage pastoral vient en complément du parc de vaccination. Dans ce sens ; il sera réalisé dans l'emprise du parc existant à Pébiou. De ce fait, le COGES et les outils de gestion seront élaborés pour prendre en compte le complexe parc de vaccination-forage pastoral. Un prestataire de service sera recruté pour la réalisation du forage. Un contrôleur sera recruté pour assurer le suivi et le contrôle qualité des travaux.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

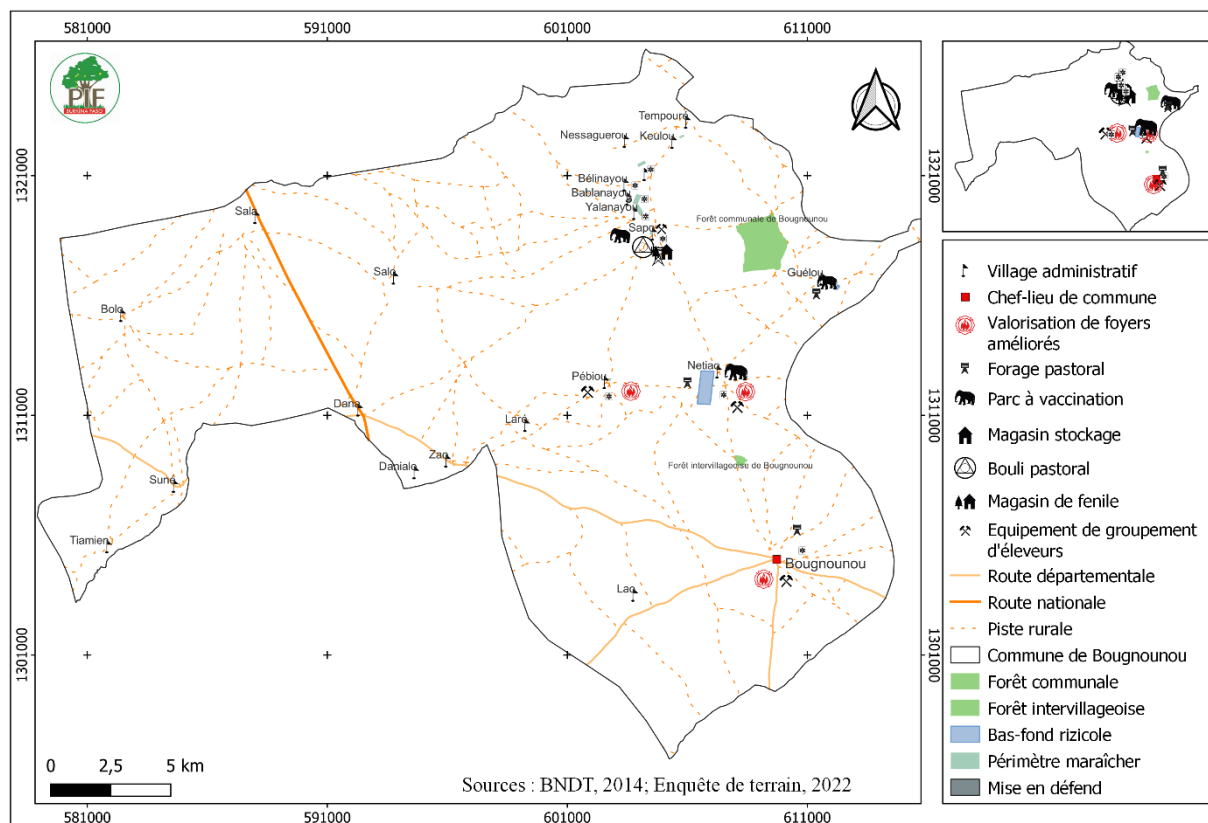
g) Risques environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du forage pourraient occasionner la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière et des blessures. L'exploitation du forage pastoral engendrera des déchets plastiques.

Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tabelau 4).



Carte 6 : Répartition des investissements de la forêt intervillageoise



Carte 7 : Répartition de l'ensemble des investissements PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou

4.1.4. Budget des activités retenues par espace de conservation

4.1.4.1. La forêt communale de Bougnounou

Tableau 1 : Budget des activités ordinaires de la forêt communale de Bougnounou (financement initial)

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
Type 1	Activité 1.1. Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 7973 mètres (7,98 Km). (les plants seront produits dans la pépinière de Bougnounou)					
	A1.1.1. Réaliser le piquetage	HJ	5	25 000	125 000	Le piquetage sera réalisé par le service en charge de l'environnement
	A1.1.2. Réaliser la trouaison	Trou	3000	100	300 000	
	A 1.1.3. Acheter les plants	Plant	3000	100	300 000	
	A1.1.4. Transporter les plants	Plant	3000	100	300 000	
	A1.1.5. Planter les plants	Plant	3000	100	300 000	
	A1.1.6. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	3	10 000	30 000	
	Coût total A 1.1.				1 355 000	
	Activité 1.2. Reboiser l'intérieur de la forêt sur 72 ha (soit 20 % de la superficie totale) (les plants seront produits dans la pépinière de Bougnounou)					
	A1.2.1. Identifier les zones nues à reboiser	HJ	8	25 000	200 000	L'identification des zones nues et le piquetage seront faits par le service en charge de l'environnement
	A1.2.2. Réaliser le piquetage	HJ	2	25 000	50 000	
	A1.2.3. Réaliser la trouaison	Trou	3600	100	360 000	
	A1.2.4. Acheter les plants	Plant	3600	100	360 000	

A1.2.5. Transporter les plants	Plant	3600	100	360 000	
A1.2.6. Planter les plants	Plant	3600	100	360 000	
A1.2.7. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	4	10 000	40 000	
Coût total A 1.2				1 730 000	
Activité 1.3. Protéger les plants par des grilles de protection					
A1.3.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	-	-	
A1.3.2. Acquérir les grilles	Grille	6600	1 000	6 600 000	
A1.3.3. Mettre en place les grilles de protection	Grille	6600	100	660 000	
A1.3.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 1.3				7 280 000	
Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt					
A1.4.1. Constituer les équipes de surveillance	Réunion	9	25 000	225 000	
A1.4.2. Mettre en place un plan de patrouille	Plan de surveillance	1	80 000	80 000	
A1.4.3. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	48	25 000	1 200 000	Des sorties de surveillance seront organisées par les membres du COGES
A1.4.4. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	24	25 000	600 000	
A1.4.5. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	8	10 000	80 000	
Coût total A 1.4				2 185 000	
Activité 1.5. Entretenir le pare-feu de la forêt communale de Bougnounou					
A1.5.1. Organiser l'équipe de nettoyage	Réunion	2	50 000	100 000	
A1.5.2. Nettoyer le pare-feu sur 7973 mètres de long et 5 m de large	Km	7,9	50 000	395 000	
A1.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	

	Coût total A 1.5				515 000	
	Activité 1.6. Doter le COGES de la forêt communale de Bounounou de matériel de surveillance					
	A1.6.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	-	-	
	A1.6.2. Acquérir le matériel	Kit	1	1 500 000	1 500 000	
	A1.6.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	HJ	1	10 000	10 000	
	Coût total A 1.6				1 510 000	
	Cout total Type 1				14 575 000	
Type 2	Activité 2.1. Elaborer une charte foncière de la forêt communale de Bounounou					
	A 2.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A 2.1.2. Rédiger et valider charte foncière de la forêt	Charte	1	3 000 000	3 000 000	
	Coût total A 2.1.				3 000 000	
	Activité 2.2. Ré dynamiser le COGES de la forêt communale de Bounounou					
	A2.2.1. Rencontre préparatoire pour la mise en place des COGES	Nombre	2	50 000	100 000	
	A2.2.2. AG de mise en place des COGES	Nombre	1	50 000	50 000	
	Coût total A 2.2.				150 000	
	Activité 2.3. Mettre en place le COGES du périmètre maraicher de Yalanayou					-
	A2.3.1. Rencontre préparatoire pour la mise en place du COGES	Nombre	2	50 000	100 000	
	A2.3.2. AG de mise en place du COGES	Nombre	1	50 000	50 000	
	Coût total A 2.3.				150 000	
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Yalanayou					-
	A2.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	

A2.4.2. Rédiger et valider le cahier de charges pour la gestion du périmètre maraîcher de Yalanayou	Cahier de charge	1	1 300 000	1 300 000	
Coût total A 2.4.				1 300 000	
Activité 2.5. Renforcer les capacités du COGES de la forêt communale					-
A2.5.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion de la forêt et sur les techniques de gestion durable des forêts	Nb jour	1	100 000	100 000	La formation des membres et les séances de sensibilisation seront assurées par le service en charge de l'environnement
A2.5.2. Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)	Séances	9	25 000	225 000	
A2.5.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge de l'environnement	HJ	10	25 000	250 000	
Coût total A 2.5.				575 000	
Activité 2.6. Mettre en place deux COGES pour la gestion des parcs de vaccination et des forages pastoraux les villages de Guélou et Tempouré					
A2.6.1. Rencontre préparatoire pour la mise en place des COGES	Nombre	4	50 000	200 000	
A2.6.2. AG de mise en place des COGES	Nombre	2	50 000	100 000	
Coût total A.2.6				300 000	
Activité 2.7. Former les membres des COGES des parcs de vaccination et des forages pastoraux dans les villages de Guélou et Tempouré pour la gestion					
A2.7.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion des parcs de vaccination	Session	1	100 000	100 000	La formation des membres et les séances de sensibilisation seront assurées par le service en charge des ressources animales
A2.7.2. Mener des séances de sensibilisation des populations sur la gestion des parcs de vaccination et des forages pastoraux	Séances	2	25 000	50 000	

A2.7.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge des ressources animales	HJ	3	25 000	75 000	
Coût total A.2.7				225 000	
Activité 2.8. Elaborer deux (02) cahiers de charges pour la gestion des parcs de vaccination et des forages dans les villages de Guélou et Tempouré					
A2.8.1. Identifier des prestataires	Prestataire	2	-	-	
A2.8.2. Rédiger et valider les cahiers de charge	Cahier de charge	2	1 300 000	2 600 000	
Coût total A.2.8				2 600 000	
Activité 2.9. Mettre en place un COGES pour la gestion du bouli pastoral de Sapo					
A2.9.1. Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)	Rencontre	2	50 000	100 000	Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité
A2.9.2. Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)	Rencontre	1	50 000	50 000	
Coût total A.2.9				150 000	
Activité 2.10. Former les membres du COGES pour la gestion du bouli pastoral de Sapo					
A2.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité
A2.10.2. Former les membres du COGES pour la gestion du forage et du bouli pastoral de Sapo	Session	1	100 000	100 000	
A2.10.3. Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)	Séances	1	25 000	25 000	
A2.10.4. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	2	25 000	50 000	
Coût total A.2.10				175 000	
Activité 2.11. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du bouli pastoral de Sapo					
A2.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-		

A2.11.2. Rédiger et valider le cahier de charge	Cahier de charge	1	1 300 000	1 300 000	
Coût total A.2.11				1 300 000	
Activité 2.12. Former les membres du COGES sur la gestion du périmètre de Yalanayou					
A2.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	Le service en charge l'agriculture assurera la mise en œuvre de l'activité
A2.12.2. Tenir la session de formation des membres du COGES de Yalanayou pour la gestion du périmètre maraîcher	Session	1	100 000	100 000	
A2.12.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	1	25 000	25 000	
Coût total A.2.12				125 000	
Activité 2.13 Mettre en place un COGES pour la gestion du fenil à Sapo					
A2.13.1. Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)	Rencontre	2	50 000	100 000	Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité
A2.13.2. Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)	Rencontre	1	50 000	50 000	
Coût total A.2.13				150 000	
Activité 2.14. Former les membres du COGES pour la gestion du fenil de Sapo					
A2.14.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion du fenil	Session	1	100 000	100 000	Le service en charge des ressources animales assurera la mise en œuvre de l'activité
A2.14.2. Mener des séances de sensibilisation des populations sur la gestion du fenil	Séance	1	50 000	50 000	
A2.14.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge des ressources animales	HJ	2	25 000	50 000	
Coût total A.2.14				200 000	
Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du fenil de Sapo					
A2.15.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A2.15.2. Rédiger et valider le charges pour la gestion du fenil de Sapo	Cahier de charge	1	1 300 000	1 300 000	

Type 3	Coût total A.2.15				1 300 000	
	Cout total Type 2				11 700 000	
	Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Yalanayou					
	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A3.1.2. Aménager le site (labour et fractionnement)	Ha	2	1 500 000	3 000 000	
	A3.1.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	150 000	150 000	
	A3.1.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5	10 000	50 000	
	Coût total A 3.1				3 200 000	
	Activité 3.2. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Yalanayou					
	A3.2.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A3.2.2. Réaliser un forage positif	Forage	1	8 000 000	8 000 000	
	A3.2.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	400 000	400 000	
	A3.2.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 3.2				8 420 000	
	Activité 3.3 Equiper le forage du périmètre maraicher de Yalanayou d'un dispositif solaire d'exhaure					
	A.3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A.3.3.2. Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure	Kit	1	3 200 000	3 200 000	Le kit comprend une pompe immergée solaire, des panneaux photovoltaïques et des bassins de distribution de l'eau
	A.3.3.3. Construire des bassins de distribution de l'eau	Bassin	5	500 000	2 500 000	
	A3.3.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	285 000	285 000	
	A3.3.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	3	10 000	30 000	
	Coût total A 3.3				6 015 000	

Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraîcher de Yalanayou sur les techniques de production maraîchère					
A3.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	Le service en charge de l'agriculture assurera la mise en œuvre de l'activité
A3.4.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraîchère	Session	1	300 000	300 000	
A3.4.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	3	25 000	75 000	
Coût total A 3.4				375 000	
A3.5. Doter les producteurs mairaichers de Bélinayou d'intrants pour la production maraîchère					
A3.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	-	-	
A3.5.2. Acquérir les intrants	Kit	32	100 000	3 200 000	
A3.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 3.5				3 220 000	
Activité 3.6. Former les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou sur les techniques de production de la fumure organique (compost en tas)					
A3.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	Le service en charge de l'agriculture assurera la mise en œuvre de l'activité
A3.6.2. Tenir les sessions de formation des producteurs	Session	9	200 000	1 800 000	
A3.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	18	25 000	450 000	
A3.6.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	18	10 000	180 000	
Coût total A.3.6				2 430 000	

Activité 3.7. Doter les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou en matériel de production (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.) de la fumure organique en tas					
A3.7.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	-	-	
A3.7.2. Acquérir la matériel	Kits	9	300 000	2 700 000	
A3.7.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A.3.7				2 720 000	
Activité 3.8. Former les groupements d'éleveurs de Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou et Sapo sur la fauche et conservation du fourrage					Le service en charge de l'agriculture assurera la mise en œuvre de l'activité
A3.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.8.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de fauche et conservation du fourrage naturel	Session	6	200 000	1 200 000	
A3.8.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	18	25 000	450 000	
Coût total A 3.8.				1 650 000	
Activité 3.9. Equiper les groupements de Sapo, Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou en matériel de fauche (faux, coupe-coupe, botteleuse, etc.)					
A3.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.9.2. Acquérir le matériel de fauche	Kit	9	200 000	1 800 000	
A3.9.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 3.9				1 820 000	
Activité 3.10. Construire un parc de vaccination dans le village de Tempoure					

A3.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.10.2 Réaliser le parc de vaccination	Parc	1	5 000 000	5 000 000	
A3.10.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	250 000	250 000	
A3.10.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5	10 000	50 000	
Coût total A 3.10				5 300 000	
A 3.11. Construire un parc de vaccination dans le village de Guélou					
A3.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.11.2 Réaliser le parc de vaccination	Parc	1	5 000 000	5 000 000	
A3.11.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	250 000	250 000	
A3.11.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5	10 000	50 000	
Coût total A 3.11				5 300 000	
Activité 3.12. Réaliser un forage pastoral dans le village de Guélou					
A3.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.12.2 Réaliser un forage positif	Forage	1	6 000 000	6 000 000	
A3.12.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	300 000	300 000	
A3.12.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 3.12				6 320 000	
Activité 3.13. Vulgariser les foyers améliorés					
A3.13.1. Former des maçons sur les techniques de construction du foyers dolo (2 à Sapo)	Session	1	300 000	300 000	2 maçons à Sapo
A3.13.2. Former 18 monitrices endogènes (2 par village) en technique de fabrication du foyer amélioré 3 pierres 'FA3P)	Session	1	500 000	500 000	restauration pour 2 monitrices par village soit 18 monitrices + honoraire des maçons
A3.13.3. Former 180 femmes (20 femmes par village) en techniques de fabrication du FA3P	Session	7	100 000	700 000	20 femmes par village

A3.13.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	5	10 000	50 000	
Coût total A 3.13				1 550 000	
Activité 3.14. Construire un fenil pour les groupements d'éleveurs de Sapo					
A3.14.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.14.2. Réaliser l'infrastructure	Fenil	1	1 650 000	1 650 000	
A3.14.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	82 500	82 500	
A3.14.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A.3.14				1 752 500	
Activité 3.15. Construire un bouli pastoral à Sapo					
A3.15.1. Réaliser les études techniques	Etude	1	3 000 000	3 000 000	
A3.15.2. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.15.3. Réaliser l'infrastructure	Bouli	1	30 000 000	30 000 000	
A3.15.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	1 500 000	1 500 000	
A3.15.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5	10 000	50 000	
Coût total A.3.15				34 550 000	
Coût total Type 3				84 622 500	
Total forêt communale				110 897 500	

Tableau 2 : Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de la forêt communale de Bougnounou (financement initial)

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
1	Reboiser le pourtour et l'intérieur de la forêt communale de Bougnounou	Blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe),	Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	390 000	Mairie
		Agression d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,).	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel		
2	Entretien le pare-feu de la forêt communale de Bougnounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	100 000	Mairie
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	PM	
		Agression des animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,)	Mise en place d'une boîte à pharmacie	PM	
3	Aménager 2 ha de périmètre maraicher et un forage à Yalanayou	Perte du couvert végétal	Sensibilisation sur le choix du site	PM	Mairie
		Pollution par l'utilisation anarchique des engrais chimique et pesticides,	Sensibilisation sur l'utilisation des pesticides et la gestion de leurs emballages	PM	
		Perte de terres (changement de vocation)	Promotion de l'agro écologie	1 000 000	
		Risque de blessure	Plantation de compensation avec des espèces locales,	500 000	
			Acquisition d'Equipement de Protection Individuel (PM)	PM	Entreprise
		Pollution par les huiles	Sensibiliser les acteurs sur la gestion des huiles usées	PM	Mairie
4	Construire un parc de vaccination et un forage pastoral à Guélou	Perte du couvert végétal	Sensibilisation sur le choix du site	PM	Mairie
		Pollution par des déchets ménagers	Plantation de compensation	400 000	Mairie/Entreprise
		Pollution par des déchets biomédicaux,	Sensibilisation des acteurs sur la collecte des déchets	100 000	Mairie
			Réalisation de fosses d'enfouissement des déchets,	PM	Entreprise
		Risque de blessure	Sensibilisation des prestataires sur les dispositions à prendre afin de les atténuer	PM	Mairie
		Pollution par les huiles	Sensibiliser les acteurs sur la gestion des huiles usées	PM	Mairie
			Acquisition d'Equipement de Protection Individuel (PM)	PM	Entreprise
5	Construire un parc de vaccination à Tempouré	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	400 000	Mairie
		Pollution par des déchets biomédicaux,	Sensibilisation sur la gestion des déchets	100 000	Mairie/Entreprise
		Risque de blessure	Réalisation de fosses d'enfouissement des déchets,	PM	Entreprise
6		Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	200 000	Mairie

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
	Construire un fenil à Sapo	Perte de terres (changement de vocation)	Sensibilisation sur le choix du site	PM	
		Risque de blessure	Prioriser le propriétaire terrien parmi les bénéficiaires d'autres activité du PDIC/REDD+	PM	
7	Construire un bouli pastoral à Sapo	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	300 000	Mairie/Entreprise
		Pollution par des déchets ménagers	Sensibilisation des acteurs sur la collecte des déchets	PM	Mairie
		Perte de terres (changement de vocation)	Prioriser le propriétaire terrien parmi les bénéficiaires d'autres activité du PDIC/REDD+	PM	Mairie
		Pollution du sol par les hydrocarbures	Sensibilisation des prestataires sur les dispositions à prendre afin de les atténuer	PM	Mairie
		Risque de blessure	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel (PM)	PM	Entreprise
Coût estimatif total EC 1				3 490 000	

4.1.4.2. La forêt intervillageoise Bougnounou-Nétiao

Tableau 3 : Budget des activités ordinaires de la forêt intervillageoise (financement initial)

Type d'activité	Activités/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
Type 1	Activité 1.1. Mettre en place une pépinière de production des plants à Bougnounou					
	A1.1.1. Clôturer le site avec du grillage	Ha	0,5	1 200 000	600 000	
	A1.1.2. Renforcer la clôture avec une haie vive	m	300	1 000	300 000	
	A1.1.3. Produire 20000 plants (prise en charge de 2 pépiniéristes)	Ouvrier	48	50 000	2 400 000	
	A1.1.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	3	10 000	30 000	
	Coût total 1.1.				3 330 000	
	Activité 1.2. Equiper la pépinière de Bougnounou					
	A1.2.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A1.2.2. Acquérir le matériel	Kit	1	1 500 000	1 500 000	Charrette, brouette, rateau, pelle, bêche, coupe-coupe, sachets plastiques
	A1.2.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total 1.2.				1 520 000	
	Activité 1.3. Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 1720 mètres (soit 1,7 Km).					
	A1.3.1. Réaliser le piquetage	HJ	2	25 000	50 000	Le piquetage sera fait par le service en charge de l'environnement
	A1.3.2. Réaliser la trouaison	Trou	1000	100	100 000	
	A1.3.3. Acheter les plants	Plant	1000	100	100 000	

A1.3.4. Transporter les plants	Plant	1000	100	100 000	
A1.3.5. Planter les plants	Plant	1000	100	100 000	
Cout total 1.3				450 000	
Activité 1.4. Reboiser l'intérieur de la forêt villageoise					
A1.4.1. Identifier les zones nues à reboiser	HJ	3	25 000	75 000	L'identification des zones nues et le piquetage seront faits par le service en charge de l'environnement
A1.4.2. Réaliser le piquetage	HJ	2	25 000	50 000	
A1.4.3. Réaliser la trouaison	Trou	2500	100	250 000	
A1.4.4. Acheter les plants	Plant	2500	100	250 000	
A1.4.5. Transporter les plants	Plant	2500	100	250 000	
A1.4.6. Planter les plants	Plant	2500	100	250 000	
Cout total 1.4				1 125 000	
Activité 1.5. Protéger les plants par des grilles de protection					
A1.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	-	-	
A1.5.2. Acquérir les grilles	Grille	3500	1 000	3 500 000	
A1.5.3. Mettre en place les grilles de protection	Grille	3500	100	350 000	
A1.5.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 1.5				3 870 000	
Activité 1.6. Mettre en place un système de surveillance de la forêt					
A1.6.1. Constituer les équipes de surveillance	Réunion	3	25 000	75 000	
A1.6.2. Mettre en place un plan de patrouille	Plan de surveillance	1	61 500	61 500	
A1.6.3. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	48	25 000	1 200 000	Des sorties de surveillance seront organisées par

					les membres du COGES
	A1.6.4. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	24	25 000	600 000
	A1.6.5. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	8	10 000	80 000
	Cout total 1.6				2 016 500
	Activité 1.7. Sécuriser l'emprise de la forêt inter-villageoise				
	A1.7.1. Matérialiser à la peinture les limites de l'espace de conservation sur 1720 mètres	HJ	2	25 000	50 000
	A1.7.2. Réaliser des pare-feux sur 1720 mètres de long et 5 m de large	Km	1,72	50 000	86 000
	A1.7.3. Fabriquer et fixer des plaques informatives sur la forêt	Pancarte	2	200 000	400 000
	A1.7.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000
	Cout total 1.7				556 000
	Activité 1.8. Doter le COGES de matériel de surveillance de la forêt et de lutte contre les feux de brousse				
	A1.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-
	A1.8.2. Acquérir le matériel	Kit	1	1 200 000	1 200 000
	A1.8.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000
	Cout total 1.8				1 220 000
	Cout total Type 1				14 087 500
Type 2	Activité 2.1. Elaborer une charte pour la gestion de la forêt inter-villageoise				
	A2.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-
	A2.1.2. Rédiger et valider la charte foncière de la forêt	Charte	1	3 000 000	3 000 000
	Cout total 2.1				3 000 000

Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la forêt intervillageoise					
A2.2.1. Rencontre préparatoire	Réunion	2	50 000	100 000	
A2.2.2. AG de mise en place	Réunion	1	50 000	50 000	
Cout total 2.2				150 000	
Activité 2.3. Renforcer les capacités du COGES de la forêt intervillageoise					-
A2.3.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion de la forêt et sur les techniques de gestion durable des forêts	Session	1	100 000	100 000	La formation des membres et les séances de sensibilisation seront assurées par le service en charge de l'environnement
A2.3.2. Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)	Séances	3	50 000	150 000	
A2.3.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge de l'environnement	HJ	4	25 000	100 000	
Coût total A 2.3				350 000	
Activité 2.4. Mettre en place un COGES (la pépinière et le forage) de Bounounou					
A2.4.1. Rencontre préparatoire	Réunion	2	50 000	100 000	
A2.4.2. AG de mise en place	Réunion	1	50 000	50 000	
Cout total 2.4				150 000	
Activité 2.5. Elaborer un cahier de charges pour le COGES (la pépinière et le forage) de Bounounou					
A2.5.1. Identifier un prestataire	Rencontre	2	-	-	
A2.5.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 300 000	1 300 000	
Cout total 2.5				1 300 000	
Activité 2.6. Former les membres du COGES (la pépinière et le forage) de Bounounou					
A2.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A2.6.2. Tenir la session de formation des membres du COGES	Session	1	100 000	100 000	
A2.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'environnement	HJ	2	25 000	50 000	

Cout total 2.6				150 000	
Activité 2.7. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraicher de Bougnounou					
A2.7.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	50 000	100 000	
A2.7.2. AG de mise en place du COGES	AG	1	50 000	50 000	
Cout total 2.7				150 000	
Activité 2.8. Former les membres du COGES du périmètre maraicher de Bougnounou sur la gestion					
A2.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A2.8.2. Tenir la session de formation des membres du COGES	Session	1	100 000	100 000	
A2.8.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	25 000	50 000	
Cout total 2.8				150 000	
Activité 2.9. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Bougnounou					
A2.9.1. Identifier un prestataire	Rencontre	2	-	-	
A2.9.2. Rediger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 300 000	1 300 000	
Cout total 2.9				1 300 000	
Activité 2.10. Mettre en place un COGES pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bougnounou					
A2.10.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	50 000	100 000	
A2.10.2. AG de mise en place du COGES	AG	1	50 000	50 000	
Cout total 2.10				150 000	
Activité 2.11. Former les membres du COGES de Bougnounou sur la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination					
A2.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A2.11.2. Tenir les session de formation des membres du COGES de Bougnounou et de Nétiao	Session	1	100 000	100 000	
A2.11.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	2	25 000	50 000	
Cout total 2.11				150 000	

	Activité 2.12. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bognounou					
	A2.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A2.12.2. Rediger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 300 000	1 300 000	
	Cout total 2.12				1 300 000	
	Activité 2.13. Mettre en place un COGES pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou					
	A2.13.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	50 000	100 000	
	A2.13.2. AG de mise en place du COGES	AG	1	50 000	50 000	
	Cout total 2.13				150 000	
	Activité 2.14. Former les membres du COGES de Pébiou sur la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral					
	A2.14.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A2.14.2. Tenir la session de formation des membres du COGES de Pébiou sur la gestion du parc de vaccination	Session	1	100 000	100 000	
	A2.14.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	2	25 000	50 000	
	Cout total 2.14				150 000	
	Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou					
	A2.15.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A2.15.2. Rediger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 300 000	1 300 000	
	Cout total 2.15				1 300 000	
	Coût total type 2				9 900 000	
Type 3	Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers (Bognounou)					
	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A3.1.1. Aménager le site (labour et fractionnement)	Ha	2	1 500 000	3 000 000	
	A3.1.2. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	150 000	150 000	
	A3.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5	10 000	50 000	

Cout total 3.1				3 200 000	
Activité 3.2. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Bougnounou					
A3.2.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.2.2 Réaliser un forage positif	Forage	1	8 000 000	8 000 000	
A3.2.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	400 000	400 000	
A3.2.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 3.2				8 420 000	
Activité 3.3. Equiper le forage du périmètre maraicher de Bougnounou d'un dispositif solaire d'exhaure					
A.3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A.3.3.2. Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure	Kit	1	3 200 000	3 200 000	Le kit comprend une pompe immergée solaire, des panneaux photovoltaïques et des bassins de distribution de l'eau
A.3.3.3. Construire des bassins de distribution de l'eau	Bassin	5	500 000	2 500 000	
A3.3.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	285 000	285 000	
A3.3.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 3.3				6 005 000	
Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Bougnounou sur les techniques de production maraîchère					
A3.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.4.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraîchère	Session	2	200 000	400 000	
A3.4.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	6	25 000	150 000	

Coût total A 3.4				550 000	
A3.5. Doter les producteurs mairaichers du périmètre maraicher de Bougnounou d'intrants pour la production maraichère					
A3.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	-	-	
A3.5.2. Acquérir les intrants	Kit	32	100 000	3 200 000	
A3.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
Coût total A 3.5				3 220 000	
Activité 3.6. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)					
A3.6.1. Identifier des prestataires	Prestataire	1	-	-	
A3.6.2. Tenir les sessions de formation	Session	3	200 000	600 000	
A3.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	6	25 000	150 000	
A3.6.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	6	10 000	60 000	
Cout total 3.6				810 000	
Activité 3.7. Doter les producteurs Bougnounou, Nétiao et Pébiou de matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bêche, corde, film plastique, Burkina phosphate, etc.)					
A3.7.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	-	-	
A3.7.2. Acquérir la matériel	Kits	3	300 000	900 000	
A3.7.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
Cout total 3.7				920 000	
Activité 3.8. Réaliser un (01) forage pastoral à Bougnounou					
A3.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.8.2. Réaliser un forage positif	Forage	1	6 000 000	6 000 000	
A3.8.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	300 000	300 000	
A3.8.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
Cout total 3.8				6 320 000	

Activité 3.9. Construire un parc de vaccination à Pébiou					
A3.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.9.2. Construire le parc de vaccination	Parc	1	5 000 000	5 000 000	
A3.9.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	250 000	250 000	
A3.8.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5	10 000	50 000	
Cout total 3.9				5 300 000	
Activité 3.10. Vulgariser les foyers améliorés FA3P					
A3.10.1. Former 5 maçons sur les techniques de construction du foyers dolo	Session	1	300 000	300 000	2 à Bougnonou, 2 à Nétiao et 1 à Pébiou
A3.10.2. Former 6 monitrices endogènes en technique de fabrication du foyer amélioré 3 pierres (FA3P)	Session	1	500 000	500 000	3 à Bougnonou, 2 à Nétiao et 1 à Pébiou
A3.10.3. Former 90 femmes en techniques de fabrication du FA3P	Session	3	200 000	600 000	50 à Bougnonou, 20 à Nétiao et 10 à Pébiou
A3.10.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	5	10 000	50 000	
Cout total 3.10				1 450 000	
Activité 3.11. Former les éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur la fauche et conservation du fourrage					
A3.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.11.2. Tenir les sessions de formation des groupements d'éleveurs sur la fauche et conservation du fourrage naturel	Session	3	200 000	600 000	
A3.11.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	9	25 000	225 000	
Cout total 3.11				825 000	
Activité 3.12. Acquérir du matériel pour la fauche et conservation du fourrage au profit des éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou					
A3.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
A3.12.2. Acquérir le matériel de fauche	Kit	3	200 000	600 000	

	A3.12.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	HJ	2	10 000	20 000	
	Coût total A 3.12				620 000	
	Activité 3.13. Construire un magasin de stockage dans la pépinière de Bougnounou					
	A3.13.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A3.13.2. Construire le magasin	Magasin	1	2 500 000	2 500 000	
	A3.13.3. Suivre et contrôler la construction du magasin	Contrôleur	1	125 000	125 000	
	A3.13.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Cout total 3.13.				2 645 000	
	Activité 3.14. Réaliser un forage positif dans la pépinière de Bougnounou					
	A3.14.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A3.14.2. Réaliser le forage	Forage	1	6 000 000	6 000 000	
	A3.14.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	300 000	300 000	
	A3.14.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Cout total 3.14				6 320 000	
	Activité 3.15. Réaliser un (01) forage pastoral à Pébiou					
	A3.15.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	-	-	
	A3.15.2. Réaliser un forage positif	Forage	1	6 000 000	6 000 000	
	A3.15.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	300 000	300 000	
	A3.15.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
	Cout total 3.15				6 320 000	
	Coût total type 3				52 925 000	
	Total forêt inter-villageoise				76 912 500	

Tableau 4 : *Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités de la forêt intervillageoise (financement initial)*

N°	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en oeuvre
1	Mettre en place une pépinière de production des plants à Bougnounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	100 000	Mairie
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	PM	Mairie
		Agression des animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,...)	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel	400 000	Mairie
			Mise en place d'une boite à pharmacie pour soin d'urgence		
2	Reboiser le pourtour et l'intérieur de la forêt intervillageoise	Blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe),	Mise en place d'une boite à pharmacie pour soin d'urgence	PM	Mairie
		Agression d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,).	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel (PM)		
3	Sécuriser l'emprise de la forêt inter-villageoise	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	200 000	Mairie
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	PM	MLairie
		Agression des animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,...)	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel	PM	Mairie
			Mise en place d'une boite à pharmacie pour soin d'urgence	PM	Mairie
3	Aménager 2 ha de périmètre maraicher eun forage à Bougnounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation avec des espèces locales	400 000	Mairie
		Pollution par l'utilisation anarchique des engrais chimique et pesticides	Sensibilisation sur l'utilisation des pesticides et la gestion de leurs emballages	100 000	Mairie
			Promotion de l'agro écologie	1 000 000	Mairie
		Pollution du sol par les hydrocarbures	Sensibilisation des acteurs sur la gestion des huiles usées	PM	Mairie
6	Construire un parc de vaccination et un forage pastoral à Pébiou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	400 000	Mairie
		Pollution par des déchets biomédicaux	Sensibilisation des acteurs sur la collecte des déchets	100 000	Mairie
			Réalisation de fosses d'enfouissement des déchets	PM	Entreprise
Coût estimatif total EC 2				2 700 000	

4.1.4.3. Budget récapitulatif

Tableau 5 : Budget récapitulatif financement initial

Espaces de conservation	Types d'activités	Coût Total (FCFA)
EC 1 : Forêt communale	Type 1	14 575 000
	Type 2	11 700 000
	Type 3	84 622 500
	Mesures de sauvegardes	3 490 000
	Total Forêt communale	114 387 500
EC2 : Forêt inter-villageoise	Type 1	14 087 500
	Type 2	9 900 000
	Type 3	52 925 000
	Mesures de sauvegardes	2 700 000
	Total Forêt intervillageoise	79 612 500
Total activités PDIC/REDD+		194 000 000
Frais de fonctionnement (3% du montant alloué au PDIC/REDD+)		6 000 000
Total Général		200 000 000

4.2. Financement additionnel

4.2.1. Description détaillée des activités du PDIC REDD +

4.2.1.1. *La forêt communale de Bougnounou*

Activités de type 1 (activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et qui contribuent directement à la séquestration de carbone)

Activité 1.1. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de renforcer le pare-feu en remplaçant les arbres morts.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont la reconstitution d'une partie du couvert végétation par le remplacement des arbres morts.

c) Sous activités

Les principales sous activités contribuant à la réalisation de cette activité sont :

- Réaliser la trouaison
- Acheter et transporter 100 plants
- Planter 100 plants sur le pourtour de la forêt
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 430 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. Les plants seront fournis par la pépinière de Bougnounou.

La supervision des travaux sera assurée par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 1. 2. Regarnir l'intérieur de la forêt

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de renforcer le potentiel végétal de la forêt et partant son potentiel de séquestration des GES (CO2) par le remplacement des arbres morts.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les plants morts sont remplacés et contribuent au renforcement du couvert végétal de la forêt.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Réaliser la trouaison
- Acheter et transporter 2000 plants
- Planter 2000 plants sur le pourtour de la forêt
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 820 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. La supervision des travaux sera assurée par les agents du service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 1.3. Mettre en place un système de surveillance de la forêt

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de contribuer à une meilleure gestion des ressources de la forêt par la mise en place d'un système de surveillance. Ce système permettra de lutter contre l'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt, l'installation de champs et de lutter efficacement contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Un système de surveillance est fonctionnel ;
- Les ressources de la forêt sont mieux protégées des pressions anthropiques ;
- Le taux d'exploitation clandestine est réduit.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Effectuer des patrouilles de surveillances de la forêt ;
- Réaliser des points réguliers au COGES
- Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 940 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers le COGES. Le COGES organisera aussi des sorties régulières pour surveiller et donner l'alerte en cas de besoin. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer à la surveillance à travers des alertes en cas de violation d'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt et en cas de survenue de feux de brousse. Le service en charge de l'environnement supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activités de type 2 (activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier)

Activité 2.1. Entretenir le pare-feu la forêt communale

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de sécuriser la forêt en nettoyant le pare-feu périmétral existant. Ce pare-feu contribuera également à protéger la forêt contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les limites de la forêt sont clairement identifiables par un pare-feu périmétral de 7,9 km de long et 5 m de large ; la forêt est protégée des feux de brousse grâce au pare-feu.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Organiser l'équipe de nettoyage
- Nettoyer les pare-feux sur 7,9 km de long et 5 m de large
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est 485 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers leur COGES. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer au nettoyage du pare-feu.

Cette activité sera supervisée par le Service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'entretien du pare-feu pourraient entraîner la perte du couvert végétal par la destruction de quelques arbres et arbustes, des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou.

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du périmètre maraîcher en le dotant d'un comité de gestion.

b) Résultats attendus

- Le COGES du site est fonctionnel ;
- Le périmètre maraîcher est bien géré

Sous activités

- Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)
- Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)

c) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 32 exploitants du périmètre maraîcher de Guélou.

d) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

e) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 membres sera mis en place pour la gestion du périmètre maraîcher. Les membres sont les représentants des exploitants du site et seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.3. Former les membres du COGES du périmètre maraîcher de Guélou

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du périmètre maraîcher.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du périmètre maraîcher ;
- le périmètre maraîcher est bien géré

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES de Guélou pour la gestion du périmètre maraîcher
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres du COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des membres du COGES. La formation sera assurée par le service en charge de l'agriculture.

Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le CGOES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel pour la gestion du périmètre maraicher ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 32 exploitants du périmètre maraicher.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 500 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et les autorités coutumières. Un prestataire sera recruté pour appuyer l'élaboration du cahier de charges. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activités de type 3 (activités indirectement liées à la forêt, mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts)

Activité 3.1. Former les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en techniques de compostage en tas

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la fertilité des sols à travers le renforcement des capacités des producteurs en techniques de compostage en tas. Ceci contribuera aussi à l'amélioration de la productivité agricole.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : au moins 100 personnes maîtrisent les techniques de compostage en tas ; la productivité des cultures maraichères est améliorée ; les revenus des producteurs maraichers se sont accrus

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir les sessions de formation au profit des producteurs
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture
- Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers des sites de production, soit au total 100 personnes dont 50% de jeunes, 30% de d'hommes et 20% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 180 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Quatre sessions de formation seront réalisées au profit de 100 producteurs. Il sera organisé dans chacun des villages bénéficiaires une session de formation regroupant 25 producteurs. La formation sera assurée par le service en charge de l'agriculture.

Activité 3.2. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.).

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer les capacités matérielles des producteurs afin de leur

Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- La productivité des cultures est améliorée ;
- Les revenus des producteurs, surtout maraichers, se sont accrus par la vente de leurs productions ;
- La productivité des terres agricoles a augmenté

b) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir les kits
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'agriculture

c) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers des sites de production, soit au total 100 personnes dont 50% de jeunes, 30% de d'hommes et 20% de femmes.

d) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 220 000 FCFA.

e) Stratégie de mise en œuvre

Des kits de production de la fumure organique constitués de pelle, pioche, râteau, coupe – coupe, bâche, corde, film plastique, etc. seront acquis et mis à la disposition des producteurs de chacun des villages. Un prestataire sera recruté pour fournir les kits. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.3. Aménager 2 ha de périmètres maraichers dans le village de Guélou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement des cultures maraichères en mettant à la disposition des producteurs un site bien aménagé. Cela apportera un plus sur le plan alimentaire et améliorera les revenus des producteurs maraichers.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : un site de 2 ha est aménagé pour la culture maraichère

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Aménager le site (labour et fractionnement)
- Suivre et contrôler les travaux

- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 3 250 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un site de 2 ha sera aménagé à Guélou au profit de 32 producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou.

Les travaux impliqueront les bénéficiaires, le COGES du site et le Service en charge de l'agriculture. Le COGES mobilisera les bénéficiaires pour la participation aux travaux qui ne nécessiteront pas l'intervention de tracteur. Des prestataires seront recrutés pour les travaux de d'aménagement du site. Un contrôleur sera également recruté pour assurer le contrôle qualité des travaux. Le Service en charge de l'agriculture supervisera l'ensemble des travaux.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'aménagement du périmètre maraicher pourraient entraîner la perte du couvert végétal par la destruction de quelques arbres et arbustes, des agression d'animaux sauvages (morsures de serpent, pique d'abeille, de guêpe,), la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 3.4. Réaliser un forage dans le périmètre maraicher de Guélou

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer au développement des cultures maraichères en mettant à la disposition des producteurs des sites aménagés. Cela apportera un plus sur le plan alimentaire et améliorera la disponibilité de l'eau

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Les producteurs disposent d'une source d'eau permanente
- les revenus des producteurs maraichers ont augmenté

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Réaliser un forage positif
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 8 420 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et le service en charge de l'agriculture qui en assurera la supervision. Un prestataire sera identifié pour réaliser un forage positif à gros débit. Un contrôleur sera également recruté pour assurer le contrôle qualité des travaux.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de réalisation du forage pourraient occasionner la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière et des blessures.

Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 3.5. Equiper le forage du périmètre maraîcher de Guélou d'un dispositif solaire d'exhaure

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de faciliter d'une part le pompage de l'eau et l'arrosage des cultures afin de diminuer ainsi la charge de travail et d'autre part améliorer l'accès à l'eau potable pour les populations de Guélou.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- La charge de travail de pompage de l'eau est amoindrie

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure
- Construire des bassins de stockage et de distribution de l'eau
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraîchers des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 6 335 000FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES et le service en charge de l'agriculture qui en assurera la supervision.

Le dispositif sera composé d'une pompe immergée solaire, panneaux photovoltaïques, de bassins de stockage et de distribution de l'eau.

Des prestataires seront identifiés pour fournir et installer le système d'exhaure solaire et construire les bassins de stockage et de distribution de l'eau. Un contrôleur sera également recruté pour assurer le contrôle qualité des travaux. Le Service en charge de l'agriculture supervisera l'ensemble des travaux.

Activité 3.6. Former les producteurs maraîchers des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou sur les techniques de production maraîchère

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des producteurs en techniques de production maraîchère. Ceci contribuera aussi à l'amélioration de la productivité des périmètres

maraichère mais permettra une production plus saine et une réduction des pénuries en matière de légume dans la localité à certaine période de l'année.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- au moins 32 personnes maîtrisent les techniques de production des principaux légumes appréciés par les ménages de la localité ;
- la productivité des cultures maraichères est améliorée ;
- les revenus des producteurs maraichers se sont accru ;
- les marchés locaux sont approvisionnés en légume sain

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraichère ;
- Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers du périmètre maraicher de Guélou, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est 1 425 000FCFA

f) Stratégie de mise en œuvre

Trois sessions de formation seront organisées au profit des maraichers exploitant le périmètre maraicher de Guélou. Le service en charge de l'agriculture assurera les sessions de formation.

Activité 3.7. Doter les producteurs maraichers des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessagerou de kits et d'intrants pour la production maraichère

a) Objectif

L'objectif de cette activité est d'accroître la productivité et la production des cultures maraichères en mettant à la disposition des producteurs des kits de production et des intrants de qualité.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : la production maraichère a augmenté d'au moins 10% ; les revenus des producteurs maraichers ont augmenté d'au moins 10%.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir les kits et les intrants
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs maraichers des sites de production, soit au total 32 personnes dont 50% de femmes, 30% de jeunes et 20% d'hommes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 4 820 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les producteurs seront dotés d'intrants constitués de semences, d'engrais, de produits de traitement phytosanitaire. Au total 32 kits seront acquis. Un prestataire sera recruté pour l'acquisition des kits et intrants sous la supervision du service en charge de l'agriculture.

Activité 3.8. Former les éleveurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou sur les techniques de fauche et de conservation du fourrage naturel

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer l'alimentation du bétail en aidant les pasteurs à maîtriser les techniques de fauche et conservation du fourrage naturel afin de leur permettre de se doter d'un stock fourrager complémentaire pour pallier le déficit fourrager en saison sèche.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les groupements d'éleveurs maîtrisent les techniques de fauche et conservation du fourrage naturel ; des stocks de fourrage naturel sont disponibles pour pallier au déficit alimentaire des animaux en saison sèche.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation
- Assurer la formation par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les groupements d'éleveurs dont les capacités techniques et matérielles des membres seront renforcées. Au moins 100 éleveurs seront concernés par l'activité.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 100 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Au moins 100 éleveurs seront identifiés dans les villages concernés et bénéficieront de la formation en fauche et conservation du fourrage. Quatre sessions de formation seront organisées. Chaque session se déroulera dans chacun des villages concernés et regroupera 25 éleveurs. Le service en charge des ressources animales assurera la formation.

Activité 3.9. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou de matériel pour la production de fourrage naturel (faucheuse, botteleuse, coupe, caisson, etc.)

a) Objectif

Cette activité vise à améliorer l'alimentation du bétail en aidant les pasteurs à se doter d'un stock fourrager complémentaire pour pallier le déficit fourrager en saison sèche.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les groupements d'éleveurs disposent de stocks de fourrage naturel pour pallier au déficit alimentaire des animaux en saison sèche.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire

- Acquérir les kits
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les groupements d'éleveurs dont les capacités techniques et matérielles des membres seront renforcées. Au moins 100 éleveurs seront concernés par l'activité.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 020 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les éleveurs formés seront organisés par village et chaque groupe recevra un kit (faux, coupe-coupe, botteuse, etc.) pour la fauche du fourrage naturel.

Un prestataire de services sera recruté pour fournir le matériel.

Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

4.2.1.2. La forêt intervillageoise Bougnounou-Nétiao

Activités de type 1 (activités liées à la restauration/préservation des espaces de conservation et qui contribuent directement à la séquestration de carbone).

Activité 1.1. Produire des plants

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de fournir des plants de qualité et en quantité suffisante pour les reboisements prévus dans la forêt communale et dans la forêt intervillageoise. De même, cette production permettra de satisfaire les demandes en plants des populations des villages environnants.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont la reconstitution d'une partie du couvert végétation des forêts (communale et intervillageoise) et des autres plantations dans la commune.

c) Sous activités

Les principales sous activités contribuant à la réalisation de cette activité sont :

- Acquérir des intrants (semences, pots plastiques, produits phytosanitaires, etc.)
- Produire 10000 plants (prise en charge de 2 pépiniéristes)
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des villages de la forêt intervillageoise et de ceux de la forêt communale, soit au total 14 493 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 541 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Deux pépiniéristes seront chargés de la production et l'entretien des plants. Des intrants (semences, pots plastiques, produits phytosanitaires, etc.) seront mis à leur disposition.

La supervision des travaux sera assurée par le COGES de la pépinière qui sera appuyé par le service en charge de l'environnement.

Activité 1.2. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de renforcer le pare-feu en remplaçant les arbres morts.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont la reconstitution d'une partie du couvert végétation par le remplacement des arbres morts.

c) Sous activités

Les principales sous activités contribuant à la réalisation de cette activité sont :

- Réaliser la trouaison
- Acheter et transporter 500 plants
- Planter 500 plants sur le pourtour de la forêt
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 220 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. La supervision des travaux sera assurée par le COGES de la forêt qui sera appuyé par le service en charge de l'environnement.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 1.3. Regarnir l'intérieur de la forêt

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de renforcer le potentiel végétal de la forêt et partant son potentiel de séquestration des GES (CO₂) par le remplacement des arbres morts.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les plants morts sont remplacés par des plants vigoureux et ont un bon développement grâce au suivi et à l'entretien.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Réaliser la trouaison
- Acheter et transporter 1000 plants
- Planter 1000 plants sur le pourtour de la forêt
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 420 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer aux travaux de trouaison, de plantation et d'entretien des plants après plantation. La supervision des travaux sera assurée par le service en charge de l'environnement.

a) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de trouaison et de plantation pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de contribuer à une meilleure gestion des ressources de la forêt par la mise en place d'un système de surveillance. Ce système permettra de lutter contre l'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt, l'installation de champs et de lutter efficacement contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Un système de surveillance fonctionnel ;
- Les ressources de la forêt sont mieux protégées des pressions anthropiques ;
- Le taux d'exploitation clandestine est réduit.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Effectuer des patrouilles de surveillances de la forêt ;
- Réaliser des points réguliers au COGES
- Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des trois villages riverains de la forêt intervillageoise, soit au total 9 176 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 115 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers le COGES. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer à la surveillance à travers des alertes en cas de violation de la charte, d'exploitation illégale et anarchique des ressources de la forêt et en cas de survenue de feux de brousse. Le COGES organisera aussi des sorties régulières pour surveiller et donner l'alerte en cas de besoin. Le service en charge de l'environnement supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activités de type 2 (activités habilitantes visant le renforcement de la gouvernance des ressources naturelles de façon générale et du foncier en particulier)

Activité 2.1. Entretenir le pare-feu la forêt communale

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de sécuriser la forêt en nettoyant le pare-feu périmétral existant. Ce pare-feu contribuera également à protéger la forêt contre les feux de brousse.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les limites de la forêt sont clairement identifiables par un pare-feu périmétral de 1,8 km de long et 5 m de large ; la forêt est protégée des feux de brousse grâce au pare-feu.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Organiser l'équipe de nettoyage
- Nettoyer les pare-feux sur 1,8 km de long et 5 m de large
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les populations des neuf villages riverains de la forêt communale, soit au total 5 317 personnes dont 56% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est 174 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera les bénéficiaires à travers leur COGES. Pour ce faire, le représentant de chaque village au sein du COGES sera chargé de mobiliser les populations de son village de ressort pour participer au nettoyage du pare-feu.

Cette activité sera supervisée par le Service en charge de l'environnement.

a) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'entretien du pare-feu pourraient entraîner des blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe), des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, pique d'abeille, de guêpe,). Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du bas-fond en le dotant d'organes compétents.

b) Résultats attendus

- Le COGES du site est fonctionnel ;
- Le bas-fonds rizicole est bien géré

c) Sous activités

- Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)
- Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 40 exploitants des villages de Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre,

Un COGES de 10 membres sera mis en place pour la gestion du périmètre maraîcher. Les membres sont les représentants des exploitants du site et seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.3. Former les membres du COGES du bas-fond rizicole de Nétiao

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion dans la gestion du forage.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du bas-fonds rizicole ;
- le bas-rizicole est bien géré

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES de Nétiao pour la gestion du bas-fond rizicole
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres des COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des 10 membres du COGES de bas-fonds rizicole de Nétiao. Le service en charge de l'agriculture assurera la formation des membres du COGES.

Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 40 producteurs rizicoles des villages de Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 500 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et les autorités coutumières. Un prestataire sera recruté pour élaborer le cahier de charge. La supervision de l'activité sera assurée par le service en charge de l'agriculture.

Activité 2.5. Mettre en place un COGES pour la gestion du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao.

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion du magasin de stockage en le dotant d'organes compétents.

b) Résultats attendus

- Le COGES du magasin est dynamique et compétent ;
- Le magasin est bien entretenu

c) Sous activités

- Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)
- Assemblée générale constitutive (mise en place du COGES)

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 150 exploitants agricoles du village de Bougnounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 membres sera mis en place pour la gestion du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao. Les membres sont les représentants des exploitants du magasin et seront désignés par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.6. Former les membres du COGES du magasin de stockage de Nétiao sur la gestion et le stockage des produits agricoles

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion du magasin.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion du magasin ;
- le magasin est bien géré et bien entretenu

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES de Nétiao pour la gestion du magasin de stockage
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres du COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des 10 membres du COGES. La mise en œuvre de l'activité impliquera les services techniques déconcentrés. Le service en charge de l'agriculture assurera la formation des membres du COGES.

Activité 2.7. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du magasin de stockage des produits agricoles de Nétiao.

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le COGES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel pour la gestion du magasin ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 150 exploitants agricoles des villages de Nétiao, Bougnounou et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 500 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et les autorités coutumières. Un prestataire sera recruté pour élaborer le cahier de charges. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.8. Mettre en place un COGES pour la gestion de la miellerie de Nétiao

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de permettre une meilleure gestion de la miellerie en la dotant d'organes compétents.

b) Résultats attendus

- Le COGES de la miellerie est fonctionnel ;
- La miellerie est bien gérée et bien entretenue

Sous activités

- Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)
- Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)

c) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 140 apicultrices du groupement féminin apicole de Nétiao et de Bognounou.

d) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

e) Stratégie de mise en œuvre

Un COGES de 10 membres sera mis en place pour la gestion de la miellerie de Nétiao. Les membres sont les représentants des apicultrices de Bognounou et de Nétiao et seront désignées par vote au cours de l'assemblée générale constitutive au moins 15 jours après la tenue de l'assemblée générale informative. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 2.9. Former les membres du COGES de la miellerie de Nétiao

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités des membres du COGES afin de leur permettre de jouer efficacement leur rôle dans la gestion de la miellerie.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les organes de gestion sont compétents pour mener à bien leurs activités de gestion de la miellerie ;
- La miellerie est bien gérée et bien entretenue

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des membres du COGES pour la gestion de la miellerie
- Assurer la formation par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 10 membres du COGES.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 150 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Une session de formation sera organisée au profit des 10 membres du COGES. La mise en œuvre de l'activité impliquera les services techniques déconcentrés. Le service en charge des ressources animales assurera la formation des membres du COGES.

Activité 2.10. Elaborer un cahier de charges pour la gestion de la miellerie de Nétiao

a) Objectif

L'élaboration du cahier de charge a pour objectif de doter le CGOES d'un outil de gestion qui précise les obligations de chaque partie prenante.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- Le COGES dispose d'un outil de gestion opérationnel de la miellerie ;
- Les obligations des parties prenantes sont définies.

c) Sous activités

- Identifier un prestataire
- Rédiger et valider le cahier de charge

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 140 apicultrices des groupements féminins de Bougnounou et Nétiao

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 500 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'activité impliquera le COGES, la Délégation spéciale, les services techniques déconcentrés (environnement, agriculture, ressources animales, etc.) et les autorités coutumières. Un prestataire sera recruté pour assurer la formation. La mise en œuvre de l'activité sera supervisée par le service en charge des ressources animales.

Activités de type 3 (activités indirectement liées à la forêt, mais permettant de limiter les facteurs de déforestation ou de dégradation des forêts)

Activité 3.1. Construire une miellerie à Nétiao

a) Objectif

Cette activité a pour but d'accroître les capacités de production, de stockage, de traitement et de conditionnement du miel afin d'améliorer les revenus des femmes des groupements féminins apicoles de Bougnounou et Nétiao

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les apicultrices disposent d'un magasin pour le stockage de leur équipement, le traitement et le conditionnement de leur production
- les produits apicoles sont mieux conservés à l'abri des intempéries grâce à la disponibilité du magasin de stockage.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Construire la miellerie
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les 140 membres des groupements féminins apicoles de Bougnounou et Nétiao.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 7 400 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le COGES mobilisera les populations pour la participation aux travaux. Le service en charge de l'agriculture et des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité. Un

prestataire sera recruté pour la construction du bâtiment devant abriter les équipements apicoles et servir pour le conditionnement et le stockage des produits apicoles.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux de construction de la miellerie pourraient entraîner la destruction de quelques arbres et arbustes, des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, pique d'abeille, de guêpe), la poussière. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 3.2. Equiper la miellerie de Nétiao

a) Objectif

Cette activité a pour but de doter les apicultrices de matériel de production, de traitement et de conditionnement du miel.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- les apicultrices disposent de kit de apicole
- les quantités de miel vendues ont augmentées grâce aux meilleures conditions de travail

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un fournisseur
- Acquérir le kit apicole
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les 140 membres des groupements apicoles de Nétiao et de Bougnounou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 5 020 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le groupement apicole de chacun des deux villages sera doté d'un kit apicole (20 ruches, 20 combinaisons, 20 bottes, 20 gants, 1 extracteur manuel, 1 maturateur, 5 bassines, 5 tamis-filtre, 10 lève-cadre, 50 bidons de 1 litre, 5 seaux).

Un fournisseur prestataire sera recruté pour l'acquisition des kits apicoles. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

L'exploitation des équipements de la miellerie pourraient générer des déchets (plastiques, résidus de miel), des agressions par les abeilles. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 3.3. Former les apicultrices de Nétiao et Bougnounou sur les techniques d'apiculture améliorée

a) Objectif

Cette activité a pour but d'accroître les capacités de production et améliorer les revenus des femmes du groupement féminin apicole de Bougnounou et Nétiao

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les capacités techniques des apicultrices sont renforcées pour mieux gérer leurs activités apicoles

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les 140 apicultrices des groupements apicoles de Nétiao et Bougnounou

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 040 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Deux sessions de formation seront organisées au profit de chacun des deux groupements à Nétiao et à Bougnounou. Un prestataire sera recruté pour assurer la formation. Le service en charge des ressources animales supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.4. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou en technique de production de la fumure organique (compost en tas)

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la fertilité des sols à travers le renforcement des capacités des producteurs en techniques de compostage en tas.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : au moins 100 personnes maîtrisent les techniques de compostage en tas ; la productivité des cultures est améliorée d'au moins 10%.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture
- Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs agricoles des villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou, soit au total 100 personnes dont 50% de jeunes, 30% d'hommes et 20% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 860 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Quatre sessions de formation (2 à Bougnounou, 1 à Nétiao et 1 à Pébiou) seront organisées au profit des producteurs. Chaque session regroupera 25 personnes. Le service en charge de l'agriculture assurera les sessions de formation.

Activité 3.5. Doter les producteurs Bougnounou, Nétiao et Pébiou de matériel de production de la fumure organique

a) Objectif

Cette activité a pour objectif d'améliorer la fertilité des sols à travers le renforcement des capacités des producteurs en petit matériel pour la production de compost.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- la productivité des cultures est améliorée d'au moins 10% ;
- les revenus des producteurs se sont accrus d'au moins 10%.

c) Sous activités

Les sous activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir le matériel
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs agricoles des villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou, soit au total 100 personnes dont 50% de jeunes, 30% d'hommes et 20% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 045 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les producteurs de chacun des villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou seront dotés en kits. Chaque kit sera composé de pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, Burkina phosphate, etc. pour les appuyer dans la fabrication de la fumure organique.

Un prestataire sera recruté pour fournir les kits. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.6. Aménager 5 ha de bas-fond rizicole à Nétiao

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer l'amélioration des revenus et de la situation alimentaire des producteurs en les accompagnants dans la production du riz pluvial.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : un bas-fond de 5 ha est aménagé au profit des producteurs de Nétiao et Pébiou, la production de riz s'est accrue, les revenus des producteurs se sont améliorés

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Aménager le site
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs des villages de Nétiao et Pébiou, soit au total 40 personnes dont 70% de jeunes, 20% d'hommes et 10% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 21 100 000 FCFA

f) Stratégie de mise en œuvre

5 ha de bas-fonds rizicole seront aménagés dans un bas-fond situé entre Nétiao et Pébiou au profit de 40 producteurs desdits villages.

Le COGES mobilisera les bénéficiaires pour la participation aux travaux qui ne nécessiteront pas l'intervention de tracteur. Un prestataire sera recruté pour assurer les travaux. Un contrôleur sera également recruté pour assurer le contrôle qualité des travaux. Le Service en charge de

l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

g) Risques et impacts environnementaux et sociaux probants

Les travaux d'aménagement du périmètre rizicole pourraient entraîner la perte du couvert végétal par la destruction de quelques arbres et arbustes, des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, pique d'abeille, de guêpe, etc.), la pollution par les huiles et la fumée des engins, la poussière. L'exploitation du périmètre engendrera des pollutions chimiques par les engrais minéraux. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

Activité 3.7 Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production du riz pluvial

a) Objectif

Cette activité a pour objectif de renforcer les capacités techniques des producteurs en techniques de production du riz pluvial. Ceci contribuera à l'amélioration de la productivité des bas-fonds rizicoles.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- au moins 200 personnes maîtrisent les techniques de production rizicole ;
- la productivité des bas-fonds rizicole est améliorée ;
- les revenus des producteurs rizicole sont accrus ;

c) Sous-activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Tenir la session de formation des producteurs en techniques de production rizicole ;
- Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs rizicoles, soit au total 200 personnes dont 70% de jeunes, 20% d'hommes et 10% de femmes

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est 1 900 000 FCFA

f) Stratégie de mise en œuvre

4 sessions de formation regroupant 50 personnes par session seront organisées au profit de 200 producteurs. Le service en charge de l'agriculture assurera la formation des producteurs.

Activité 3.8. Doter les producteurs du bas-fond rizicole de Nétiao en matériel de production

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de renforcer les capacités matérielles des producteurs afin de leur permettre de mieux exploiter leurs parcelles de culture de riz.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont les producteurs sont dotés en petit équipement pour la production rizicole

c) Sous-activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir le matériel

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les 40 producteurs rizicoles des villages de Nétiao et Pébiou, dont 70% de jeunes, 20% d'hommes et 10% de femmes

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 1 400 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les producteurs, organisés en 2 groupes de 20 personnes seront dotés d'un kit (10 pelles, 10 pioches, 10 daba, 10 râteau, 10 coupe-coupe, 25 bottes, 10 brouette, 5 pulvérisateurs) pour les travaux de riziculture. Un prestataire sera recruté pour la fourniture du matériel. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.9. Doter les producteurs du bas-fond rizicole de Nétiao d'intrants (semences, produits phytosanitaires biologiques, fertilisants, etc.)

a) Objectif

L'objectif de cette activité est de contribuer l'amélioration de la production du riz pluvial et de situation alimentaire des producteurs.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : la production de riz a augmenté d'au moins 10% ; les revenus des producteurs ont augmenté d'au moins 10%.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Acquérir les intrants
- Assurer le suivi de la commande par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les producteurs des villages de Nétiao et Pébiou, soit au total 40 personnes dont 70% de jeunes, 20% d'hommes et 10% de femmes.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 2 020 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Les producteurs, organisés en 2 groupes de 20 personnes seront dotés d'un kit d'intrants (semences, produits phytosanitaires, fertilisants, etc.) pour la production rizicole. Un prestataire sera recruté pour la fourniture des intrants. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Activité 3.10. Construire un magasin de 15 T à Netiao pour le stockage des produits agricoles (riz, sorgho et maïs)

a) Objectif

Cette activité a pour but d'améliorer les conditions de conservation des produits agricoles et d'offrir également un espace pour le stockage du matériel acquis dans le cadre des activités de gestion de la forêt intervillageoise.

b) Résultats attendus

Les résultats attendus sont : les produits agricoles sont mieux conservés à l'abri des intempéries grâce à la disponibilité du magasin de stockage.

c) Sous activités

Les sous-activités sont :

- Identifier un prestataire
- Construire le magasin de stockage
- Suivre et contrôler les travaux
- Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture

d) Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires sont les producteurs agricoles des villages de Bougnounou, Nétiao et Pébiou.

e) Moyen financier à mettre en œuvre

Le coût de l'activité est de 7 400 000 FCFA.

f) Stratégie de mise en œuvre

Le comité mobilisera les populations pour la participation aux travaux. Un prestataire sera recruté pour la construction du magasin. Le service en charge de l'agriculture supervisera la mise en œuvre de l'activité.

Les travaux de construction du magasin de stockage pourraient entraîner la destruction de quelques arbres et arbustes, des agressions d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe, etc.), la poussière. Des mesures de mitigation sont proposées dans le tableau d'atténuation (Tableau 8).

4.2.2. Budget des activités retenues par espace de conservation

4.2.2.1. La forêt communale de Bougnounou

Tableau 6 : Budget des activités ordinaires de la forêt communale de Bougnounou (financement additionnel)

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
Type 1	Activité 1.1. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales					
	A1.1.2. Réaliser la trouaison	Trou	1 000	100	100 000	
	A 1.1.3. Acheter les plants	Plant	1 000	100	100 000	
	A1.1.4. Transporter les plants	Plant	1 000	100	100 000	
	A1.1.5. Planter les plants	Plant	1 000	100	100 000	
	A1.1.6. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	3	10 000	30 000	
	Coût total A 1.1.				430 000	
	Activité 1.2. Regarnir l'intérieur de la forêt					
	A1.2.1. Réaliser la trouaison	Trou	2 000	100	200 000	
	A1.2.2. Acheter les plants	Plant	2 000	100	200 000	
	A1.2.3. Transporter les plants	Plant	2 000	100	200 000	
	A1.2.4. Planter les plants	Plant	2 000	100	200 000	
	A1.2.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 1.2.				820 000	
	Activité 1.3. Mettre en place un système de surveillance de la forêt					
	A1.3.1. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	24	25 000	600 000	Des sorties de surveillance seront organisées par les membres du COGES
	A1.3.2. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	12	25 000	300 000	
	A1.3.3. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	4	10 000	40 000	
	Coût total A 1.3				940 000	
	Cout total Type 1				2 190 000	
Type 2	Activité 2.1. Entretenir le pare-feu la forêt communale					-
	A2.1.1. Organiser l'équipe de nettoyage	Réunion	9	25 000	225 000	
	A2.1.2. Nettoyer le pare-feu sur 7973 mètres de long et 5 m de large	Km	8	30 000	240 000	

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
	A2.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 2.1.				485 000	
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou					
	A2.2.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	50 000	100 000	
	A2.2.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	50 000	50 000	
	Coût total A 2.2.				150 000	
	Activité 2.3. Former les membres du COGES du périmètre maraîcher de Guélou					
	A2.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A2.3.1. Tenir la session de formation des membres du COGES de Guélou pour la gestion du périmètre maraîcher	Session	1	100 000	100 000	
	A2.3.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	25 000	50 000	
	Coût total A 2.3				150 000	
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou					
	A2.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A2.4.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 500 000	1 500 000	
	Coût total A 2.4				1 500 000	
	Cout total Type 2				2 285 000	-
Type 3	Activité 3.1. Former les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en techniques de compostage en tas					
	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.1.2. Tenir les sessions de formation des producteurs	Session	4	200 000	800 000	
	A3.1.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	12	25 000	300 000	
	A3.1.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	8	10 000	80 000	
	Coût total A.3.1				1 180 000	
	Activité 3.2. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.).					
	A3.2.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	PM	-	
	A3.2.2. Acquérir le matériel	Kits	4	300 000	1 200 000	

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
	A3.2.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A.3.2				1 220 000	
	Activité 3.3. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Guélou					
	A3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.3.2. Aménager le site (labour et fractionnement)	Ha	2	1 500 000	3 000 000	
	A3.3.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	150 000	150 000	
	A3.3.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	10	10 000	100 000	
	Coût total A 3.3				3 250 000	
	Activité 3.4. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Guélou					
	A3.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.4.2 Réaliser un forage positif	Forage	1	8 000 000	8 000 000	
	A3.4.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	400 000	400 000	
	A3.4.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 3.4				8 420 000	
	Activité 3.5 Equiper le forage du périmètre maraicher de Guélou d'un dispositif solaire d'exhaure					
	A.3.5.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM		
	A.3.5.2. Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure	Kit	1	3 500 000	3 500 000	Le kit comprend une pompe immergée solaire, des panneaux photovoltaïques et des bassins de distribution de l'eau
	A.3.5.3. Construire des bassins de distribution de l'eau	Bassin	5	500 000	2 500 000	
	A3.5.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	285 000	285 000	
	A3.5.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5	10 000	50 000	
	Coût total A 3.5				6 335 000	
	Activité 3.6. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Guélou sur les techniques de production maraichère					
	A3.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.6.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraichère	Session	3	400 000	1 200 000	
	A3.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	9	25 000	225 000	
	Coût total A 3.6				1 425 000	
	A.3.7. Doter les producteurs maraichers de Guélou d'intrants pour la production maraichère					
	A3.7.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	PM	-	

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observations
	A3.7.2. Acquérir les intrants	Kit	32	150 000	4 800 000	
	A3.7.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 3.7				4 820 000	
	Activité 3.8. Former les groupements d'éleveurs de des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou sur la fauche et conservation du fourrage					
	A3.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.8.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de production maraichère	Session	4	200 000	800 000	
	A3.8.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	12	25 000	300 000	
	Coût total A 3.8.				1 100 000	
	Activité 3.9. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou de matériel pour la production de fourrage naturel (faucheuse, botteleuse, coupe, caisson, etc.)					
	A3.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.9.2. Acquérir le matériel de fauche	Kit	4	500 000	2 000 000	
	A3.9.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 3.9				2 020 000	
	Coût total Type 3				29 770 000	
Total forêt communale					34 245 000	

4.2.2.2. La forêt intervillageoise Bougnounou-Nétiao

Tableau 7 : Budget des activités ordinaires (financement additionnel)

Type d'activité	Activités/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observation
Type 1	Activité 1.1. Produire des plants					
	A1.1.1. Acquérir des intrants (pots plastiques, produits phytosanitaires, etc.)	Kit	1	511 000	511 000	
	A1.1.2. Produire 10000 plants (prise en charge de 2 pépiniéristes)	Ouvrier	20	50 000	1 000 000	
	A1.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	3	10 000	30 000	
	Coût total 1.1				1 541 000	
	Activité 1.2. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales					
	A1.2.1. Réaliser la trouaison	Trou	500	100	50 000	
	A1.2.2. Acheter les plants	Plant	500	100	50 000	
	A1.2.3. Transporter les plants	Plant	500	100	50 000	
	A1.2.4. Planter les plants	Plant	500	100	50 000	
	A1.2.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 1.2				220 000	
	Activité 1.3. Regarnir l'intérieur de la forêt					
	A1.3.1. Réaliser la trouaison	Trou	1 000	100	100 000	
	A1.3.2. Acheter les plants	Plant	1 000	100	100 000	
	A1.3.3. Transporter les plants	Plant	1 000	100	100 000	
	A1.3.4. Planter les plants	Plant	1 000	100	100 000	
	A1.3.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 1.3.				420 000	
	Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt					
	A1.4.1. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	30	25 000	750 000	Des sorties de surveillance seront organisées par les membres du COGES
	A1.4.2. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	13	25 000	325 000	
	A1.4.3. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	4	10 000	40 000	
	Coût total A 1.4				1 115 000	
	Cout total Type 1				3 296 000	
Type 2	Activité 2.1. Entretenir le pare-feu la forêt intervillageoise					-

Type d'activité	Activités/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observation
	A2.1.1. Organiser l'équipe de nettoyage	Réunion	2	50 000	100 000	
	A2.1.2. Nettoyer le pare-feu sur 1720 mètres de long et 5 m de large	Km	1,8	30 000	54 000	
	A2.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total A 2.1.				174 000	
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao					
	A.2.2.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	50 000	100 000	
	A.2.2.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	50 000	50 000	
	Coût total A 2.2				150 000	
	Activité 2.3. Former les membres du COGES du bas-fond rizicole de Nétiao					
	A2.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A2.3.2. Tenir la session de formation des membres du COGES de Nétiao pour la gestion du bas-fond rizicole	Session	1	100 000	100 000	
	A2.3.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	25 000	50 000	
	Coût total A 2.3				150 000	
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao					
	A2.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A2.4.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 500 000	1 500 000	
	Coût total A 2.4				1 500 000	
	Activité 2.5. Mettre en place un COGES pour la gestion du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao					
	A.2.5.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	50 000	100 000	
	A.2.5.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	50 000	50 000	
	Coût total 2.5				150 000	
	Activité 2.6. Former les membres du COGES du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao					
	A2.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A2.6.2. Tenir la session de formation des membres du COGES du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao	Session	1	100 000	100 000	
	A2.3.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	25 000	50 000	
	Coût total A 2.6				150 000	
	Activité 2.7. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao					
	A2.7.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	

Type d'activité	Activités/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observation
	A2.7.2. Rediger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 500 000	1 500 000	
	Coût total A 2.7				1 500 000	
	Activité 2.8. Mettre en place un COGES pour la gestion de la miellerie de Nétiao					
	A2.8.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	50 000	100 000	
	A2.8.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	50 000	50 000	
	Coût total 2.8				150 000	
	Activité 2.9. Former les membres du COGES de la miellerie de Nétiao					
	A2.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A2.9.2. Tenir la session de formation des membres du COGES dde la miellerie de Nétiao	Session	1	100 000	100 000	
	A2.9.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	2	25 000	50 000	
	Coût total A 2.9				150 000	
	Activité 2.10. Elaborer un cahier de charges pour la gestion de la miellerie de Nétiao					
	A2.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A2.10.2. Rediger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	1 500 000	1 500 000	
	Coût total 2.10				1 500 000	
	Coût total type 2				5 574 000	
	Activité 3.1. Construire une miellerie à Nétiao					
Type 3	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.1.2. Construire le bâtiment	Magasin	1	7 000 000	7 000 000	
	A3.1.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	350 000	350 000	
	A3.1.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5	10 000	50 000	
	Coût total 3.1				7 400 000	
	Activité 3.2. Equiper la miellerie à Nétiao					
	A3.2.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	PM	-	
	A3.2.2. Acquérir le kit apicole	Kit	2	2 500 000	5 000 000	un kit apicole comprend: 20 ruches, 20 combinaisons, 20 bottes, 20 gants, 1 extracteur manuel, 1 maturateur, des 5 bassines, 5 tamis-filtre, 10 lève-cadre, 50 bidons de 1litre, 5 seau
	A3.2.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total 3.2				5 020 000	

Type d'activité	Activités/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observation
	Activité 3.3. Former les apicultrices de Nétiao et Bognounou sur les techniques d'apicultures améliorée					
	A3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.3.2. Tenir les sessions de formation	Session	2	1 000 000	2 000 000	
	A3.3.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	4	10 000	40 000	
	Coût total 3.3				2 040 000	
	Activité 3.4. Former les producteurs de Bognounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)					
	A3.4.1. Identifier des prestataires	Prestataire	1	PM	-	
	A3.4.2. Tenir les sessions de formation	Session	4	400 000	1 600 000	
	A3.4.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	8	25 000	200 000	0
	A3.4.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	6	10 000	60 000	
	Coût total 3.4				1 860 000	
	Activité 3.5. Doter les producteurs de Bognounou, Nétiao et Pébiou en matériel de production de la fumure organique					
	A3.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	PM	-	
	A3.5.2. Acquérir la matériel	Kits	3	675 000	2 025 000	
	A3.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total 3.5				2 045 000	
	Activité 3.6. Aménager 5 ha de bas-fond rizicole à Nétiao					
	A3.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.6.2. Aménager le site	Ha	5	4 000 000	20 000 000	
	A3.6.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	1 000 000	1 000 000	
	A3.6.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	10	10 000	100 000	
	Coût total 3.6				21 100 000	
	A3.7. Former les producteurs de Bognounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production rizicole					
	A3.7.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.7.2. Formation des bénéficiaires sur les techniques de production rizicole	Session	4	400 000	1 600 000	
	A3.7.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	12	25 000	300 000	
	Coût total 3.7				1 900 000	
	Activité 3.8. Doter les producteurs du bas-fonds rizicole de Nétiao en matériel de production					
	A3.8.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	PM	-	
	A3.8.2. Acquérir les kits	Kit	2	700 000	1 400 000	1 kit comprend 10 pelles, 10 pioches, 10 daba, 10

Type d'activité	Activités/Sous activité	Unité	Quantité	Coût unitaire (FCFA)	Coût total (FCFA)	Observation
						râteau, 10 coupe-coupe, 25 bottes, 10 brouette, 10 pulvérisateurs
	Coût total 3.8				1 400 000	
	Activité 3.9. Doter les producteurs du bas-fonds rizicole de Nétiao d'intrats (semences, produits phytosanitaires biologiques, fertilisants, pulvérisateurs, etc.)					
	A3.9.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	PM	-	
	A3.9.2. Acquérir les intrants	Kit	2	1 000 000	2 000 000	
	A3.9.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	10 000	20 000	
	Coût total 3.9				2 020 000	
	Activité 3.10. Construire un magasin de 15 T à Netiao pour le stockage des produits agricoles (riz, sorgho et maïs)					
	A3.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	PM	-	
	A3.10.2. Construire le magasin	Magasin	1	7 000 000	7 000 000	
	A3.10.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	350 000	350 000	
	A3.10.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5	10 000	50 000	
	Coût total 3.10				7 400 000	
	Coût total type 3				52 185 000	
	Total forêt intervillageoise				61 055 000	

Tableau 8 : *Budget des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités (financement additionnel)*

Espaces de conservation (EC)	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
EC 1: Forêt communale de Bognounou	Regarnir le pourtour et l'intérieur de la forêt	Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	200 000	Mairie
			Acquisition d'Equipement de Protection Individuel	PM	
	Entretien le pare-feu de la forêt communale de Bognounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	100 000	
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	PM	
	Aménager 2 ha de périmètres maraichers et un forage à Guélou	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Sensibilisation sur le choix des sites de réalisation	100 000	Mairie
			Plantation de compensation	100 000	
		Pollution par l'usage des pesticides et engrais chimique pendant la phase d'exploitation	Sensibilisation des acteurs sur l'utilisation des pesticides et la gestion des emballages	100 000	
Total EC 1				600 000	
EC 2 : Forêt Inter-Villageoise Bognounou-Nétiao	Regarnir le pourtour et l'intérieur de la forêt	Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	100 000	Mairie
			Acquisition d'Equipement de Protection Individuel		
	Construire une miellerie	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Plantation de compensation	200 000	Mairie
		Accident (chute des tâcherons)	Acquisition d'EPI	PM	Entreprise
			Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	PM	
	Aménager 5 ha de bas-fond rizicole	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Plantation de compensation	500 000	Mairie/ Entreprise
		Pollution par l'usage des pesticides et engrais chimique pendant la phase d'exploitation	Sensibilisation des acteurs sur l'utilisation des pesticides et la gestion des emballages	100 000	Mairie
	Construire un magasin de 15 T pour le stockage des produits agricoles	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Plantation de compensation	200 000	Mairie
		Accident (chute des tâcherons)	Acquisition d'EPI	PM	Entreprise
			Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	PM	
Total EC2				1 100 000	

4.2.2.3. Budget récapitulatif

Tableau 9 : Budget récapitulatif (financement additionnel)

Espaces de conservation	Types d'activités	Coût Total (FCFA)
EC 1 : Forêt communale	Type 1	2 190 000
	Type 2	2 285 000
	Type 3	29 770 000
	Mesures de sauvegardes	600 000
	Total Forêt communale	34 845 000
EC2 : Forêt inter-villageoise de Bougnounou	Type 1	3 296 000
	Type 2	5 574 000
	Type 3	52 185 000
	Mesures de sauvegardes	1 100 000
	Total Forêt inter-villageoise	62 155 000
Total activités PDIC/REDD+		97 000 000
Frais de fonctionnement (3% du montant alloué au PDIC/REDD+)		3 000 000
Total Général		100 000 000

5. RESULTATS ATTENDUS

5.1. Financement initial

5.1.1. Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

Tableau 10 : Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs (financement initial)

Type d'activité	Activité/Sous activité	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			Femmes	Hommes	Jeunes	Trans-humants	PDI	Autres
	Forêt communale							
Type 1	Activité 1.1. Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 7973 mètres	5317	1500	1000	2817			
	Activité 1.2. Reboiser l'intérieur de la forêt sur 72 ha (soit 20 % de la superficie totale)	5317	1500	1000	2817			
	Activité 1.3. Protéger les plants par des grilles de protection	5317	1500	1000	2817			
	Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt	5317	1500	1000	2817			
	Activité 1.5. Entretenir le pare-feu de la forêt communale de Bougnounou	5317	1500	1000	2817			
	Activité 1.6. Doter le COGES de la forêt communale de Bougnounou de matériel de surveillance	10	2	5	3			
Type 2	Activité 2.1. Elaborer une charte foncière de la forêt communale de Bougnounou	5317	1500	1000	2817			
	Activité 2.2. Ré dynamiser le COGES de la forêt communale de Bougnounou	14	4	7	3			
	Activité 2.3. Mettre en place le COGES du périmètre maraicher de Yalanayou	10	2	5	3			
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Yalanayou	32	16	6	10			
	Activité 2.5. Renforcer les capacités du COGES de la forêt communale	14	4	7	3			
	Activité 2.6. Mettre en place quatre COGES pour la gestion des parcs de vaccination et des forages pastoraux les villages de Guélou et Tempouré	20	4	12	4			
	Activité 2.7. Former les membres des COGES des parcs de vaccination et des forages pastoraux dans les villages de Guélou et Tempouré pour la gestion	20	4	12	4			
	Activité 2.8. Elaborer deux (02) cahiers de charges pour la gestion des parcs de vaccination et des forages dans les villages de Guélou et Tempouré	1000	50	650	300			
	Activité 2.9. Mettre en place un COGES pour la gestion du forage pastoral et du bouli pastoral de Sapo	200	0	150	50			
	Activité 2.10. Former les membres du COGES pour la gestion du forage et du bouli pastoral de Sapo	10	2	5	3			
	Activité 2.11. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du forage et du bouli pastoral de Sapo	200	0	150	50			
	Activité 2.12. Former les membres du COGES sur la gestion du périmètre de Yalanayou	10	2	5	3			
	Activité 2.13 Mettre en place un COGES pour la gestion du fenil à Sapo	200	0	150	50			

Type d'activité	Activité/Sous activité	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			Femmes	Hommes	Jeunes	Trans-humants	PDI	Autres
	Activité 2.14. Former les membres du COGES pour la gestion du fenil de Sapo	10	2	5	3			
	Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du fenil de Sapo	200	0	150	50			
Type 3	Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Yalanayou	100	50	20	30			
	Activité 3.2. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Yalanayou	32	16	6	10			
	Activité 3.3 Equiper le forage du périmètre maraicher de Yalanayou d'un dispositif solaire d'exhaure	32	16	6	10			
	Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Yalanayou sur les techniques de production maraîchère	32	16	6	10			
	A.3.5. Doter les producteurs mairaichers de Bélinayou d'intrants pour la production maraîchère	32	16	6	10			
	Activité 3.6. Former les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou et Sapo sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)	32	16	6	10			
	Activité 3.7. Doter les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou et Sapo en matériel de production (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.) de la fumure organique en tas	32	16	6	10			
	Activité 3.8. Former les groupements d'éleveurs de Sapo sur la fauche et conservation du fourrage	125	10	15	100			
	Activité 3.9. Equiper les groupements de Sapo en matériel de fauche (faux, coupe-coupe, botteleuse, etc.)	125	10	15	100			
	Activité 3.10. Construire un parc de vaccination dans le village de Tampoure	500	10	300	50	140		
	A 3.11.Construire un parc de vaccination dans le village de Guélou	500	10	300	50	140		
	Activité 3.12. Réaliser un forage pastoral dans le village de Guélou	500	10	300	50	140		
	Activité 3.13. Vulgariser les foyers améliorés	200	150	20	30			
	Activité 3.14. Construire un fenil pour les groupements d'éleveurs de Sapo	200	150	20	30			
	Activité 3.15. Construire un bouli pastoral à Sapo	1000	100	500	200	200		
	Forêt intervillageoise							
Type 1	Activité 1.1. Mettre en place une pépinière de production des plants à Bougnounou	300	50	50	200			
	Activité 1.2. Equiper la pépinière de Bougnounou	300	50	50	200			
	Activité 1.3. Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 1720 mètres (soit 1,7 Km).	9176	2500	1676	5000			
	Activité 1.4. Reboiser l'intérieur de la forêt villageoise sur 4 ha	9176	2500	1676	5000			
	Activité 1.5. Protéger les plants par des grilles de protection	9176	2500	1676	5000			
	Activité 1.6. Mettre en place un système de surveillance de la forêt	9176	2500	1676	5000			
	Activité 1.7. Sécuriser l'emprise de la forêt inter-villageoise	9176	2500	1676	5000			

Type d'activité	Activité/Sous activité	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			Femmes	Hommes	Jeunes	Trans-humants	PDI	Autres
	Activité 1.8. Doter le COGES de matériel de surveillance de la forêt et de lutte contre les feux de brousse	10	2	3	5			
Type 2	Activité 2.1. Elaborer une charte pour la gestion de la forêt inter-villageoise	9176	2500	1676	5000			
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la forêt intervillageoise	9176	2500	1676	5000			
	Activité 2.3. Renforcer les capacités du COGES de la forêt intervillageoise	9176	2500	1676	5000			
	Activité 2.4. Mettre en place un COGES (la pépinière et le forage) de Bougnounou)	9176	2500	1676	5000			
	Activité 2.5. Elaborer un cahier de charges pour le COGES (la pépinière et le forage) de Bougnounou	9176	2500	1676	5000			
	Activité 2.6. Former les membres du COGES (la pépinière et le forage) de Bougnounou	10	2	3	5			
	Activité 2.7. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraicher de Bougnounou	32	16	6	10			
	Activité 2.8. Former les membres du COGES du périmètre maraicher de Bougnounou sur la gestion	10	2	3	5			
	Activité 2.9. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Bougnounou	32	16	6	10			
	Activité 2.10. Mettre en place un COGES pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bougnounou	200	10	140	50			
	Activité 2.11. Former les membres du COGES de Bougnounou sur la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination	20	4	6	10			
	Activité 2.12. Elaborer des cahiers de charges pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bougnounou	200	10	140	50			
	Activité 2.13. Mettre en place un COGES pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou	100	5	70	25			
	Activité 2.14. Former les membres du COGES de Pébiou sur la gestion du parc de vaccination et du forage de Pébiou	10	2	3	5			
	Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou	100	5	70	25			
Type 3	Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Bougnounou	32	16	6	10			
	Activité 3.2. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Bougnounou	32	16	6	10			
	Activité 3.3. Equiper le forage du périmètre maraicher de Bougnounou d'un dispositif solaire d'exhaure	32	16	6	10			
	Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Bougnounou sur les techniques de production maraîchère	32	16	6	10			
	A.3.5. Doter les producteurs mairachers du périmètre maraicher de Bougnounou d'intrants pour la production maraîchère	32	16	6	10			

Type d'activité	Activité/Sous activité	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			Femmes	Hommes	Jeunes	Trans-humants	PDI	Autres
	Activité 3.6. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)	150	20	30	100			
	Activité 3.7. Doter les producteurs Bougnounou, Nétiao et Pébiou de matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.)	150	20	30	100			
	Activité 3.8. Réaliser un (01) forage pastoral à Bougnounou	500	20	330	100	50		
	Activité 3.9. Construire un parc de vaccination à Pébiou	200	10	100	50	40		
	Activité 3.10. Vulgariser les foyers améliorés FA3P	111	96	2	3			
	Activité 3.11. Former les éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur la fauche et conservation du fourrage	150	10	40	100			
	Activité 3.12. Acquérir du matériel pour la fauche et conservation du fourrage au profit des éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou	150	10	40	100			
	Activité 3.13. Construire un magasin de stockage dans la pépinière de Bougnounou	300	50	50	200			
	Activité 3.14. Réaliser un forage positif dans la pépinière de Bougnounou	300	50	50	200			

5.1.2. Résultats attendus en termes de séquestration de carbone et/ou de réduction des émissions suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+

Les résultats attendus suite à la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+ montrent que dans la commune de Bougnounou, le projet contribuera de façon significative à la séquestration du carbone. Cette partie présente les résultats attendus de la première phase du projet qui sera mis en œuvre sur durant trois années, avec une durée de capitalisation de dix-sept ans.

Sans les activités du PDIC, le processus de dégradation et le faible niveau de gestion des aires de conservation réduira le niveau de séquestration. La figure ci-dessous montre que sans le PDIC, le niveau de déforestation favorisera de fortes émissions alors que le projet permettra à travers les activités de boisement et de gestion des aires de conservation réduiront ces émissions.

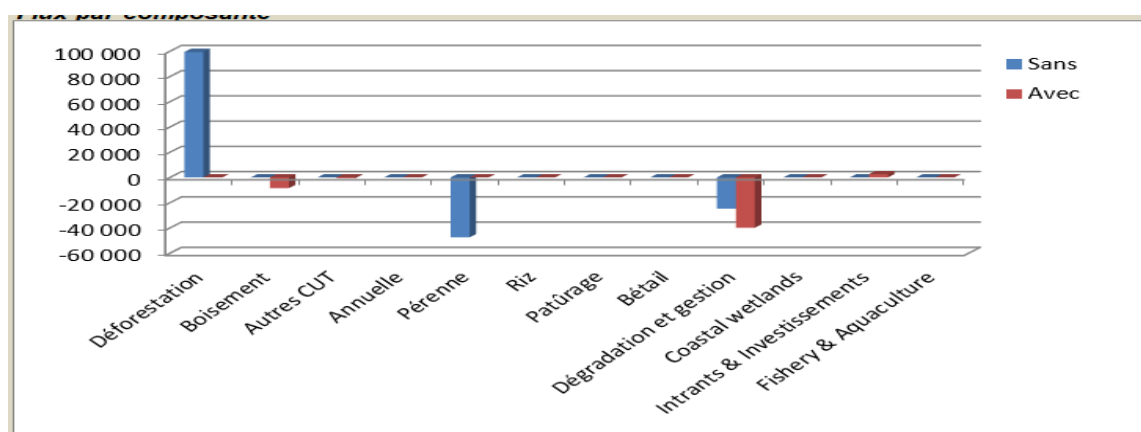


Figure 1: Contribution des différentes composantes du PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou

Ainsi, le bilan carbone global du PDIC/REDD+, représenté par le graphique ci-dessous montre qu'avec la mise en œuvre du projet plus de soixante-dix mille tonnes de carbone seront stockées à la fin du projet.

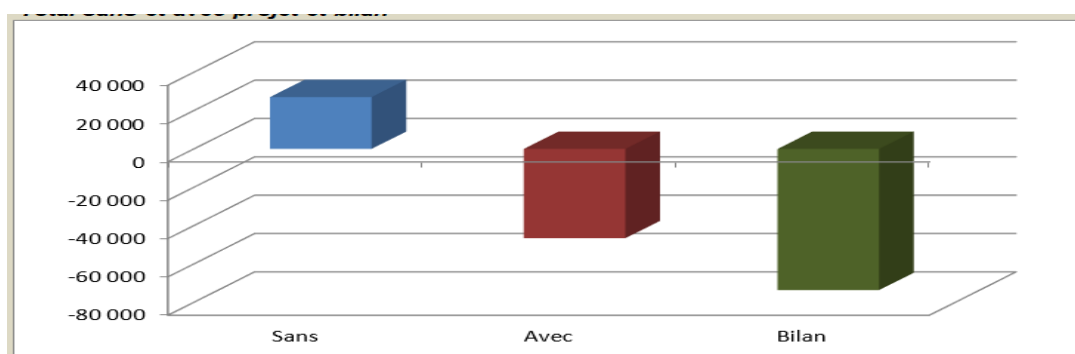


Figure 2: Bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou (financement initial)

Tableau 11 : Résultats détaillés du bilan carbone de la commune de Bougnounou (financement initial)

Nom du Projet	PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou			Zone climatique	Tropical (Sec)				Durée du Projet (en années)		20	
Continent	Afrique			Type de sol dominant	Sols à argiles 2:1				Surface totale (ha)		844,9	
Composantes du projet	Flux bruts			Bilan	Répartition du bilan par type de GES					Résultats par an		
	Sans	Avec	Tous les GES en tCO2eq					Sans	Avec			
	Tous les GES en tCO2eq				CO2		N2O	CH4				
	Positif=émission / négatif=puits				Biomasse	Sol	Autre					
					CO2-Biomasse	CO2-Sol	CO2-Autre	N2O	CH4			
Changements d'Usage												
Déforestation	99 364	0	-99 364	-99 364	0		0	0	4 968	0	-4 968	
Boisement	0	-8 640	-8 640	-8 640	0		0	0	0	-432	-432	
Autres CUT	0	-636	-636	-132	-504		0	0	0	-32	-32	
Agriculture												
Annuelle	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
Pérenne	-47 537	-28	47 509	44 689	2 821		0	0	-2 377	-1	2 375	
Riz	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
Patûrage & bétail												
Pâturage	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
Bétail	0	0	0				0	0	0	0	0	
Dégradation et gestion	-24 787	-39 935	-15 148	-12 236	-2 912		0	0	-1 239	997	-757	
Coastal wetlands	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
Intrants & Investissements	0	2 491	2 491			0	2 491	0	0	125	125	
Fishery & Aquaculture	0	0	0			0	0	0	0	0	0	
Total	27 040	-46 748	-73 787	-75 683	-596	0	2 491	0	1 352	-2 337	-3 689	
Par hectare	32	-55	-87	-89,6	-0,7	0,0	2,9	0,0				
Par hectare et par an	1,6	-2,8	-4,4	-4,5	0,0	0,0	0,1	0,0	1,6	-2,8	-4,4	

Le bilan carbone selon la zone climatique montre que les changements d'usage des terres est un facteur essentiel de la séquestration du carbone. Cela témoigne de la pertinence des activités de reboisement à l'intérieur et autour des aires de conversion. Cette composante permet, à l'issue de la mise en œuvre des activités, de séquestrer et réduire les émissions de plus cent mille (100 000) tonnes de CO₂ eq. Aussi, la gestion appliquée à l'espace de conservation contribuera quant à elle à un potentiel de mitigation d'environ 40 000 tonnes de carbone. Cependant, les activités agricoles à cause de leur dynamique à la dégradation de la végétation, elles favorisent le rejet d'environ cinquante mille tonnes de carbone durant la mise en œuvre du projet. Le bilan carbone global du PDIC/REDD+ de la commune de Bougnounou est de 73 787 tCO₂ eq, soit 4,4tCO₂ eq/ha/an.

5.1.3. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices

Les résultats attendus en termes de co-bénéfices selon les différents axes sont :

(i) Axe Environnement

La conservation et la restauration d'écosystèmes dégradés et vulnérables au climat par le biais du reboisement, de la gestion forestière, de systèmes agroforestiers et de pratiques durables en matière de bois de chauffage ainsi que l'utilisation de technologies économes en eau et en ressources naturelles entraîneront plusieurs avantages pour l'environnement. La conservation et/ou la restauration des forêts et des systèmes agroforestiers agiront comme des tampons naturels, contrôlant et atténuant l'impact des inondations, des sécheresses, des températures extrêmes et des incendies de forêt sur les écosystèmes des espaces de conservation. La restauration des écosystèmes fournira des habitats à une série d'espèces, améliorant ainsi la biodiversité animale et végétale des espaces de conservation.

La fertilité des sols sera améliorée par l'accumulation de matières organiques dans les zones végétalisées à nouveau, tout en renforçant la capacité de stockage du carbone et en réduisant l'érosion des sols sur les espaces de conservation. Les zones conservées et végétalisées à nouveau renforceront l'infiltration de l'eau et la rétention de l'humidité du sol, améliorant ainsi la qualité de l'eau et les régimes d'écoulement sur certains sites.

L'utilisation des foyers améliorés (FA3P et foyers dolo) permettront d'éviter l'émission substantielle de CO₂ par la réduction du bois consommé : un FA3P permet d'économiser 1,8 tonnes de bois de chauffe par an et le foyer dolo 3,2 tonnes de bois de chauffe.

(ii) Axe social et économique

Plan social

La mise en œuvre des activités devrait produire des co-bénéfices sociaux substantiels, contribuant principalement au développement social en améliorant la sécurité hydrique et alimentaire des bénéficiaires directs.

L'augmentation de la productivité des systèmes agricoles résultant de l'amélioration de l'approvisionnement en eau, l'amélioration de la fertilité des sols entraînera une amélioration de la sécurité alimentaire et de la santé nutritionnelle. La sécurité alimentaire des communautés ciblées sera également améliorée en quantité, en qualité et en diversité des produits alimentaires grâce à la riziculture et à la maraîcher culture.

La mise en œuvre des activités permettra de réduire la vulnérabilité des communautés rurales, entre autres, par : (i) une disponibilité de l'eau et autres intrants pour l'agriculture ; (ii) une

amélioration de la fertilité des sols ; (iii) une diminution de la fréquence des incendies de forêt ; (iv) un renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs dans le domaine agro-sylvo-pastoral ; (v) la réduction des conflits sociaux résultant des échanges et des décisions prises ensemble dans le cadre de la gestion des ressources naturelles en général et des forêts villageoises en particulier, toute chose qui favorise “le vivre ensemble”.

Plan économique

L'accroissement des productions agricoles et la diversification des productions améliorera les revenus des populations. De même, l'utilisation des foyers améliorés permettra une économie substantielle de bois : 1,8 tonnes pour le FA3P et 3,2 tonnes pour le foyer dolo soit une économie monétaire respectivement de 90.000 et 162 000 FCFA.

(iii) Axe Gouvernance

Les co-bénéfices dans ce domaine sont :

- Le renforcement des capacités, de la bonne gouvernance et de la démocratie à l'échelle locale par la mise en place des COGES d'une part et des Conventions locales de gestion des forêts villageoises d'autre part ;
- La mise en place d'une société de justice et d'équité par des actions compensatrices à l'endroit des personnes vulnérables et affectées par la mise en œuvre des actions du PIDC-REDD+ dans les différents villages ;
- La prise en compte du genre à travers les COGES et l'élaboration des Conventions locales de gestion des ressources naturelles ;
- Le renforcement de la bonne gouvernance des espaces communaux par la pleine participation des décideurs locaux à travers la mise place des activités de sécurisation des espaces communaux ;
- Le renforcement de la confiance placée aux autorités du Burkina Faso par la mise en œuvre réussie du PIDC-REDD+ dans la commune de Bougnounou.

5.2. Financement additionnel

5.2.1. Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs du PDIC REDD+

Tableau 12 : Résultats attendus en termes de bénéficiaires directs (financement additionnel)

Type d'activité	Activité/Sous activité	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			Femme	Homme	Jeune	Trans-humants	PDI	Autres
	Forêt communale							
Type 1	Activité 1.1. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales	5317	1500	1000	2817			
	Activité 1.2. Regarnir l'intérieur de la forêt	5317	1500	1000	2817			
	Activité 1.3. Mettre en place un système de surveillance de la forêt	5317	1500	1000	2817			
Type 2	Activité 2.1. Entretenir le pare-feu la forêt communale	5317	1500	1000	2817			
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou	10	2	3	5			
	Activité 2.3. Former les membres du COGES du périmètre maraîcher de Guélou	32	16	6	10			
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou	32	16	6	10			
Type 3	Activité 3.1. Former les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en techniques de compostage en tas	100	20	30	50			
	Activité 3.2. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.).	100	20	30	50			
	Activité 3.3. Aménager 2 ha de périmètres maraîchers à Guélou	32	16	6	10			
	Activité 3.4. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraîcher de Guélou	32	16	6	10			
	Activité 3.5 Equiper le forage du périmètre maraîcher de Guélou d'un dispositif solaire d'exhaure	32	16	6	10			
	Activité 3.6. Former les bénéficiaires du périmètre maraîcher de Guélou sur les techniques de production maraîchère	32	16	6	10			
	A.3.7. Doter les producteurs maraîchers de Guélou d'intrants pour la production maraîchère	32	16	6	10			
	Activité 3.8. Former les groupements d'éleveurs de des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou sur la fauche et conservation du fourrage	100	10	30	60			
	Activité 3.9. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou de matériel pour la production de fourrage naturel (faucheuse, botteuse, coupe, caisson, etc.)	100	10	30	60			
	Forêt intervillageoise							
Type 1	Activité 1.1. Produire des plants	14 493	5000	2000	7493	5000		

Type d'activité	Activité/Sous activité	Nombre de bénéficiaires directs attendus	Répartition par sexe		Répartition par autres groupes vulnérables			
			Femme	Homme	Jeune	Trans-humants	PDI	Autres
Type 2	Activité 1.2. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales	9176	2500	1676	5000			
	Activité 1.3. Regarnir l'intérieur de la forêt	9176	2500	1676	5000			
	Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt	9176	2500	1676	5000			
	Activité 2.1. Entretenir le pare-feu la forêt intervillageoise	9176	2500	1676	5000			
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao	40	10	10	20			
	Activité 2.3. Former les membres du COGES du bas-fond rizicole de Nétiao	10	2	3	5			
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao	40	4	8	28			
	Activité 2.5. Mettre en place un COGES pour la gestion du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao	150	20	30	100			
	Activité 2.6. Former les membres du COGES du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao	10	2	3	5			
	Activité 2.7. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du du magasin de stockage des produits agricoles de Netiao	150	20	30	100			
Type 3	Activité 2.8. Mettre en place un COGES pour la gestion de la miellerie de Nétiao	140	100	0	40			
	Activité 2.9. Former les membres du COGES de la miellerie de Nétiao	10	8	0	2			
	Activité 2.10. Elaborer un cahier de charges pour la gestion de la miellerie de Nétiao	140	100	0	40			
	Activité 3.1. Construire une miellerie à Nétiao	140	100	0	40			
	Activité 3.2. Equiper la miellerie de Nétiao	140	100	0	40			
	Activité 3.3. Former les apicultrices de Nétiao et Bougnounou sur les techniques d'apicultures améliorée	140	100	0	40			
	Activité 3.4. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)	100	20	30	50			
	Activité 3.5. Doter les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou en matériel de production de la fumure organique	100	20	30	50			
	Activité 3.6. Aménager 5 ha de bas-fond rizicole à Nétiao	40	4	8	28			
	A3.7. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production rizicole	200	20	40	140			
	Activité 3.8. Doter les producteurs du bas-fonds rizicole de Nétiao en matériel de production	40	4	8	28			
	Activité 3.9. Doter les producteurs du bas-fonds rizicole de Nétiao d'intrats (semences, produits phytosanitaires biologiques, fertilisants, etc.)	40	4	8	28			
	Activité 3.10. Construire un magasin de 15 T à Netiao pour le stockage des produits agricoles (riz, sorgho et maïs)	150	20	30	100			

5.2.2. Résultats attendus en termes de Co-Bénéfices

Les résultats attendus en termes de co-bénéfices renforceront ceux déjà identifiés dans la mise en œuvre des activités sous financement initial.

(iv) Axe Environnement

La conservation et la restauration d'écosystèmes dégradés et vulnérables au climat par le biais du reboisement, de la gestion forestière, de systèmes agroforestiers et de pratiques durables en matière de bois de chauffage ainsi que l'utilisation de technologies économes en eau et en ressources naturelles entraîneront plusieurs avantages pour l'environnement. La conservation et/ou la restauration des forêts et des systèmes agroforestiers, agiront comme des tampons naturels, contrôlant et atténuant l'impact des inondations, des sécheresses, des températures extrêmes et des incendies de forêt sur les écosystèmes des sites espaces de conservation. La restauration des écosystèmes fournira des habitats à une série d'espèces, améliorant ainsi la biodiversité animale et végétale des espaces de conservation.

La fertilité des sols sera améliorée par l'accumulation de matières organiques dans les zones revégétalisées, tout en renforçant la capacité de stockage du carbone et en réduisant l'érosion des sols sur les espaces de conservation. Les zones conservées et revégétalisées renforceront l'infiltration de l'eau et la rétention de l'humidité du sol, améliorant ainsi la qualité de l'eau et les régimes d'écoulement sur certains sites.

L'utilisation des foyers améliorés (FA3P et foyers dolo) permettront d'éviter l'émission substantielle de CO₂ par la réduction du bois consommé : un FA3P permet d'économiser 1,8 tonne de bois de chauffe par an et le foyer dolo 3,2 tonnes de bois de chauffe.

(v) (Axe social et économique)

Plan social

La mise en œuvre des activités devrait produire des co-bénéfices sociaux substantiels, contribuant principalement au développement social en améliorant la sécurité hydrique et alimentaire des bénéficiaires directs.

L'augmentation de la productivité des systèmes agricoles résultant de l'amélioration de l'approvisionnement en eau, l'amélioration de la fertilité des sols entraînera une amélioration de la sécurité alimentaire et de la santé nutritionnelle. La sécurité alimentaire des communautés ciblées sera également améliorée en quantité, en qualité et en diversité des produits alimentaires grâce à la riziculture et à la maraîcher culture.

La mise en œuvre des activités permettra de réduire la vulnérabilité des communautés rurales, entre autres, par : (i) une disponibilité de l'eau et autres intrants pour l'agriculture ; (ii) une amélioration de la fertilité des sols ; (iii) une diminution de la fréquence des incendies de forêt ; (iv) un renforcement des capacités techniques et matérielles des acteurs dans le domaine agro-sylvo-pastoral ; (v) la réduction des conflits sociaux résultant des échanges et des décisions prises ensemble dans le cadre de la gestion des ressources naturelles en général et des forêts villageoises en particulier, toute chose qui favorise "le vivre ensemble".

Plan économique

L'accroissement des productions agricoles et la diversification des productions améliorera les revenus des populations. De même, l'utilisation des foyers améliorés permettra une économie substantielle de bois : 1,8 tonnes pour le FA3P et 3,2 tonnes pour le foyer dolo soit une économie monétaire respectivement de 90.000 et 162 000 FCFA.

(vi) **Axe Gouvernance**

Les co-bénéfices dans ce domaine sont :

- Le renforcement des capacités, de la bonne gouvernance et de la démocratie à l'échelle locale par la mise en place des COGES d'une part et des Conventions locales de gestion des forêts villageoises d'autre part ;
- La mise en place d'une société de justice et d'équité par des actions compensatrices à l'endroit des personnes vulnérables et affectées par la mise en œuvre des actions du PIDC-REDD+ dans les différents villages ;
- La prise en compte du genre à travers les COGES et l'élaboration des Conventions locales de gestion des ressources naturelles ;
- Le renforcement de la bonne gouvernance des espaces communaux par la pleine participation des décideurs locaux à travers la mise place des activités de sécurisation des espaces communaux ;
- Le renforcement de la confiance placée aux autorités du Burkina Faso par la mise en œuvre réussie du PIDC-REDD+ dans la commune de Bognounou.

6. PRINCIPAUX RISQUES GLOBAUX ET MESURES D'ATTENUATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PDIC/REDD+

6.1. Financement initial

Les facteurs majeurs qui peuvent entraver la mise en œuvre réussie de la phase initiale du PDIC/REDD+ ont été identifiés et des mesures d'atténuation sont proposées dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Risques globaux et mesures d'atténuation (financement initial)

Risques	niveau			Mesures d'atténuation	Responsable
	Faible	Moyen	Elevé		
1. La dégradation de la sécurité nationale			X	renforcer la collaboration entre les populations à la base et les forces armées nationales, tout en garantissant leur anonymat	Etat
2. Les troubles socio-politiques	X			Promouvoir le dialogue social inclusif	Etat
4. Insuffisance et/ou mise à disposition tardive des ressources financières		X		Accélérer le processus de déblocage	UGP
5. La faible adhésion de certains acteurs	X			Améliorer la communication autour du projet pour sa diffusion et son appropriation par toutes les parties prenantes	Délégation spéciale/UGP

6.2. Financement additionnel

Les facteurs majeurs qui peuvent entraver la mise en œuvre réussie de la phase additionnelle du PDIC/REDD+ ont été identifiés et des mesures d'atténuation sont proposées dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Risques globaux et mesures d'atténuation (financement additionnel)

Risques	niveau			Mesures d'atténuation	Responsable
	Faible	Moyen	Elevé		
1. La dégradation de la sécurité nationale			X	renforcer la collaboration entre les populations à la base et les forces armées nationales, tout en garantissant leur anonymat	Etat
2. Les troubles socio-politiques	X			Promouvoir le dialogue social inclusif	Etat
4. Insuffisance et/ou mise à disposition tardive des ressources financières		X		Accélérer le processus de déblocage	UGP
5. La faible adhésion de certains acteurs	X			Améliorer la communication autour du projet pour sa diffusion et son appropriation par toutes les parties prenantes	Délégation spéciale/UGP
6. Mauvaise gestion des ressources financières de la phase initiale		X		Promouvoir la bonne gouvernance et la gestion efficiente des ressources	UGP/ Délégation spéciale

ANNEXES

Annexe 1 : Chronogramme indicatif détaillé et coût de mise en œuvre des activités

Annexe 1.1. Chronogramme financement initial

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
Espace de conservation: Forêt communale									
Type 1	Activité 1.1. Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 7973 mètres (7,98 Km).					1 355 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.1.1. Réaliser le piquetage	HJ	5	X		125 000			
	A1.1.2. Réaliser la trouaison	Trou	3 000	X		300 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A 1.1.3. Acheter les plants	Plant	3 000	X		300 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.1.4. Transporter les plants	Plant	3 000	X		300 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.1.5. Planter les plants	Plant	3 000	X		300 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.1.6. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	3	X		30 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.2. Reboiser l'intérieur de la forêt sur 72 ha (soit 20 % de la superficie totale)					1 730 000			
	A1.2.1. Identifier les zones nues à reboiser	HJ	8	X		200 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.2. Réaliser le piquetage	HJ	2	X		50 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.3. Réaliser la trouaison	Trou	3600	X		360 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.4. Acheter les plants	Plant	3600	X		360 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.5. Transporter les plants	Plant	3600	X		360 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.6. Planter les plants	Plant	3600	X		360 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.7. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	4	X		40 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.3. Protéger les plants par des grilles de protection					7 280 000			
	A1.3.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X		-	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A1.3.2. Acquérir les grilles	Grille	6600	X		6 600 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, fournisseur
	A1.3.3. Mettre en place les grilles de protection	Grille	6600	X		660 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement
	A1.3.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	HJ	2	X		20 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt					2 185 000			
	A1.4.1. Constituer les équipes de surveillance	Réunion	9	X		225 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.4.2. Mettre en place un plan de patrouille	Plan de surveillance	1	X		80 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.4.3. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	48	X	X	1 200 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.4.4. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	24	X	X	600 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.4.5. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	8	X	X	80 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.5. Entretenir le pare-feu de la forêt communale de Bognounou					515 000			
	A1.5.1. Organiser l'équipe de nettoyage	Réunion	2	X		100 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.5.2. Nettoyer le pare-feu sur 7973 mètres de long et 5 m de large	Km	7,9	X		395 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X		20 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.6. Doter le COGES de la forêt communale de Bognounou de matériel de surveillance					1 510 000			
	A1.6.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X		-	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.6.2. Acquérir le matériel	Kit	1	X		1 500 000	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, fournisseur
	A1.6.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	HJ	1	X		10 000	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
Type 2	Activité 2.1. Elaborer une charte foncière de la forêt communale de Bognounou					3 000 000			
	A 2.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A 2.1.2. Rédiger et valider charte foncière de la forêt	Charte	1	X		3 000 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, prestataire
	Activité 2.2. Redynamiser le COGES de la forêt communale de Bougnounou					150 000			
	A2.2.1. Rencontre préparatoire pour la mise en place des COGES	Nombre	2	X		100 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, exploitants forestiers
	A2.2.2. AG de mise en place des COGES	Nombre	1	X		50 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, exploitants forestiers
	Activité 2.3. Mettre en place le COGES du périmètre maraicher de Yalanayou					150 000		Mairie	
	A2.3.1. Rencontre préparatoire pour la mise en place du COGES	Nombre	2	X		100 000	Yalanayou	Mairie	
	A2.3.2. AG de mise en place du COGES	Nombre	1	X		50 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Yalanayou					1 300 000			
	A2.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A2.4.2. Rédiger et valider le cahier de charges pour la gestion du périmètre maraicher de Yalanayou	Cahier de charge	1	X		1 300 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 2.5. Renforcer les capacités du COGES de la forêt communale					575 000		Mairie	
	A2.5.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion de la forêt et sur les techniques de gestion durable des forêts	Nb jour	1	X		100 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A2.5.2. Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)	Séances	9	X		225 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A2.5.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge de l'environnement	HJ	10	X		250 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 2.6. Mettre en place deux COGES pour la gestion des parcs de vaccination et des forages pastoraux les villages de Guélou et Tempouré					300 000		Mairie	
	A2.6.1. Rencontre préparatoire pour la mise en place des COGES	Nombre	4		X	200 000	Yalanayou, Nessaguérou, Guélou et Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A2.6.2. AG de mise en place des COGES	Nombre	2		X	100 000	Yalanayou, Nessaguérou, Guélou et Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	Activité 2.7. Former les membres des COGES des parcs de vaccination et des forages pastoraux dans les villages de Guélou et Tempouré pour la gestion					225 000		Mairie	
	A2.7.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion des parcs de vaccination	Nb jour	1		X	100 000	Yalanayou, Nessaguérou, Guélou et Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A2.7.2. Mener des séances de sensibilisation des populations sur la gestion des parcs de vaccination et des forages pastoraux	Séances	2		X	50 000	Yalanayou, Nessaguérou, Guélou et Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A2.7.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge des ressources animales	HJ	3		X	75 000	Yalanayou, Nessaguérou, Guélou et Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 2.8. Elaborer deux (02) cahiers de charges pour la gestion des parcs de vaccination et des forages dans les villages de Guélou et Tempouré					2 600 000		Mairie	
	A2.8.1. Identifier des prestataires	Prestataire	2		X	-	Yalanayou, Nessaguérou, Guélou et Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.8.2. Rédiger et valider les cahiers de charge	Cahier de charge	2		X	2 600 000	Yalanayou, Nessaguérou, Guélou et Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, COGES et prestataire
	Activité 2.9. Mettre en place un COGES pour la gestion du bouli pastoral de Sapo					150 000			
	A2.9.1. Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)	Rencontre	2		X	100 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A2.9.2. Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)	Rencontre	1		X	50 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 2.10. Former les membres du COGES pour la gestion du bouli pastoral de Sapo					175 000			
	A2.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.10.2. Former les membres du COGES pour la gestion du forage et du bouli pastoral de Sapo	Session	1		X	100 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.10.3. Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)	Séances	1		X	25 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.10.4. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	2		X	50 000			
	Activité 2.11. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du bouli pastoral de Sapo					1 300 000		Mairie	
	A2.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A2.11.2. Rédiger et valider le cahier de charge	Cahier de charge	1		X	1 300 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES et prestataire
	Activité 2.12. Former les membres du COGES sur la gestion du périmètre de Yalanayou					125 000		Mairie	
	A2.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Yalanayou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.12.2. Tenir la session de formation des membres du COGES de Yalanayou pour la gestion du périmètre maraicher	Session	1	X		100 000	Yalanayou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.12.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge des ressources animales	HJ	1	X		25 000	Yalanayou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	Activité 2.13 Mettre en place un COGES pour la gestion du fenil à Sapo					150 000		Mairie	
	A2.13.1. Assemblée Générale informative (Rencontre préparatoire)	Rencontre	2	X		100 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A2.13.2. Assemblée Générale constitutive (mise en place du COGES)	Rencontre	1	X		50 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 2.14. Former les membres du COGES pour la gestion du fenil de Sapo					200 000			
	A2.14.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion du fenil	Session	1	X		100 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A.2.14.2. Mener des séances de sensibilisation des populations sur la gestion du fenil	Séance	2	X		50 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.14.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge des ressources animales	HJ	2	X		50 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du fenil de Sapo					1 300 000			
	A2.15.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.15.2. Rédiger et valider le charges pour la gestion du fenil de Sapo	Cahier de charge	1	X		1 300 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, COGES et prestataire
	Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Yalanayou					3 200 000		Mairie	
	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.1.2. Aménager le site (labour et fractionnement)	Ha	2	X		3 000 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur
	A3.1.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X		150 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.1.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5	X		50 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 3.2. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Yalanayou					8 420 000		Mairie	
	A3.2.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	A3.2.2 Réaliser un forage positif	Forage	1	X		8 000 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur
	A3.2.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X		400 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur
	A3.2.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	X		20 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	Activité 3.3 Equiper le forage du périmètre maraicher de Yalanayou d'un dispositif solaire d'exhaure					6 015 000			
	A.3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X			Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	A.3.3.2. Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure	Kit	1	X		3 200 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire et contrôleur
	A.3.3.3. Construire des bassins de distribution de l'eau	Bassin	5	X		2 500 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire et contrôleur
	A3.3.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X		285 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur
	A3.3.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	X		30 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Yalanayou sur les techniques de production maraichère					375 000			
	A3.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.4.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraichère	Session	1	X		300 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.4.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	3	X		75 000	Yalanayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A.3.5. Doter les producteurs mairichers de Bélinayou d'intrants pour la production maraichère					3 220 000		Mairie	
	A3.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X		-	Bélinayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.5.2. Acquérir les intrants	Kit	32	X		3 200 000	Bélinayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire
	A3.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	X		20 000	Bélinayou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 3.6. Former les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou sur les techniques de production de la fumure organique (compost en tas)					2 430 000		Mairie	
	A3.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-		Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.6.2. Tenir les sessions de formation des producteurs	Session	9	X		1 800 000	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	18	X		450 000	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.6.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	18	X		180 000	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou		
	Activité 3.7. Doter les producteurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou en matériel de production (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, Burkina phosphate, etc.) de la fumure organique en tas					2 720 000			
	A3.7.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X		-	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.7.2. Acquérir la matériel	Kits	9	X		2 700 000	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.7.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	X		20 000	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
							Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou		
	Activité 3.8. Former les groupements d'éleveurs de Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou sur la fauche et conservation du fourrage					1 650 000		Mairie	
	A3.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-		Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A3.8.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de production maraîchère	Session	6		X	1 200 000	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A3.8.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	18		X	450 000	Yalanayou, Bélinayou, Bablanayou, Gonsénayou Sapo, Guélou, Tempouré, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	Activité 3.9. Equiper les groupements de Sapo, Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou en matériel de fauche (faux, coupe-coupe, botteleuse, etc.)					1 820 000		Mairie	
	A3.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X			Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A3.9.2. Acquérir le matériel de fauche	Kit	9		X	1 800 000	Sapo, Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service des ressources animales, COGES et prestataire
	A3.9.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	HJ	2		X	20 000	Sapo, Guélou, Tempouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	Activité 3.10. Construire un parc de vaccination dans le village de Tempouré					5 300 000		Mairie	
	A3.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.10.2 Réaliser le parc de vaccination	Parc	1		X	5 000 000	Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs et prestataire
	A3.10.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1		X	250 000	Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs, prestataire et contrôleur

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.10.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	HJ	5		X	50 000	Tempouré	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A 3.11.Construire un parc de vaccination dans le village de Guélou					5 300 000			
	A3.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Guélou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.11.2 Réaliser le parc de vaccination	Parc	1	X		5 000 000	Guélou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs et prestataire
	A3.11.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X		250 000	Guélou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs, prestataire et contrôleur
	A3.11.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5	X		50 000	Guélou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.12. Réaliser un forage pastoral dans le village de Guélou					6 320 000			
	A3.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-		Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.12.2 Réaliser un forage positif	Forage	1	X		6 000 000	Guélou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs et prestataire
	A3.12.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X		300 000	Guélou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs, prestataire et contrôleur
	A3.12.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	HJ	2	X		20 000	Guélou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.13. Vulgariser les foyers améliorés					1 550 000		Mairie	
	A3.13.1. Former des maçons sur les techniques de construction du foyers dolo	Session	1	X		300 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et groupements féminins
	A3.13.2. Former 18 monitrices endogènes (2 par village) en technique de fabrication du foyer amélioré 3 pierres 'FA3P)	Session	1	X		500 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et groupements féminins
	A3.13.3. Former 180 femmes (20 femmes par village) en techniques de fabrication du FA3P	Session	7	X		700 000	Sapo, Guélou, Tampouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service de l'environnement et groupements féminins
	A3.13.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	5	X		50 000	Sapo, Guélou, Tampouré, Yalanayou, Bablanayou, Bélinayou, Gonsénayou, Nessaguerou et Keulou	Mairie	Service de l'environnement et groupements féminins
	Activité 3.14. Construire un fenil pour les groupements d'éleveurs de Sapo					1 752 500			

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.14.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.14.2. Réaliser l'infrastructure	Fenil	1	X		1 650 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs et prestataire
	A3.14.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X		82 500	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs, prestataire et contrôleur
	A3.14.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	HJ	2	X		20 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.15. Construire un bouli pastoral à Sapo					34 550 000			
	A3.15.1. Réaliser les études techniques	Etude	1		X	3 000 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.15.2. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs et prestataire
	A3.15.3. Réaliser l'infrastructure	Bouli	1		X	30 000 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs, prestataire et contrôleur
	A3.15.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1		X	1 500 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.15.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5		X	50 000	Sapo	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
Espace de conservation: Forêt intervillageoise									
Type 1	Activité 1.1. Mettre en place une pépinière de production des plants à Bognounou					3 330 000		Mairie	
	A1.1.1. Clôturer le site avec du grillage	Ha	0,5	X		600 000	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
Type 1	A1.1.2. Renforcer la clôture avec une haie vive	m	300	X		300 000	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	A1.1.3. Produire 20000 plants (prise en charge de 2 pépiniéristes)	Ouvrier	48	X		2 400 000	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	A1.1.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	3	X		30 000		Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	Activité 1.2. Equiper la pépinière de Bognounou					1 520 000			
	A1.2.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	A1.2.2. Acquérir le matériel	Kit	1	X		1 500 000	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la pépinière et fournisseur
	A1.2.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X		20 000	Bognounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	Activité 1.3. Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 1720 mètres (soit 1,7 Km).					450 000			
	A1.3.1. Réaliser le piquetage	HJ	2	X		50 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.3.2. Réaliser la trouaison	Trou	1 000	X		100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.3.3. Acheter les plants	Plant	1 000	X		100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.3.4. Transporter les plants	Plant	1 000	X		100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.3.5. Planter les plants	Plant	1 000	X		100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	Activité 1.4. Reboiser l'intérieur de la forêt villageoise					1 125 000			
	A1.4.1. Identifier les zones nues à reboiser	HJ	3	X		75 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.4.2. Réaliser le piquetage	HJ	2	X		50 000		Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.4.3. Réaliser la trouaison	Trou	2500	X		250 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.4.4. Acheter les plants	Plant	2500	X		250 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.4.5. Transporter les plants	Plant	2500	X		250 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.4.6. Planter les plants	Plant	2500	X		250 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	Activité 1.5. Protéger les plants par des grilles de protection					3 870 000			
	A1.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X		-	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.5.2. Acquérir les grilles	Grille	3500	X		3 500 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt et fournisseur
	A1.5.3. Mettre en place les grilles de protection	Grille	3500	X		350 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.5.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X		20 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	Activité 1.6. Mettre en place un système de surveillance de la forêt					2 016 500			

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A1.6.1. Constituer les équipes de surveillance	Réunion	3	X		75 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.6.2. Mettre en place un plan de patrouille	Plan de surveillance	1	X		61 500	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.6.3. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	48	X	X	1 200 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.6.4. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	24	X	X	600 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.6.5. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	8	X	X	80 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	Activité 1.7. Sécuriser l'emprise de la forêt inter-villageoise					556 000			
	A1.7.1. Matérialiser à la peinture les limites de l'espace de conservation sur 1720 mètres	HJ	2	X		50 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.7.2. Réaliser des pare-feux sur 1720 mètres de long et 5 m de large	Km	1,72	X		86 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.7.3. Fabriquer et fixer des plaques informatives sur la forêt	Pancarte	2	X		400 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.7.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X		20 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	Activité 1.8. Doter le COGES de matériel de surveillance de la forêt et de lutte contre les feux de brousse					1 220 000			
	A1.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A1.8.2. Acquérir le matériel	Kit	1	X		1 200 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt et fournisseur
	A1.8.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X		20 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	Activité 2.1. Elaborer une charte pour la gestion de la forêt inter-villageoise					150 000			
	A2.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la forêt
	A2.1.2. Rédiger et valider la charte foncière de la forêt	Charte	1	X		3 000 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt et prestataire
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la forêt intervillageoise					150 000			
	A2.2.1. Rencontre préparatoire	Réunion	2	X		100 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et exploitants forestiers

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A2.2.2. AG de mise en place	Réunion	1	X		50 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et exploitants forestiers
	Activité 2.3. Renforcer les capacités du COGES de la forêt intervillageoise					350 000			
	A2.3.1. Former les membres du COGES sur leur rôle et responsabilités dans la gestion de la forêt et sur les techniques de gestion durable des forêts	Session	1	X		100 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES
	A2.3.2. Mener des séances de formation/sensibilisation des populations (sécurisation foncière, gestion durable des ressources de la forêt communale, etc.)	Séances	3	X		150 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES
	A2.3.3. Assurer la formation et les séances de sensibilisation par le service en charge de l'environnement	HJ	4	X		100 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES
	Activité 2.4. Mettre en place un COGES pour la pépinière et le forage de Bougounou					150 000			
	A2.4.1. Rencontre préparatoire	Réunion	1	X		100 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et exploitants forestiers
	A2.4.2. AG de mise en place	Réunion	1	X		50 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et exploitants forestiers
	Activité 2.5. Elaborer un cahier de charges pour le COGES (la pépinière et le forage) de Bougounou					1 300 000			
	A2.5.1. Identifier un prestataire	Rencontre	2	X		-	Bougounou	Mairie	
	A2.5.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	X		1 300 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	Activité 2.6. Former les membres du COGES (la pépinière et le forage) de Bougounou					150 000		Mairie	
	A2.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	A2.6.2. Tenir la session de formation des membres du COGES	Session	1	X		100 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	A2.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'environnement	HJ	2	X		50 000	Bougounou	Mairie	Service de l'environnement et COGES de la pépinière
	Activité 2.7. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraîcher de Bougounou					150 000		Mairie	
	A2.7.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	X		100 000	Bougounou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A2.7.2. AG de mise en place du COGES	AG	1	X		50 000	Bougounou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	Activité 2.8. Former les membres du COGES du périmètre maraîcher de Bougnounou sur la gestion					150 000			
	A2.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A2.8.2. Tenir la session de formation des membres du COGES	Session	1	X		100 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A2.8.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	X		50 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 2.9. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraîcher de Bougnounou					1 300 000			
	A2.9.1. Identifier un prestataire	Rencontre	2		X	-	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A2.9.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1		X	1 300 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 2.10. Mettre en place un COGES pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bougnounou					150 000			
	A2.10.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2		X	100 000		Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A2.10.2. AG de mise en place du COGES	AG	1		X	50 000		Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 2.11. Former les membres du COGES de Bougnounou sur la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination					150 000			
	A2.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou et Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.11.2. Tenir les session de formation des membres du COGES de Bougnounou et de Nétiao	Session	1		X	100 000	Bougnounou et Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.11.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	2		X	50 000	Bougnounou et Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	Activité 2.12. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du forage pastoral et du parc de vaccination de Bougnounou					1 300 000			
	A2.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou et Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.12.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1		X	1 300 000	Bougnounou et Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, COGES

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	Activité 2.13. Mettre en place un COGES pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou					150 000			Service des ressources animales, COGES
	A2.13.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2		X	100 000	Pébiou	Mairie	
	A2.13.2. AG de mise en place du COGES	AG	1		X	50 000	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 2.14. Former les membres du COGES de Pébiou sur la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral					150 000			
	A2.14.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.14.2. Tenir la session de formation des membres du COGES de Pébiou sur la gestion du parc de vaccination	Session	1		X	100 000	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	A2.14.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	2		X	50 000	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	Activité 2.15. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du parc de vaccination et du forage pastoral de Pébiou					1 300 000			
	A2.15.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Pébiou		Service des ressources animales, COGES
	A2.15.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1		X	1 300 000	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, COGES
	Activité 3.1. Aménager 2 ha de périmètres maraichers (Bougnounou)					3 200 000			
	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.1.1. Aménager le site (labour et fractionnement)	Ha	2		X	3 000 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.1.2. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1		X	150 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5		X	50 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	Activité 3.2. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Bougnounou					8 420 000			
	A3.2.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	A3.2.2 Réaliser un forage positif	Forage	1		X	8 000 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur
	A3.2.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1		X	400 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.2.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2		X	20 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	Activité 3.3. Equiper le forage du périmètre maraicher de Bougnounou d'un dispositif solaire d'exhaure					6 005 000			
	A.3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X		Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	A.3.3.2. Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure	Kit	1		X	3 200 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur
	A.3.3.3. Construire des bassins de distribution de l'eau	Bassin	5		X	2 500 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre, prestataire, et contrôleur
	A3.3.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1		X	285 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	A3.3.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2		X	20 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	Activité 3.4. Former les bénéficiaires du périmètre maraicher de Bougnounou sur les techniques de production maraichère					550 000			
	A3.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.4.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraichère	Session	2		X	400 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.4.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	6		X	150 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A.3.5. Doter les producteurs mairaichers du périmètre maraicher de Bougnounou d'intrants pour la production maraichère					3 220 000			
	A3.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1		X	-	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre,
	A3.5.2. Acquérir les intrants	Kit	32		X	3 200 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre et fournisseur
	A3.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2		X	20 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 3.6. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)					810 000			
	A3.6.1. Identifier des prestataires	Prestataire	1		X	-	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.6.2. Tenir les sessions de formation	Session	3		X	600 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	6		X	150 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.6.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	6		X	60 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou		
	Activité 3.7. Doter les producteurs Bougnounou, Nétiao et Pébiou de matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche, râteau, coupe-coupe, bêche, corde, film plastique, Burkina phosphate, etc.)					920 000			
	A3.7.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1		X	-	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.7.2. Acquérir la matériel	Kits	3		X	900 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.7.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2		X	20 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 3.8. Réaliser un (01) forage pastoral Bougnounou					6 320 000		Mairie	
	A3.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.8.2. Réaliser un forage positif	Forage	1		X	6 000 000	Bougnounou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.8.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1		X	300 000	Bougnounou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.8.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2		X	20 000	Bougnounou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.9. Construire un parc de vaccination à Pébiou					5 300 000		Mairie	
	A3.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.9.2. Construire le parc de vaccination	Parc	1		X	5 000 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.9.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1		X	250 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.9.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2		X	20 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.10. Vulgariser les foyers améliorés FA3P					1 450 000			
	A3.10.1. Former 5 maçons sur les techniques de construction du foyers dolo	Session	1	X		300 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'environnement, groupements féminins et maçons

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.10.2. Former 6 monitrices endogènes en technique de fabrication du foyer amélioré 3 pierres 'FA3P)	Session	1	X		500 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'environnement, groupements féminins et prestataire
	A3.10.3. Former 90 femmes en techniques de fabrication du FA3P	Session	3	X		600 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'environnement, groupements féminins et prestataire
	A3.10.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	5	X		50 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'environnement et groupements féminins
	Activité 3.11. Former les éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur la fauche et conservation du fourrage					825 000		Mairie	
	A3.11.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.11.2. Tenir les sessions de formation des groupements d'éleveurs sur la fauche et conservation du fourrage naturel	Session	3		X	600 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.11.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	Sorties	9		X	225 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.12. Acquérir du matériel pour la fauche et conservation du fourrage au profit des éleveurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou					620 000		Mairie	
	A3.12.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1		X	-	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.12.2. Acquérir le matériel de fauche	Kit	3		X	600 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.12.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2		X	20 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.13. Construire un magasin de stockage dans la pépinière de Bougnounou					2 645 000			
	A3.13.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement,
	A3.13.2. Construire le magasin	Magasin	1	X		2 500 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et prestataire
	A3.13.3. Suivre et contrôler la construction du magasin	Contrôleur	1	X		125 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et Contrôleur
	A3.13.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X		20 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement
	Activité 3.14. Réaliser un forage positif dans la pépinière de Bougnounou			X		6 320 000			
	A3.14.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		-	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement
	A3.14.2. Réaliser le forage	Forage	1	X		6 000 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et prestataire

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre		Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An1	An2				
	A3.14.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X		300 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement et Contrôleur
	A3.14.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	HJ	2	X		20 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement
	Activité 3.15. Réaliser un forage pastoral à Pébiou					6 320 000			
	A3.15.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1					Mairie	Service des ressources animales,
	A3.15.2. Réaliser un forage positif	Forage	1			6 000 000	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.15.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1			300 000	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs et Contrôleur
	A3.15.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2			20 000	Pébiou	Mairie	Service des ressources animales et éleveurs
	TOTAL FINANCEMENT INITIAL DES ACTIVITES ORDINAIRES					187 810 000			

Annexe 1.2. Chronogramme financement additionnel (An 3)

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
Espace de conservation: Forêt communale								
Type 1	Activité 1.1. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales							
	A1.1.2. Réaliser la trouaison	Trou	1 000	X	100 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A 1.1.3. Acheter les plants	Plant	1 000	X	100 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.1.4. Transporter les plants	Plant	1 000	X	100 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.1.5. Planter les plants	Plant	1 000	X	100 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.1.6. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	3	X	30 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.2. Regarnir l'intérieur de la forêt							
	A1.2.1. Réaliser la trouaison	Trou	2 000	X	200 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.2. Acheter les plants	Plant	2 000	X	200 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.3. Transporter les plants	Plant	2 000	X	200 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.4. Planter les plants	Plant	2 000	X	200 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X	20 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.3. Mettre en place un système de surveillance de la forêt							
	A1.3.1. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	24	X	600 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.3.2. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	12	X	300 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.3.3. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	4	X	40 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
Type 2	Activité 2.1. Entretenir le pare-feu la forêt communale							
	A2.1.1. Organiser l'équipe de nettoyage	Réunion	9	X	225 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	A2.1.2. Nettoyer le pare-feu sur 7973 mètres de long et 5 m de large	Km	8	X	240 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A2.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X	20 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou							
	A2.2.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	X	100 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A2.2.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	X	50 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	Activité 2.3. Former les membres du COGES du périmètre maraîcher de Guélou							
	A2.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES
	A2.3.1. Tenir la session de formation des membres du COGES de Guélou pour la gestion du périmètre maraîcher	Session	1	X	100 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES
	A2.3.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	X	50 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du périmètre maraîcher de Guélou							
	A2.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES
Type 3	A2.4.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	X	1 500 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES et prestataire
	Activité 3.1. Former les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en techniques de compostage en tas							
	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.1.2. Tenir les sessions de formation des producteurs	Session	4	X	800 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.1.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	12	X	300 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.1.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	8	X	80 000			
	Activité 3.2. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou en matériel de production de la fumure organique (pelle, pioche,							

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	râteau, coupe-coupe, bâche, corde, film plastique, etc.).							
	A3.2.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X	-	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.2.2. Acquérir le matériel	Kits	4	X	1 200 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles et fournisseur
	A3.2.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	X	20 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	Activité 3.3. Aménager 2 ha de périmètres maraichers à Guélou							
	A3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.3.2. Aménager le site (labour et fractionnement)	Ha	2	X	3 000 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles, prestataire, contrôleur
	A3.3.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X	150 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles, prestataire, contrôleur
	A3.3.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	10	X	100 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	Activité 3.4. Réaliser un forage positif dans le périmètre maraicher de Guélou							
	A3.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A3.4.2 Réaliser un forage positif	Forage	1	X	8 000 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles, prestataire, contrôleur
	A3.4.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X	400 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles, prestataire, contrôleur
	A3.4.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	X	20 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	Activité 3.5 Equiper le forage du périmètre maraicher de Guélou d'un dispositif solaire d'exhaure							
	A.3.5.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X		Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	A.3.5.2. Mettre en place le dispositif solaire d'exhaure	Kit	1	X	3 500 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles, prestataire, contrôleur
	A.3.5.3. Construire des bassins de distribution de l'eau	Bassin	5	X	2 500 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles, prestataire, contrôleur
	A3.5.4. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X	285 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	A3.5.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5	X	50 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles
	Activité 3.6. Former les bénéficiaires du périmètre maraîcher de Guélou sur les techniques de production maraîchère							
	A3.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.6.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de techniques de production maraîchère	Session	3	X	1 200 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	9	X	225 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A.3.7. Doter les producteurs mairaichers de Guélou d'intrants pour la production maraîchère							
	A3.7.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X	-	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.7.2. Acquérir les intrants	Kit	32	X	4 800 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	A3.7.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	X	20 000	Guélou	Mairie	Service de l'agriculture, COGES du périmètre
	Activité 3.8. Former les groupements d'éleveurs de des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou sur la fauche et conservation du fourrage					Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.8.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.8.2. Tenir les sessions de formation des producteurs en techniques de production maraîchère	Session	4	X	800 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.8.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	HJ	12	X	300 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	Activité 3.9. Doter les producteurs des villages de Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou de matériel pour la production de fourrage naturel (faucheuse, botteleuse, coupe, caisson, etc.)							
	A3.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
	A3.9.2. Acquérir le matériel de fauche	Kit	4	X	2 000 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	A3.9.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	X	20 000	Guélou, Tempouré, Keulou et Nessaguerou	Mairie	Service des ressources animales, éleveurs
Espace de conservation: Forêt intervillageoise								
Type 1	Activité 1.1. Produire des plants							
	A1.1.1. Acquérir des intrants (pots plastiques, produits phytosanitaires, etc.)	Kit	1	X	511 000	Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la pépinière
	A1.1.2. Produire 10000 plants (prise en charge de 2 pépiniéristes)	Ouvrier	20	X	1 000 000	Pépinière de Bougnounou	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la pépinière et pépiniéristes
	A1.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X	30 000	Forêt communale	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la pépinière et pépiniéristes
	Activité 1.2. Regarnir le pourtour de la forêt avec des espèces locales							
	A1.2.1. Réaliser la trouaison	Trou	500	X	50 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, populations
	A1.2.2. Acheter les plants	Plant	500	X	50 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.2.3. Transporter les plants	Plant	500	X	50 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, populations
	A1.2.4. Planter les plants	Plant	500	X	50 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, populations
	A1.2.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X	20 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.3. Regarnir l'intérieur de la forêt							
	A1.3.1. Réaliser la trouaison	Trou	1 000	X	100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, populations
	A1.3.2. Acheter les plants	Plant	1 000	X	100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	A1.3.3. Transporter les plants	Plant	1 000	X	100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, populations
	A1.3.4. Planter les plants	Plant	1 000	X	100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, populations
	A1.3.5. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X	20 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 1.4. Mettre en place un système de surveillance de la forêt							
	A1.4.1. Effectuer des patrouilles de surveillance dans la forêt	Sorties	30	X	750 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, équipes de surveillance et populations

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	A1.4.2. Réaliser des points réguliers au COGES	Réunions	13	X	325 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, équipes de surveillance
	A1.4.3. Assurer le suivi trimestriel des patrouilles par le service en charge de l'environnement	Sorties	4	X	40 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, équipes de surveillance
Type 2	Activité 2.1. Entretien le pare-feu la forêt intervillageoise							
	A2.1.1. Organiser l'équipe de nettoyage	Réunion	2	X	100 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt, et populations
	A2.1.2. Nettoyer le pare-feu sur 1720 mètres de long et 5 m de large	Km	1,8	X	54 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt et populations
	A2.1.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'environnement	Sorties	2	X	20 000	Forêt intervillageoise	Mairie	Service de l'environnement, COGES de la forêt
	Activité 2.2. Mettre en place un COGES pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao							
	A.2.2.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	X	100 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants riziocoles
	A.2.2.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants riziocoles
	Activité 2.3. Former les membres du COGES du bas-fond rizicole de Nétiao							
	A2.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	A2.3.2. Tenir la session de formation des membres du COGES de Nétiao pour la gestion du bas-fond rizicole	Session	1	X	100 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	A2.3.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	Activité 2.4. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du bas-fond rizicole de Nétiao							
	A2.4.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	A2.4.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	X	1 500 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture, COGES et prestataire
	Activité 2.5. Mettre en place un COGES pour la gestion du magasin de stockage des produits agricoles de Nétiao							
	A.2.5.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	X	100 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A.2.5.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	Activité 2.6. Former les membres du COGES du magasin de stockage des produits agricoles de Nétiao							
	A2.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	A2.6.2. Tenir la session de formation des membres du COGES du magasin de stockage des produits agricoles de Nétiao	Session	1	X	100 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	A2.6.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	2	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	Activité 2.7. Elaborer un cahier de charges pour la gestion du magasin de stockage des produits agricoles de Nétiao							
	A2.7.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	A2.7.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	X	1 500 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	Activité 2.8. Mettre en place un COGES pour la gestion de la miellerie de Nétiao							
	A2.8.1. Rencontre préparatoire	Rencontre	2	X	100 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et groupements d'apicultrices
	A2.8.2. Rencontre de mise en place du COGES	Rencontre	1	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et groupements d'apicultrices
	Activité 2.9. Former les membres du COGES de la miellerie de Nétiao							
	A2.9.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	A2.9.2. Tenir la session de formation des membres du COGES de la miellerie de Nétiao	Session	1	X	100 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	A2.9.3. Assurer la formation par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	Activité 2.10. Elaborer un cahier de charges pour la gestion de la miellerie de Nétiao							
	A2.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	A2.10.2. Rédiger et valider le cahier de charges	Cahier de charge	1	X	1 500 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et COGES
Type 3	Activité 3.1. Construire une miellerie à Nétiao							
	A3.1.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-			

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	A3.1.2. Construire le bâtiment	Magasin	1	X	7 000 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et groupements d'apicultrices
	A3.1.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X	350 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et groupements d'apicultrices
	A3.1.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	5	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et groupements d'apicultrices
	Activité 3.2. Equiper la miellerie à Nétiao							
	A3.2.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	A3.2.2. Acquérir le kit apicole	Kit	2	X	5 000 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales, COGES et fournisseur
	A3.2.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	2	X	20 000	Nétiao	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	Activité 3.3. Former les apicultrices de Nétiao et Bougnounou sur les techniques d'apicultures améliorée							
	A3.3.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao et Bougnounou	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	A3.3.2. Tenir les sessions de formation	Session	2	X	2 000 000	Nétiao et Bougnounou	Mairie	Service des ressources animales, COGES et prestataire
	A3.3.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge des ressources animales	Sorties	4	X	40 000	Nétiao et Bougnounou	Mairie	Service des ressources animales et COGES
	Activité 3.4. Former les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production de la fumure organique (compostage en tas)							
	A3.4.1. Identifier des prestataires	Prestataire	1	X	-	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.4.2. Tenir les sessions de formation	Session	4	X	1 600 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.4.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	8	X	200 000	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.4.4. Assurer le suivi après formation par le service en charge de l'agriculture	Sorties	6	X	60 000			
	Activité 3.5. Doter les producteurs de Bougnounou, Nétiao et Pébiou en matériel de production de la fumure organique							
	A3.5.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X	-	Bougnounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
	A3.5.2. Acquérir la matériel	Kits	3	X	2 025 000	Bougounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.5.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	X	20 000	Bougounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	Activité 3.6. Aménager 5 ha de bas-fond rizicole à Nétiao							
	A3.6.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.6.2. Aménager le site	Ha	5	X	20 000 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles et prestataire
	A3.6.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X	1 000 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.6.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	10	X	100 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.7. Former les producteurs de Bougounou, Nétiao et Pébiou sur les techniques de production rizicole							
	A3.7.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Bougounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.7.2. Formation des bénéficiaires sur les techniques de production rizicole	Session	4	X	1 600 000	Bougounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.7.3. Assurer la formation par le service en charge de l'agriculture	HJ	12	X	300 000	Bougounou, Nétiao et Pébiou	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	Activité 3.8. Doter les producteurs du bas-fonds rizicole de Nétiao en matériel de production							
	A3.8.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.8.2. Acquérir les kits	Kit	2	X	1 400 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture, exploitants agricoles et fournisseur
	Activité 3.9. Doter les producteurs du bas-fonds rizicole de Nétiao d'intrants (semences, produits phytosanitaires biologiques, fertilisants, etc.)							
	A3.9.1. Identifier un fournisseur	Fournisseur	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et COGES
	A3.9.2. Acquérir les intrants	Kit	2	X	2 000 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture, COGES et fournisseur
	A3.9.3. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	2	X	20 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles

Type d'activité	Activité/Sous activité	Unité	Quantité	Période de mise en œuvre	Coût total (FCFA)	Lieu(x)	Responsable de mise en œuvre	Partenaires de mise en œuvre
				An3				
Type 3	Activité 3.10. Construire un magasin de 15 T à Nétiao pour le stockage des produits agricoles (riz, sorgho et maïs)							
	A3.10.1. Identifier un prestataire	Prestataire	1	X	-	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.10.2. Construire le magasin	Magasin	1	X	7 000 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.10.3. Suivre et contrôler les travaux	Contrôleur	1	X	350 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
	A3.10.4. Assurer le suivi des travaux par le service en charge de l'agriculture	Sorties	5	X	50 000	Nétiao	Mairie	Service de l'agriculture et exploitants agricoles
Budget total financement additionnel					95 300 000			

Annexe 2 : Résultats issus de l'outil ExAct

Annexe 2.1. Financement initial

2.1.1. Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare)

Evolutions par mode d'usage / catégorie (en hectare, ha)				
		Etat initial	Sans le projet	Avec le projet
Forêt/Boisement		752	386	836
Agriculture	Annuelle	0	0	6
	Pérenne	84	450	0
	Riz	0	0	3
Patûrage		0	0	0
Autres terres	Dégradées	9	9	0
	Autres	0	0	0
Terres humides		0	0	0
Surface totale (ha)		845	845	845

2.1.2. Matrice des évolutions sans le projet

Sols minéraux (ha)			FIN							Total pour le début
			Forêt/Boisement	Agriculture		Patûrage	Autres terres			
				Annuelle	Pérenne		Riz	Dégradées	Autres	
DEBUT	Forêt/Boisement		386	0	366	0	0	0	0	752
	Agriculture	Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pérenne	0	0	83,9	0	0	0	0	83,9
		Riz	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres terres	Dégradées	0	0	0	0	9	0	9	
		Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total à la fin			386	0	449.9	0	0	9	0	844.9

2.1.3. Matrice des évolutions avec le projet

Mineral soils (ha)			FIN							Total pour le début
			Forêt/Boisement	Agriculture		Patûrage	Other Land			
				Annuelle	Pérenne		Riz	Dégradées	Autres	
DEBUT	Forêt/Boisement		752	0	0	0	0	0	0	752
	Agriculture	Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pérenne	84	0	0	0	0	0	0	83,9
		Riz	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage		0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres terres	Dégradées	0	6	0	3	0	0	0	9
		Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total à la fin			835.9	6	0	3	0	0	0	844.9

Annexe 2.2. Financement additionnel

2.2.1. Evolutions par mode d'usage/catégorie (hectare)

Evolutions par mode d'usage / catégorie (en hectare, ha)			
	Etat initial	Sans le projet	Avec le projet
Forêt/Boisement	752	386	836
	Annuelle	0	12
Agriculture	84	450	0
	Riz	0	3
Patûrage	0	0	0
Autres terres	15	15	0
	Dégradées	0	0
	Autres	0	0
Terres humides	0	0	0
Surface totale (ha)	851	851	851

2.1.4. Matrice des évolutions sans le projet

Sols minéraux (ha)			FIN							Total p déb
			Forêt/Boisement	Agriculture		Patûrage	Autres terres			
Annuelle	Pérenne	Riz		Dégradées	Autres					
DEBUT	Forêt/Boisement		386	0	366	0	0	0	0	752
	Agriculture	Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pérenne	0	0	83,9	0	0	0	0	83,9
		Riz	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage		0	0	0	0	0	0	0	
	Autres terres	Dégradées	0	0	0	0	15	0	15	
		Autres	0	0	0	0	0	0	0	
Total à la fin			386	0	449,9	0	0	15	0	850

2.1.5. Matrice des évolutions avec le projet

Mineral soils (ha)			FIN							Total p déb
			Forêt/Boisement	Agriculture		Patûrage	Other Land			
				Annuelle	Pérenne		Riz	Dégradées	Autres	
DEBUT	Forêt/Boisement		752	0	0	0	0	0	0	752
	Agriculture	Annuelle	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pérenne	84	0	0	0	0	0	0	83,9
		Riz	0	0	0	0	0	0	0	0
	Patûrage		0	0	0	0	0	0	0	
	Autres terres	Dégradées	0	12	0	3	0	0	0	15
		Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Total à la fin			835,9	12	0	3	0	0	0	850

Annexe 3 : Coordonnées des investissements ponctuels

N°	Village	Investissement	X	Y
Financement initial				
	Nasseguerou	Réalisation d'un forage pastoral	603997	1323628
	Bougnounou	Mettre en place une pépinière de production des plants (clôture, hangar, etc.)	609927	1305299
	Netiao	Forage pastorale	606353	1312288

Annexe 4 : Coordonnées des centres des investissements polygonaux

N°	Village	Investissement	X	Y
Financement initial				
1	Bougnounou	Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 7,973 Km	608020	1316966
			610178	1319425
			608020	1319425
			610178	1316966
2	Bougnounou	Reboiser l'intérieur de la forêt sur 72 ha (20% de la superficie	608020	1316966
			610178	1319425
			608020	1319425
			610178	1316966
	Bougnounou	Mettre en place un système de surveillance de la forêt	608020	1316966
			610178	1319425
			608020	1319425
			610178	1316966
	Bougnounou	Elaborer des outils de gestion de la forêt	608020	1316966
			610178	1319425
			608020	1319425
			610178	1316966
	Yalanayou	Aménager 4 ha de périmètres maraichers	604192	1319443
			603961	1319818

N°	Village	Investissement	X	Y
			603762	1319763
			604019	1319350
			604938	1317912
			604996	1317879
	Sapo	Améliorer la disponibilité du fourrage	604980	1317839
			604912	1317866
			604770	1317595
			604747	1317713
3	Sapo	Réalisation d'un forage pastoral	604836	1317716
			604837	1317598
			607959	1308892
			608506	1309341
	Bougnounou	Reboiser le pourtour de la forêt avec des espèces locales sur 1,72 km	607959	1309341
			608506	1308892
			607959	1308892
			608506	1309341
2	Bougnounou	Reboiser l'intérieur de la forêt sur 4 ha	607959	1308892
			608506	1309341
			607959	1309341
			608506	1308892
	Bougnounou	Mettre en place un système de surveillance de la forêt	607959	1308892
			608506	1309341
			607959	1309341
			608506	1308892
	Bougnounou	Sécuriser la forêt intervillageoise	607959	1308892
			608506	1309341
			607959	1309341
			608506	1308892
	Bougnounou	Aménager 2 ha de périmètres maraichers	609128	1304919
			609143	1304851
			609325	1304925
			609257	1305003
	Nétiao et Pébiou	Aménager 3 ha de bas-fond rizicole	606057	1312334
			606388	1312116
			606530	1312400

N°	Village	Investissement	X	Y
			606234	1312577
	Bognounou	Forage pastorale	603997	1323628
			603994	1323678
			603942	1323679
			603941	1323628
Financement additionnel				
		Aménager 4 ha de périmètres maraichers	604192	1319443
			603961	1319818
			603762	1319763
			604019	1319350
2	Sapo	Réalisation d'un bouli pastoral	604189	1317983
			604126	1317984
			604133	1318058
			604193	1318057

Annexe 5 : Récapitulatif des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PDIC/REDD+ de la commune

5.1 : Financement initial

Tableau 15 : Récapitulatif des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PDIC/REDD+ de la commune (financement initial)

Espaces de conservation (EC)	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
EC 1: Forêt communale de Bognounou	Reboiser le pourtour et l'intérieur de la forêt communale de Bognounou	Blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe),	Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	390 000	Mairie
		Agression d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,).	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel		
	Entretien le pare-feu de la forêt communale de Bognounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	100 000	Mairie
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	-	
		Agression des animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,)	Mise en place d'une boîte à pharmacie	-	
	Aménager 2 ha de périmètre maraîcher et un forage à Yalanayou	Perte du couvert végétal	Sensibilisation sur le choix du site	-	Mairie
		Pollution par l'utilisation anarchique des engrais chimique et pesticides,	Sensibilisation sur l'utilisation des pesticides et la gestion de leurs emballages	-	
		Perte de terres (changement de vocation)	Promotion de l'agro écologie	1 000 000	
		Risque de blessure	Plantation de compensation avec des espèces locales,	500 000	
			Acquisition d'Equipement de Protection Individuel (PM)	-	Entreprise
		Pollution par les huiles	Sensibiliser les acteurs sur la gestion des huiles usées		Mairie
	Construire un parc de vaccination et un forage pastoral à Guélou	Perte du couvert végétal	Sensibilisation sur le choix du site	-	Mairie
		Pollution par des déchets ménagers	Plantation de compensation	-	Mairie/Entreprise
		Pollution par des déchets biomédicaux,	Sensibilisation des acteurs sur la collecte des déchets	400 000	Mairie
			Réalisation de fosses d'enfouissement des déchets,	100 000	Entreprise

Espaces de conservation (EC)	Principales activités sources d’impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d’atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
		Risque de blessure	Sensibilisation des prestataires sur les dispositions à prendre afin de les atténuer	-	Mairie
		Pollution par les huiles	Sensibiliser les acteurs sur la gestion des huiles usées	-	Mairie
			Acquisition d’Equipement de Protection Individuel (PM)	-	Entreprise
	Construire un parc de vaccination à Tempouré	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	-	Mairie
		Pollution par des déchets biomédicaux,	Sensibilisation sur la gestion des déchets	400 000	Mairie/Entreprise
		Risque de blessure	Réalisation de fosses d'enfouissement des déchets,	100 000	Entreprise
	Construire un fenil à Sapo	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	-	Mairie
		Perte de terres (changement de vocation)	Sensibilisation sur le choix du site	200 000	
		Risque de blessure	Prioriser le propriétaire terrien parmi les bénéficiaires d’autres activité du PDIC/REDD+	-	
	Construire un bouli pastoral à Sapo	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	-	Mairie/Entreprise
		Pollution par des déchets ménagers	Sensibilisation des acteurs sur la collecte des déchets	300 000	Mairie
		Perte de terres (changement de vocation)	Prioriser le propriétaire terrien parmi les bénéficiaires d’autres activité du PDIC/REDD+	-	Mairie
		Pollution du sol par les hydrocarbures	Sensibilisation des prestataires sur les dispositions à prendre afin de les atténuer	-	Mairie
		Risque de blessure	Acquisition d’Equipement de Protection Individuel (PM)	-	Entreprise
Coût estimatif total EC 1				3 490 000	
EC 2 : Forêt Inter-Villageoise Bounounou-Nétiao	Mettre en place une pépinière de production des plants à Bounounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	100 000	Mairie
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	PM	Mairie
		Agression des animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d’abeille, de guêpe,...)	Acquisition d’Equipement de Protection Individuel	400 000	Mairie
			Mise en place d’une boite à pharmacie pour soin d’urgence		

Espaces de conservation (EC)	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
	Reboiser le pourtour et l'intérieur de la forêt intervillageoise	Blessures avec des objets tranchants (coupe-coupe),	Mise en place d'une boite à pharmacie pour soin d'urgence	PM	Mairie
		Agression d'animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,).	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel (PM)		
	Sécuriser l'emprise de la forêt inter-villageoise	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	200 000	Mairie
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	PM	MLairie
		Agression des animaux sauvages (morsures de serpent, piqure d'abeille, de guêpe,...)	Acquisition d'Equipement de Protection Individuel	PM	Mairie
			Mise en place d'une boite à pharmacie pour soin d'urgence	PM	Mairie
	Aménager 2 ha de périmètre maraicher eun forage à Bougnounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation avec des espèces locales	400 000	Mairie
		Pollution par l'utilisation anarchique des engrais chimique et pesticides	Sensibilisation sur l'utilisation des pesticides et la gestion de leurs emballages	100 000	Mairie
			Promotion de l'agro écologie	1 000 000	Mairie
		Pollution du sol par les hydrocarbures	Sensibilisation des acteurs sur la gestion des huiles usées	PM	Mairie
	Construire un parc de vaccination et un forage pastoral à Pébiou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	400 000	Mairie
		Pollution par des déchets biomédicaux	Sensibilisation des acteurs sur la collecte des déchets	100 000	Mairie
			Réalisation de fosses d'enfouissement des déchets	PM	Entreprise
Coût estimatif total EC 2				2 700 000	

5.2 : Financement additionnel

Tableau 16 : Récapitulatif des mesures d'atténuation des risques et impacts environnementaux et sociaux des activités du PDIC/REDD+ de la commune (financement additionnel)

Espaces de conservation (EC)	Principales activités sources d'impacts	Principaux impacts potentiels négatifs	Principales mesures d'atténuation /bonification	Coûts estimatifs des mesures (FCFA)	Responsable de mise en œuvre
EC 1: Forêt communale de Bougnounou	Regarnir le pourtour et l'intérieur de la forêt	Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	200 000	Mairie
			Acquisition d'Equipement de Protection Individuel	PM	
	Entretien le pare-feu de la forêt communale de Bougnounou	Perte du couvert végétal	Plantation de compensation	100 000	
		Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Sensibilisation des acteurs	PM	
	Aménager 2 ha de périmètres maraichers et un forage à Guélou	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Sensibilisation sur le choix des sites de réalisation	100 000	Mairie
			Plantation de compensation	100 000	
		Pollution par l'usage des pesticides et engrais chimique pendant la phase d'exploitation	Sensibilisation des acteurs sur l'utilisation des pesticides et la gestion des emballages	100 000	
Total EC 1				600 000	
EC 2 : Forêt Inter-Villageoise Bougnounou-Nétiao	Regarnir le pourtour et l'intérieur de la forêt	Blessure avec des objets tranchants (coupe-coupe)	Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	100 000	Mairie
			Acquisition d'Equipement de Protection Individuel		
	Construire une miellerie	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Plantation de compensation	200 000	Mairie
		Accident (chute des tâcherons)	Acquisition d'EPI	PM	Entreprise
			Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	PM	
	Aménager 5 ha de bas-fond rizicole	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Plantation de compensation	500 000	Mairie/ Entreprise
		Pollution par l'usage des pesticides et engrais chimique pendant la phase d'exploitation	Sensibilisation des acteurs sur l'utilisation des pesticides et la gestion des emballages	100 000	Mairie
	Construire un magasin de 15 T pour le stockage des produits agricoles	Perte du couvert végétal sur le site de réalisation	Plantation de compensation	200 000	Mairie
		Accident (chute des tâcherons)	Acquisition d'EPI	PM	Entreprise
			Mise en place d'une boîte à pharmacie pour soin d'urgence	PM	
Total EC2				1 100 000	

Annexe 6 : Listes et contacts des personnes rencontrées

1. Rencontre communale de lancement

09	BARRY Dumarou	Transhumant	Soula	M		76 24 31 66	
10	BENAO B. Yves	Représentant des Jeunes	Bougnaoua	M		74.23.23.90	
11	B B. Jules	Représentant chef coutumier	Baigu	M		57.71.25.17	
12	Bikija Ousmane	Cultivateur	Soula	M		76.35.48.18	
13	Koya Kossi	Ménagère	Bougnaoua	F		56.56.83.07	
14	ZIBA KATIA CLEMATINE	Ménagère	Bougnaoua	F		72.83.71.49	
15	SAM MADELEINE	Ménagère	Bougnaoua	F		65.28.82.88	
16	DABO Aminata	Spécialiste en élevage Bœuf/Chèvre	Ouaga	F		70696168 / 76534360	

2. Liste de présence Gonssénayou

GRAD Consulting Group
Elaboration du PDIC/REDD+ de la commune de Sapouy

LISTE DE PRESENCE

Objet : Consultation des bénéficiaires, sur les activités du projet.

Date : 10/09/2022

Région : CENTRE-OUEST Province : ZIRO Village : Gonssénayou

Lieu de la rencontre : Marché de Gonssénayou.

N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
1	KATI W. A. Barnabé KOREO	M	Bougnaoua	chef ZATE	74.86.60.76	
2	Mahamoudou	M	Bougnaoua	chef ZAT Agriculture	70.07.06.47	
3	ZIBA BISSY	M	Gonssénayou	Conseiller	66.59.50.64	
4	KAYAGA PAULINE	F	Gonssénayou	Conseiller	-	
5	ZIBA AIME	M	Gonssénayou	Agriculteur	66.28.28.54	
6	ZIBA Michel	M	Gonssénayou	Agriculteur	76.27.68.94	
7	BAMDE Amidou	M	Gonssénayou	Agriculteur	09.29.21.35	
8	NIGNAN AKOBIE	F	Gonssénayou	Agriculteur	56.68.56.25	
9	ZIBA Zoubououa	M	Gonssénayou	Agriculteur	65.63.21.84	
10	ZIBA Hebrahim	M	Gonssénayou	Agriculteur	65.77.39.43	
11	ZIBA Bedemou	M	Gonssénayou	chef de village	74.96.60.55	
12	NEYA KALI	F	Gonssénayou	Agriculteur	55.83.27.60 57.63.33.76	
13	SEN KAPION	F	Gonssénayou	Agriculteur	55.83.27.60	
14	ZIBA Charles	M	Gonssénayou	Agriculteur	-	
15	ZIBA SAMSON	M	Gonssénayou	Agriculteur	-	
16	ZIBA SALIF	M	Gonssénayou	Agriculteur	-	
17	ZIBA Adamou NIAGATE	M	Gonssénayou	Agriculteur	-	
18	Abraham	M	"	SAT	70.16.93.4	

3. Liste de présence Bélinayou

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+
(PDIC/REDD+)



Région Centre-Ouest Province Ziro Commune Boussangué
 Village Bélinayou Lieu de la rencontre Dans la cour du ZIC
 Date 21/03/2018
 Objet de la rencontre et sujet discutés :

N°	Nom et Prénom	Fonction	Localité	Sexe M ou F	Contact	Signature / Empreinte
1	BAKO A. Konin	Consultant	Bélinayou	M	66440660	
2	KAM W.A. Barnabe	Chef ZATE	BGN	M	74866076	
3	ZIBA Bawi	C.V.D	Bélinayou	M	57559309	
4	ZIBA Fatigue	Agriculteur	Bélinayou	M	55634004	
5	ZIBA Bakabi	Chef de Village	"	M	67158580	
6	BANDE Amado	Eleveur	"	M	64800096	
7	SENI Zinwoa	Agriculteur	"	M	-	
8	ZIBA Bousambie	Agriculteur	"	M	-	
9	ZIBA Bitiou	Agriculteur	Bélinayou	M	56534485	
10	ZIBA Bokolon	"	"	M	06928764	
11	NIAGATE Ibrahima	SGR	Bélinayou	M	76246934	

4. Liste de présence Bougnounou

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+
(PDIC/REDD+)

Région Centre-Ouest Province Ziro Commune Bougnounou
Village Bougnounou Lieu de la rencontre maison de Bougnounou
Date 10/11/2016
Objet de la rencontre et sujet discutés :



N°	Nom et Prénom	Fonction	Localité	Sexe M ou F	Contact	Signature / Empreinte
01	BENAO B. Olivier	chef du village	Bougnounou	M	76216878/203896	
02	Ziba Kati	Représentante PFNL	Bougnounou	F	72837149	
03	Niguan K. Kati	Cultivatrice	Bougnounou	F	56568707	
04	AM Nadejine	Cultivatrice	Bougnounou	F	65298288	
05	BENAO B. Yves	Président des jeunes	Bougnounou	M	74232390	
06	KAT. W. A. Bourmabe	Chef ZATE	Bougnounou	M	76866076	
07	COMPORE Sandrine W.	ACD	Sapouy	F	64-17-63-13	
08	Nibéma Bongo	chef/BOEEER	Bougnounou	M	70720947	
	Toussainta Simbo	Eleveur	Bougnounou	M	55832692	
	Rodrigue Gimerou	Eleveur	Bougnounou	M	76243166	
	NIAGATE Ibrahim	SCM	Bougnounou	M	76469311	

5. Liste de présence Guélou

[illegible]

6. Liste de présence Keulou

GRAD Consulting Group Elaboration du PDIC/REDD+ de la commune de Sapouy						
LISTE DE PRESENCE						
Objet : Rencontre d'échanges et de consultation à la base pour la réalisation du SREMG-E et S						
Date : 20/09/2012						
Région : CENTRE-OUEST		Province : ZIRO		Village : Keulou		
Lieu de la rencontre : Marché de Keulou						
N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
01	Bako A. Kevin	M	Keulou	GRAD Consultant	66412660	[Signature]
02	Alébié Ya	M	Keulou	Cultivateur	75120457	
03	Alébié Babou	M	Keulou	Cultivateur	66850462	
04	Alébié Kouamé	M	Keulou	Cultivateur	6616806	
05	Alébié Djié	M	Keulou	Cultivateur	66529015	
06	Demba Adams	M	Keulou	Cultivateur		
07	ZABRE Sylvain	M	Omessa	Consultant	70262969	
08	NIAGATE Ibrahim	M	Bougouma	SDM	76146931	[Signature]

7. Liste de présence Néssaguérou

GRAD Consulting Group
Elaboration du PDIC/REDD+ de la commune de Sapouy

LISTE DE PRESENCE

Objet : Rencontre d'échange en vue de la réalisation du
Greening des couloirs routiers et sociaux.

Date : 10/08/2022
Région : CENTRE-OUEST Province : ZIRO Village : Néssaguérou
Lieu de la rencontre : Concession du chef du village.

N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
01	Zio Katién	F	Néssaguérou	Transformatrice		
02	Ziba Pauline	F	11	Agricultrice		
03	Zio Kacaler	F	11	"		
04	Tagnan Kabou	F	11	"		
05	Zio Kati	F	11	"		
06	Kabré Gompoko	F	7	Commerçante		
07	Nébié Kaboulé	F	1	Transformatrice de PNL		
08	Néya Kabou	F	7	"		
09	Zio Kapan	F	11	"		
10	Bénao Mireille	F	11	Agricultrice		

N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
1	Barry Sany	F	Néssaguérou	Agricultrice		
2	Barry Habibou	F	11	11		
3	Barry Koumbou	F	11	11		
4	Néya Alima	F	11	11		
5	Ziba Catherine	F	11	11		
6	Mikiéma Pauline	F	11	11		
7	Nébié Kabou	F	11	PNL Transformatrice		
8	Néya Kabou	F	11	Agricultrice		
9	Ziba Kati	F	11	11		
10	Néya Katiou	F	11	11		
11	Bénao Fati	F	11	11		
12	Sém Agathi	F	11	11		
13	Néssao Alimata	F	11	11		
14	Ibrahima NIAGATE	M	11	SEVT	96114934	

01	BAKO-A-Kevin	M	Nessaguerou	GRAP/Consultant	60410660	
02	GANSAOIRE K. Noel	M	Nessaguerou	Consultant	60356271	
03	TRAORE Cheek Ibrahim Sy	M	Nessaguerou	Consultant	709638.07	
04	SENI Dagaro Alphone	M	"	chef du village	76552699	
05	SENI BAPON	M	"	Agriculteur		
06	SENI Boutiolo	M	"	"		
07	SENI PANCAL	M	"	"		
08	SENI BOUMA	M	"	"		
09	SENI NABANGO	M	"	"		
10	SENI BOBOU	M	"	"		
	SENI BOWI Franko	M	Nessaguerou	Elève		
	SENI Jannier	M	"	Elève		
	JASSO KAPAN	F	"	Agricultrice		
	DIALLO Teneba	F	"	"		
	BARI ABIBOU	F	"	"		
	BARI ASSATA	F	"	"		
	NELIE ALBIE	F	"	"		
	ZONGO Bintou	F	"	PFNL Transformateur		
	Bontougou Assata	F	"	"		
	NEGA AKOLOU	F	"	"		
	NIKIEMA Amara ta	F	"	Vendeuse		
	ZIBA AKOLIE	F	"	"		
	Nessao Kali	F	"	"		
	ZIBA TENE	F	"	Vendeuse de beurre de K		

N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
	Nessou RA NI	F	Xlessagawon	Agricultrice		
	Bengo Kila	F		"		
	Noya Kuba	F		"		
	Ziba Kaurka	F		"		
	Nobie Bogilibie	F		"		
	Bengo Kuba	F		"		
	Douo. Nali	F		"		
	Simpone HORION	F		"		
	Nessou elion	F		"		
	Seni Noli	F		"		
	Bengo Noli	F		"		
	Douo Noli	F		"		
				"		
				"		
N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
	Ramde Justine	F	Xlessagawon	Agricultrice		
	Nobie Aboulié	F	"	"		
	Ni Kiema AWA	F	"	"		
	Zéda Mouri	F	"	"		
	Ni Kiema Fatimata	F	"	"		
	SENI Ambroise	M	"	Agriculteur		
	Nayaga Victoire	F	"	Agricultrice		
	Nessou TENE	F	"	"		
	Noya MATINE	F	"	"		
	Ziba Sibiri	F	"	"		
	Ziba Agé Koa	F	"	"		
	ZIBA Adele	F	"	"		
	Ziba TENE	F	"	"		
	Seni Doriane	M	Xlessagawon	Eleveur		
	Seni Pambie	M		"		
	Seni Jean Louis	M		"		
	Seni Doriane	M		"		
	HABRE Bogile	M		"		
	Seni Dominique	M		"		
	Ni Kiema Jean	M		"		

8. Liste de présence Nétiao

N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
01	BAKO Aristide Kérip	M	NETIAO	GPAD Consulting	66 44 66 60	
02	IRAORE Cheek Ibrahim Sij	M	NETIAO	Consultant	70.96.38.07	
03	ZABEE Sylvain	M	Douga	Consultant	70 26 29 69	
04	KATH W. A Bannaboo	M	Bougnonon	Chef ZATE	74 86 60 76	
05	GANSADORE Raouf Noël	M		Consultant	60 35 62 71	
06	Nikema Douga	M	Bougnonon	Chef/ODEEN	70 77 09 17	
07	Zi'la Baoui	M	Netiao	Elève	53, 53, 85 10	
08	Zi'la Boubie	M	Netiao	Elève	67, 76, 37 34	
09	Neyo Baoui	M	Netiao	Manson	66, 26, 03 25	
10	Neyo Bitiou	M	Netiao	cultivateur	55, 42, 87, 11	
11	Nignan Bouma	M	Netiao	cultivateur	57, 34, 34, 51	
12	Zi'la Baho	M	Netiao	cultivateur	77, 30, 70, 37	
13	Zi'la Bitiou	M	Netiao	cultivateur	07, 10, 30, 23	
14	Zi'la Zilauma	M	Netiao	cultivateur	75, 05, 34	
15	Nignan Jacques	M	Netiao	commerçant	66, 98, 57 10	
16	Nignan Boubie	M	Netiao	cultivateur	67, 72, 00 44	
17	Ouedraogo Hoboundouai	M	Netiao	cultivateur	78, 35, 56 39	
18	Nignan Dadio	M	Netiao	cultivateur	07, 84, 03, 68	
19	Zougo Issa	M	Netiao	cultivateur	55, 83, 25, 38	
20	Koua da Seydou	M	Netiao	cultivateur	55, 42, 08, 78	
21	Zi'la Belimo Jac	M	Netiao	cultivateur	71, 07, 40, 85	
22	Nebie Aubie	M	Netiao	cultivateur	75, 43, 26, 51	
23	Nakelso Koudougou	M	Netiao	cultivateur	856, 52, 62, 04	
24	Zi'la Kalauma	F	Netiao	cultivateur	54, 63, 34, 06	
25	Zi'la Bopion Bernoud	M	Netiao	cultivateur Chef de Village	76, 12, 42, 93	
26	Nignan Pilié	M	Netiao	cultivateur	77, 91, 11, 07	
27	Nebie Boucoulan	M	Netiao	cultivateur	95, 84, 18, 62	
28	Nakelso Elij	M	Netiao	cultivateur Elève	75, 21, 93, 00	

29	No. Kelsé Marchello	M	Nétiao	cultivateur		MR
30	Zila Koli	F	Nétiao	Menageur	55,70 35,63	
31	Nelie Kouini	F	Nétiao	Menageur	58,33 31,93	HT
32	Tiendrebogo Emoily	F	Nétiao	Menageur		G
33	Beno Katerine	F	Nétiao	Menageur	57,93 33,64	AX
34	Zila Kozila	F	Nétiao	Menageur		B
35	Nelie Kotian	F	Nétiao	Menageur		AD
36	Zila Hogara	F	Nétiao	Menageur		J
37	Sem Kouini	F	Nétiao	Menageur	66,95 06,02	X
38	Messao Kopion	F	Nétiao	President de Menageur		X
39	Tiendrebogo Selyne	F	Nétiao	Menageur		+
40	Quedrago Selyne	F	Nétiao	Menageur		+
41	Nelie Kotia	F	Nétiao	Menageur	57,56 06,07	+
42	Bougma Ziseita	F	Nétiao	Menageur		f

N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
41	Tiendrebogo Belyhine	F	Nétiao	Menageur		C
42	Berdou Pascaline	F	Nétiao	Menageur		D
43	Bougma Emeline	F	Nétiao	Menageur		a
44	Kaloro Emelaine	F	Nétiao	Menageur		S
45	Zila mariano	F	Nétiao	Menageur		P
46	Mignan Bilion	M	Nétiao	cultivateur Menageur	78,24 32,33	for
47	Mignan Balia	M	Nétiao	cultivateur	77,24 32,33	2
48	Bilianga Aoumane	M	Sogo	cultivateur	76,92 48,12	ce
49	Neya Sibirie	M	Nétiao	chef cultivateur	55,93 26,92	S
50	Mignan Bojan	M	Nétiao	C V D	71,11 57,20	+
51	ZABRE Sylvain	M	Onaga	Consult GRAD	7020060	78
52	KOKO Makanda	M	Onaga			
53	NIKEMA Daogo					
54	COMPTORE Sandrine W	F	Opay	ACH	64-176-15	Sup

	KAM W. A. Barnabe	M				
	GANSORE Noel	M	Onaga	consult		
	BAKO Kam	M	Onaga	consult GRAD		
	NIAGATE Ibrahim	M	Bougama	SCM	7014834	

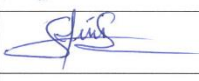
9. Liste de présence Pébiou

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)



Région Centre Ouest Province Ziro Commune Bougnou
 Village Pébiou Lieu de la rencontre Parcelle Pébiou
 Date 28/09/2022
 Objet de la rencontre et sujet discutés : Examen des actions Idm Koton et des charges Koton

N°	Nom et Prénom	Fonction	Localité	Sexe M ou F	Contact	Signature / Empreinte
01	BAKO. A. Kema	Consultant	Ouaga	M	66110660	
02	Sylva ZABRE	consulte	Ouaga	M	70262969	
	TRAORE Cheik Ibrahim Sy	Consultant	Ouaga	M	72 96.38.07	
04	KAM W. A. Barnabe	chef ZATE	BGN	M	76 86 60 76	
05	KORGON Mahamoudou	chef BAT Agriculture	BGN	M	70.07.06-47	
06	Nikema Daogo	chef / SDEEA	BGN	M	70-770947	
07	Barry Oumarou		BGN	M	76 24 31 66	
08	Tapsoba Sambo		Bougnou	M	55 85 26 92	
1	Kabre Nabesta	Secrètes Femmes	Koholo Gho	F		
2	Kienzebeogo Ramata	" "	Koholo Gho	F		
3	Nana Salimata	" "	Koholo Gho	F		
4	Sankande Bouraïma	Secrète village	Koholo Gho	M	74-76-10-99	
5	Sama Abdou	" "	Koholo Gho	M	65-27-14-10	
6	Ouedraogo Zonase	Elève	Nassoulou	M	55-72-60-10	
7	Sankara Soumaila	Agriculteur	Xaho	M	77-50-03-48	
8	Sankara Bouraïma	" "	Xaho	M	76-21-28-90	
1	Bougma Etienne	Cultivateur	Nassoulou	M	75-48-94-37	
2	Sankande Ibrahim	" "	Natiga	M	77-59-59-01	
3	Sankara Oumarou	" "	Xaho	M		
4	Sankara Ouedeni	" "	Xaho	M	76-86-76-42	
5	Bougma Zouani	" "	Nassoulou	M	56-01-78-52	
6	Sani Beli	Agriculteur	Natiga	M		
7	Dema Bati	" "	Natiga	M	74-54-79-45	
8	Diallo Issifou	" "	Koholo Gho	M	56-85-58-39	

1	Benao Dominique	Agriculteur	Natiga	M		72-81-22-32	
2	Benao Kagorou	" "	Natiga	M			
3	Gwendama Zonasse	" "	Nassou-lou	M		77-73-08-48	
4	Zongo Arama	" "	Koholo-Ghe	M		75-50-55-11	
5	Bouda Madeleine	Menagère	Nassou-lou	F			
6	Ouedrigo Salimato	" "	Natiga	F		74-03-48-86	
7	Kalboro Salima	" "	Koholo-Ghe	F			
8	Soni Minata	" "	Natiga	F			
1	Bougma Denis	Agriculteur	Nassou-lou	M		76-99-05-69	+
2	Soni Issa	CVD	Natiga	M		76-21-84-20	
3	Zongo Mahamadi	Agriculteur	Koholo-Ghe	M		76-24-58-97	
4	Nikiloma Issaka	" "	Koholo-Ghe	M			
5	Zongo Hamado	" "	Koholo-Ghe	M		75-44-74-63	+
6	Ouedrigo Daniel	PSBC	Nassou-lou	M		56-51-93-17	
7	Ouedrigo Abel	" "	Nassou-lou	M		67-63-89-76	
8	Sana Sambo	" "	Koholo-Ghe	M		54-75-09-43	
1	Bougma Mathieu	Agriculteur	Nassou-lou	M		62-44-13-63	+
2	Kaloro Pascal	" "	Koholo-Ghe	M		74-60-17-60	
3	Benao Alexis	Elève	Natiga	M		54-15-90-82	
4	Bougma Moulouze	" "	Nassou-lou	M		57-72-22-13	
5	Rouamba Alphonse	Elève	Natiga	M		56-96-30-40	
6	Kaloro Alphonse	" "	Natiga	M			
7	Sambara Issa	" "	Koko	M		75-44-11-24	+
8	Benao Amidou	" "	Katimou	M			

1	Sankara Sogbouna	Agriculteur	Yako	M			
2	Sankara Ablaye	" "	Yako	M		66-20-87-91	
3	Nibiana Boukane	" "	Koholo Gho	M		75-61-26-45	entp
4	Benue Bapion	Conseiller	Natiga	M		66-37-36-13	entp
5	Seni Francis	" "	Natiga	M		67-84-84-29	
6	Seni Bouholé	" "	Natiga	M		55-90-08-98	
7	Sana Ndamoi	" "	Koholo Gho	M		55-28-95-58	AAAA
8	Nibiana Dacoula	" "	Koholo Gho	M		76-47-89-43	
1	Sankara Moumouni	Etudiant	Yako	M		55-48-86-62	SMP
2	Seni Datiya	Agriculteur	Natiga	M			re
3	Bougma Emoine	" "	Nassou- lou	M			entp
4	Nibiana Mathieux	" "	Natiga	M			+
5	Zongo Lapane	" "	Koholo Gho	M		64-68-33-87	+
6	Bani Soukmanne	" "	Koholo Gho	M		56-60-21-19	+
7	Ouedraogo Emoque	" "	Nassou lou	M		62-72-03-48	+
8	Sankandé	Fatasse	Koholo Gho	M		67-66-16-92	J
1	Sankara Soukmanne	Agriculteur	Yako	M		76-41-59-15	TEL
2	Benue Moussa	Elève	Natiga	M		57-63-39-44	Prof
3	Nélie Dailata	Ménagère	Natiga	F			
4	Bougma Nemeweaké	" "	Natiga	F			
5	Nélie Kouli	" "	Natiga				
6	Benue Bapion	chef du village	Natiga	M		76-18-68-22	tit
7	SANKARA ATHA DOU	Représentant Elevage	Natiga	M		76 98 94 76	entp

10. Liste de présence Sapo

Projet de Développement Intégré Communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+)



Région Centre Ouest Province Ziro Commune Boulgourou
 Village Sapo Lieu de la rencontre Marché du Sapo
 Date 29/09/2022
 Objet de la rencontre et sujet discutés Consultation des acteurs, Echange & recueil d'opinions, Visite terrain

N°	Nom et Prénom	Fonction	Localité	Sexe M ou F	Contact	Signature / Empreinte
01	BAKO A. Kevin	Consultant Ouaga		M	66 41 06 60	
2	GANSANRE Raspo Noël	Consultant Ouaga		M	60 35 62 71	
3	IRATORE Cheick Ibrahim Sy	Consultant Ouaga		M	70.96.38.07	
4	ZABRE Sylvain	Consultant Ouaga		M	70 26 29 59	
5	KATT W.A. Barnabé	Chef ZATE	BGN	M	70 18 69 87	
06	Nikiema Daoud	Chef/SDEEA	BGN	M	70 77 09 47	
07	Seni Babout	CVD	Sapo	M	75 33 51 83	
08	KORBO Mahamoudou	Chf BAT Agriculture	BGN	M	70.07.06.47	
09	Seni B. Alphonse	Cult	Sapo	M	74 03 63 40	
10	Seni Olivier	Cult	Sapo	M	55 25 57 10	
11	Seni Auhore	Cult	Sapo	M	74 02 12 20	
12	Bikiega ^{Auriane}	Cult	Sapo	M	76 92 48 18	
13	Reignona Janguana	Cult	Sapo	M	67 58 29 77	
14	Seni Boulelou	Cult	Sapo	M	56 46 40 14	
15	Seni Boulelou	Cult	Sapo	M	74 02 20 86	
16	Seni Beli toto	Cult	Sapo	M	75 59 53 71	

11. Liste de présence Tempouré

GRAD Consulting Group
Elaboration du PDIC/REDD+ de la commune de Sapouy

LISTE DE PRESENCE

Objet : *Screening, Echange avec les acteurs sur les activités*
visite terrain

Date : *10/02/2022*

Région : CENTRE-OUEST

Province : ZIRO

Village : *Tempouré*

Lieu de la rencontre : *Marché de Tempouré*

N°	Nom et Prénom	Sexe (M, F)	Localité/Village	Structure/Fonction	Téléphone	Signature
01	BAKO A. Kevin	F	Duaga	GRAD Consulting Consultant	66 41 00 00	
02	GANSAONRE Kango Noel	M	Duaga	Consultant	60 35 62 71	
03	ZABEE Sylvain	M	Duaga	Consultant	70 26 22 05	
04	TRAORE Cheick Ibrahim	M	Duaga	Consultant	70 96 38 27	
05	KATI W. A Barnabé	F	Bougnounou	Chef ZATE	74 86 62 76	
06	Nikiema Dargé	M	Bougnounou	Chef/SDREER	70 77 09 47	
07	KORBO Mahamoudou	F	Bougnounou	chef ZAT Agriculture	76 07 06 47	
08	Koloko Nono	M	Tempouré	Agriculteur	64 42 63 41	
09	Koloko Noujou	F	Tempouré	Président C.V.D	77 42 45 16	
10	Zongo Abila LSE	M	Tempouré	Agriculteur	07 07 76 82	
11	Koloko Sita	M	Tempouré	Eleveur	76 62 55 56	
12	Kabone Pugo	M	Tempouré	cultivateur		
13	Kiendiebeogo Issa Ha	M	Tempouré	cultivateur	76 20 48 60	
14	Nikiema Andre	M	Tempouré	cultivateur	76 42 70 84	
15	KoPogo Assando	M	Tempouré	cultivateur	07 30 55 53	
16	KoPogo Zouthanene	M	Tempouré	Eleve	77 26 73 47	
17	Kiendiebeogo Taw P	M	Tempouré	cultivateur	67 36 89 88	
18	KoPogo Mactar	M	Tempouré	Agriculteur	76 89 42 30	
19	Compaone Youssa	M	Tempouré	Eleve	07 20 45 33	
20	Jameogo Noujou	M	Tempouré	cultivateur	76 69 25 37	
21	Kiendiebeogo Amidou	M	Tempouré	cultivateur	76 64 62 45	
22	KoPogo Adama	M	Tempouré	cultivateur	56 39 09 33	
23	Kabone sagado	M	Tempouré	Eleve	77 07 34 66	
24	Kiendiebeogo Mahamoudi	M	Tempouré	Eleve	67 66 62 15	

Annexe 7 : PV de consultation du public

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE, DE
L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME BUDGETAIRE 089 « ECONOMIE VERTE ET
CHANGEMENT CLIMATIQUE »

PROJET DE GESTION DURABLE DES PAYSAGES
COMMUNAUX POUR LA REDD+ (PGPC/REDD+)

14 BP 298 Ouagadougou 14
Tél : (226) 25 37 44 56
Courriel : pifburkina@yahoo.fr



BURKINA
FASO

Unité - Progrès - Justice

Région : *Centre-Ouest*
Province : *Sino*
Commune : *Bouanounou*
Village de : *Kabla no you*

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

POUR LA REALISATION DE

Perimetre maricher
(cha)

L'an 2022 et le 9/09 s'est tenue
à Bahia Nanyari de 14 h minutes, une rencontre d'échanges
dans le cadre de la réalisation du screening environnemental et social du
Projet de maraîchage

Ont participé à cette rencontre/entretien les catégories d'acteurs suivants :

- le Chef du village
- le CVP (Comité de Village)
- Services techniques de l'Agriculture & Elevage Environnement
- quelques représentants des agriculteurs et éleveurs
- l'Equipe des Consultants de ORAA/Commune

(Voir liste des personnes rencontrées est jointe en annexe).

Stratégie pour communiquer et mobiliser les parties prenantes y compris les personnes vulnérables pour les consultations (femmes, PDI, éleveurs transhumants, personnes vivantes avec un handicap, jeune etc...)

La mobilisation a consisté à donner l'information au différents acteurs de la zone de la rencontre. Pour une grande participation les responsables du village ont assuré cette tâche. La communication était interactive et tout les acteurs sans distinction furent consultés.

*1 Les échanges se sont déroulées autour des points suivants :

Recueil des avis /attentes, préoccupations/craintes /suggestions et recommandations des bénéficiaires

❖ Les principales préoccupations /craintes soulevées au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) /entretien

-
-
-
-
- RAS
-
-

❖ Les principales suggestions et recommandations faites au cours de la rencontre (par catégorie d'acteurs y compris les groupes vulnérables) sont :

¹ Présentation du projet et ses impacts avec un accent mis sur les impacts du sous-projet ;
Processus de sélection consensuelle du site ciblé pour l'investissement ;
Information sur le démarrage de l'activité ;

-
-
-
-
-

RAS

❖ Difficultés rencontrées (pour mobiliser, conduite des consultations, participation etc.)

-
-
-
-
-

RAS

Les points de discussions ayant été épuisés, l'entretien a pris fin aux environs de 15 h mn.

Pour le bureau d'étude : ORAD Consulting

Fait à Bablanyou Le 9 / 9 / 2022

Ont signé

Profil	Nom/prénom/signature
Pour la Mairie	Ibrahima NIAGATE
Pour les bénéficiaires (notable du village)	FO Boucema
Président CVD	Pe Zongo Wanhi
Témoin (faire signer le service technique agriculture, élevage, forestier qui a la compétence d'accompagner la gestion de l'investissement)	KORBO Mahamoudou

Annexe : Liste de présence des personnes présentes lors du screening

Nom & Prénom(s)	Sexe	Profession	Contact téléphonique

Annexe 8 : Photos de terrain



Planche 1: Participants à la rencontre avec le comité communal REDD+



Planche 2 : Participants lors des échanges de consultation des acteurs au niveau village



Planche 3 : Visite terrain pour la réalisation des screening environnementaux et sociaux



Projet de Gestion durable
des Paysage Communaux pour la REDD+
(PGPC/REDD+) / Téléphone : +226 25 37 44 56
Site web : www.reddplus.bf